



NIORT AGGLO
Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Déplacement (PLUi-D)
Diagnostic - Partie C

Prescription	Arrêt	Approbation
14 décembre 2015	27 mars 2023	

Sommaire

C – Un territoire en mouvement, une capacité d'accueil à calibrer	3
1. Un cadre environnemental à respecter et prendre en compte	4
1) L'eau, une ressource à protéger.....	4
2) L'air, une ressource à protéger	17
3) Du déchet « nuisances » vers le déchet « ressources »	32
4) Renforcer la maîtrise de l'énergie	38
5) Des risques qui contraignent l'installation humaine.....	51
6) Synthèse – Partie C1.....	69
2. Une mobilité structurante, support du développement urbain	71
1) Un lien renforcé entre mobilité et urbanisme	71
2) De nouvelles façons d'aborder la mobilité dans les aménagements.....	73
3) Synthèse – partie C2.....	78
3. La problématique foncière comme préalable aux perspectives de développement du territoire	79
1) Des pratiques d'aménagement qui entraînent une forte consommation d'espace	79
2) Synthèse – Partie C3.....	90

C – Un territoire en mouvement, une capacité d'accueil à calibrer



Cette partie vise à interroger les futurs possibles en étudiant les capacités d'accueil du territoire tant en matière de réseaux, d'infrastructures ou d'équipements, qu'à la lumière des opportunités foncières.

1. Un cadre environnemental à respecter et prendre en compte

La prise en compte des contraintes liées à l'environnement est un élément primordial dans les perspectives d'évolution de Niort Agglo afin d'accueillir les nouvelles populations, touristes et entrepreneurs dans un cadre de vie préservé et dans des conditions de sécurité et de salubrité renforcées.

1) L'eau, une ressource à protéger

A. *Une qualité menacée des eaux brutes*

Le risque quantitatif, lié à la nature karstique de la ressource Grenelle principale de l'agglomération (Source du Vivier et forages des Gachets), à remplissage annuel aléatoire, et à la compétition d'usage entre l'eau potable et l'irrigation dans le bassin d'alimentation de ces captages, représente le risque principal sur la ressource, pour lequel une vigilance spécialisée et un travail avec les services de l'État chaque année sont nécessaires. L'ensemble du département est d'ailleurs classé en Zone de Répartition des Eaux (ZRE).

La présence de nitrates dans les eaux superficielles et souterraines constitue la deuxième menace importante sur la ressource en eau. Cela a abouti à un contentieux européen sur l'eau distribuée, fin des années 90, qui a contraint la ville de Niort à créer une usine de dénitrification sur le site de la Source du Vivier en 1995. On note néanmoins une amélioration de la qualité depuis les années 2000, grâce aux mesures de lutte contre les pollutions diffuses initiées par le Service des Eaux du Vivier (SEV) dès 2007, et le syndicat de la Courance, puis poursuivies par la régie du SEV et le service SEVC, dans le cadre de contrats territoriaux actuellement prévus encore sur plusieurs années.

L'ensemble du territoire est également classé en zone sensible en lien avec les pollutions d'origine urbaine et en zone vulnérable en lien avec les nitrates d'origine agricole.

À noter que Niort Agglo s'inscrit dans plusieurs zones d'alimentation des captages prioritaires pour l'eau qui représentent un enjeu important de préservation de la quantité mais aussi de la qualité des eaux :

Sur le secteur de l'ex SEV (régie du SEV de la CAN depuis 2020) :

Captages stratégiques « Grenelle » du Vivier et des Gachets, et captages de secours de Chat-Pendu, Chey, et Pré-Robert, ainsi que les PP de l'ancien forage AEP d'Aiffres

Sur le secteur de l'ex Syndicat Intercommunal d'étude, de production et de distribution d'eau potable de la vallée de la Courance (SIEPDEP) (service SEVC de la CAN) :

Forages « Grenelle » de la Courance, Cheroute, les Alleuds,

Sur le secteur du Syndicat des Eaux du centre-Ouest (SECO) :

PP des forages dans la nappe d'alimentation de la Sèvre dans les boucles en amont de Niort

a) **Eaux superficielles**

La plupart des cours d'eau de Niort Agglo présentent un état écologique moyen à médiocre. La Courance (et ses affluents) montre même un état écologique mauvais sur une partie de son tracé depuis la source jusqu'à Granzay-Gript.

3 principaux facteurs expliquent l'état écologique moyen des cours d'eau : la présence de polluants (nitrates, phosphore, pesticides), un état biologique moyen et des taux faibles d'oxygénation. La principale

problématique du bassin versant reste néanmoins les concentrations importantes en nitrates, parfois au-delà des normes de potabilité.

Les nitrates, le phosphore et les matières organiques proviennent essentiellement des rejets domestiques et industriels ou des pollutions diffuses d'origine agricole (déjections animales dans les secteurs d'élevage, engrais phosphates, etc.) dont proviennent également les pesticides.

b) Eaux souterraines

La plupart des nappes souterraines affleurantes sont classées en mauvais état chimique par les Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne et Adour-Garonne.

Les nitrates constituent également un problème récurrent sur les nappes d'eaux souterraines. Les concentrations en nitrates sont le plus souvent supérieures à la norme pour la distribution en eau potable fixée à 50 mg/l. Il est donc nécessaire de recourir à des traitements de potabilisation ou à des dilutions. À noter que plusieurs captages de cette nappe ont été abandonnés en raison de trop fortes concentrations en nitrates par exemple les captages des Moussandières à Germond-Rouvre, de Manté à Coulon, de Savarie à Aiffres ou du Moulin d'âne à Niort.

On note également une pollution liée à l'utilisation des produits phytosanitaires. 98% des nitrates observés sur les captages de l'agglomération sont d'origine agricole, pour environ 2/3 des pesticides. Néanmoins, la situation s'est nettement améliorée. Cette situation s'explique par une vulnérabilité naturelle des nappes du territoire qui ne bénéficient pas, pour la plupart, de protection imperméable lorsqu'elles se trouvent à l'affleurement et par l'utilisation massive de produits de traitement des cultures sur les surfaces agricoles, et de désherbants par les gestionnaires d'espaces publics et de réseaux, ainsi que des privés (entreprises et particuliers) sur des surfaces

imperméabilisées. Elles sont donc directement impactées par les pollutions générées en surface notamment par les activités agricoles. Seul l'aquifère du Lias se retrouve rarement à l'affleurement sur le bassin et bénéficie ainsi le plus souvent d'une protection naturelle assurée par les horizons superficiels notamment par les argiles du Toarcien. Toutefois, il reste exposé aux pollutions de surface du fait de la présence de failles ou de forages le mettant en contact direct avec les eaux du Dogger et/ou du Malm comme c'est le cas sur le territoire de Niort Agglo, et en particulier au fond du lit du Lambon.

Cette situation est préoccupante puisque la résurgence du Lias correspond à la source du Vivier qui est exploitée pour la production d'eau potable de la ville de Niort, d'Aiffres, Coulon, Magné et Bessines.

B. Une ressource limitée d'un point de vue quantitatif

En termes de disponibilité de la ressource en eau, des situations critiques sont observées de manière récurrente sur le territoire de Niort Agglo particulièrement lorsque les précipitations hivernales ne permettent pas la recharge des nappes ou lorsque la période estivale est très sèche.

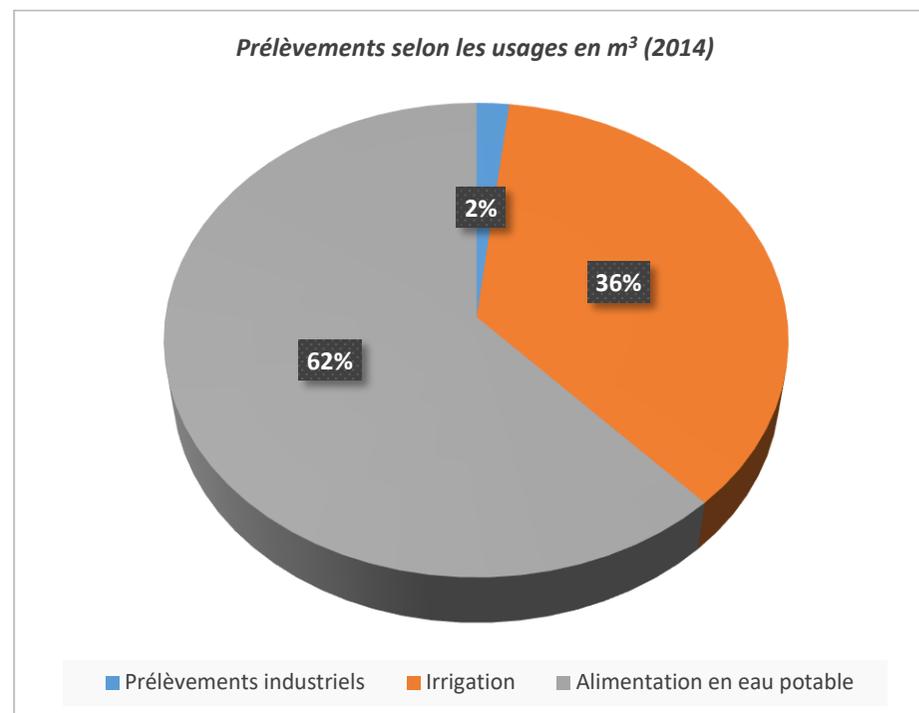
D'autre part depuis les années 80 avec le développement de l'irrigation intensive, on a même connu des situations d'effondrement de la ressource karstique comme en 1991 où la Source du Vivier s'est arrêtée totalement de couler pendant quelques heures, avant que l'eau ne retrouve heureusement son chemin. Les modélisations réalisées par la Régie du SEV ont permis d'anticiper l'étiage centennal de 2005, largement médiatisé au niveau national, en évitant de justesse les coupures d'eau dans la ville et en interdisant cette année-là l'irrigation pour ne pas effondrer le karst à nouveau. Ce risque sur les ressources karstiques est d'ailleurs depuis inscrit dans la directive nationale de sécurité sur l'eau.

Depuis 2007, des ressources de secours ont été créées (réhabilitation de source, interconnexions de secours), des mesures de limitation de l'irrigation en été ont été fixées en lien avec la Préfecture, et surtout les besoins de l'agglomération ont été quasi divisés par 2 en 15 ans, grâce aux travaux sur les fuites à Niort (93% de rendement net des réseaux fin 2019) et sur le process de traitement, ainsi que par la sensibilisation de la population.

Cette situation se traduit par un classement de l'ensemble du bassin versant de la Sèvre Niortaise en zone de répartition des eaux que ce soit pour les eaux superficielles ou pour les eaux souterraines (DREAL Nouvelle-Aquitaine). Ces zones sont caractérisées par une insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins. L'inscription d'un bassin hydrographique en zone de répartition des eaux répond à une nécessité de mieux encadrer la gestion quantitative de la ressource en introduisant notamment un abaissement des seuils de déclaration et d'autorisation de prélèvements et une gestion via des seuils sur des points de contrôle (nappes et / ou cours d'eau) et des restrictions préfectorales.

Dans un contexte de changement climatique, la gestion quantitative de la ressource en eau apparaît donc comme un enjeu important de Niort Agglo.

Remarque : Les chiffres du diagramme ci-dessous sont bruts : ils servent pour les redevances des agences de l'eau, mais plus de 90% des prélèvements AEP étant restitués aux milieux quelques heures après le prélèvement et à proximité de celui-ci (ce qui n'est pas le cas de l'irrigation qui ne restitue rien localement. Scientifiquement, il serait plus juste de comparer des volumes nets de consommation pour chaque usage



PRELEVEMENTS EN EAU SELON LES USAGES EN M³ EN 2014 (SOURCE : NIORT AGGLO)

C. Des assecs de plus en plus fréquents

Les assecs ont toujours existé sur le territoire de la CAN en lien avec la géologie du territoire. Cependant, les prélèvements d'eau, notamment pour l'irrigation, ont sensiblement accentué ce phénomène depuis le milieu des années 1980 avec des assecs de plus en plus longs et sur de plus grands linéaires de cours d'eau.

Les cours d'eau les plus sensibles aux assecs sont la Courance, le Mignon, la Guirande amont, le Lambon et la Sèvre niortaise amont. Les affluents sont également fortement touchés par cette problématique. Les assecs se produisent le plus fréquemment au mois d'août. Mais la modélisation par la régie du SEV, avec le Bureau de Recherches

Géologiques et Minières (BRGM), de l'effet des scénarios du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) les plus récents montre d'ici à 2050 des risques de coupure de la Sèvre (comme le Doubs en 2019) certaines années, il convient donc de rester vigilant tant pour les services de l'État DDT ARS qu'à Niort Agglo pour passer ces crises.

D. Des nappes souterraines en situation préoccupante d'un point de vue quantitatif

La plupart des masses d'eau souterraine sont en mauvais état quantitatif.

Comme évoqué précédemment ce constat s'explique par des facteurs naturels et notamment par le déficit quantitatif des cours d'eau en relation avec les aquifères mais aussi par les prélèvements importants de la ressource en eau souterraine pour les besoins anthropiques.

En effet, les nappes sont prélevées pour l'alimentation en eau potable, l'irrigation et à la marge pour certains procédés industriels.

Cette surexploitation de la ressource en eau s'est traduite par un classement des nappes souterraines du territoire (Lias, Dogger et Jurassique supérieur, oxfordien) en Nappes Intensément Exploitées (NIE), en complément de la Zone de Répartition des Eaux.

E. L'irrigation, un usage important en volume

L'irrigation a fortement augmenté entre 1988 et 1998 avec la mise en place de la Politique Agricole Commune avant de se stabiliser puis de baisser ces 10 dernières années.

Selon la banque nationale des prélèvements en eau (BNPE), 5 496 732 m³ ont été prélevés en 2014 pour l'irrigation, soit près de 36% des prélèvements en eau de Niort Agglo. À noter que ces prélèvements sont concentrés sur la partie chaude de l'année, (printemps/été), ce qui implique un poids plus important dans les prélèvements en eau. À titre d'exemple, la consommation journalière de 30 exploitations agricoles en été équivaut à celle de la Ville de Niort.

Les communes recoupées par des exploitations agricoles parmi les plus consommatrices en eau pour l'irrigation sont notamment Le Bourdet, Saint Gelais, Échiré, Plaine d'Argenson, Niort, Prahecq et Mauzé-sur-le-Mignon.

L'irrigation fait principalement appel à des ressources souterraines notamment au Sud du territoire et à la ressource associée à la Sèvre niortaise (au Nord), réalimentée à cette fin par le soutien du barrage de la Touche Poupard. Quelques retenues et sources sont aussi valorisées pour cet usage.

Par ailleurs, des **projets nouveaux de retenues de substitution pour l'irrigation (16 projets sur le territoire du bassin de la Sèvre Niortaise)** en cours d'instruction pour la substitution de prélèvements en eau dans le cadre du Contrat Territorial de Gestion Quantitative de la Sèvre Niortaise de sa source à la confluence du Mignon. Avec 900 000 m³ de capacité (l'équivalent de 300 piscines olympiques), la réserve d'Amuré représente un des plus grands projets à l'échelon régional.

F. Des prélèvements industriels à la marge

En comparaison avec les usages domestiques et agricoles, les prélèvements industriels sont négligeables (environ 2 %).

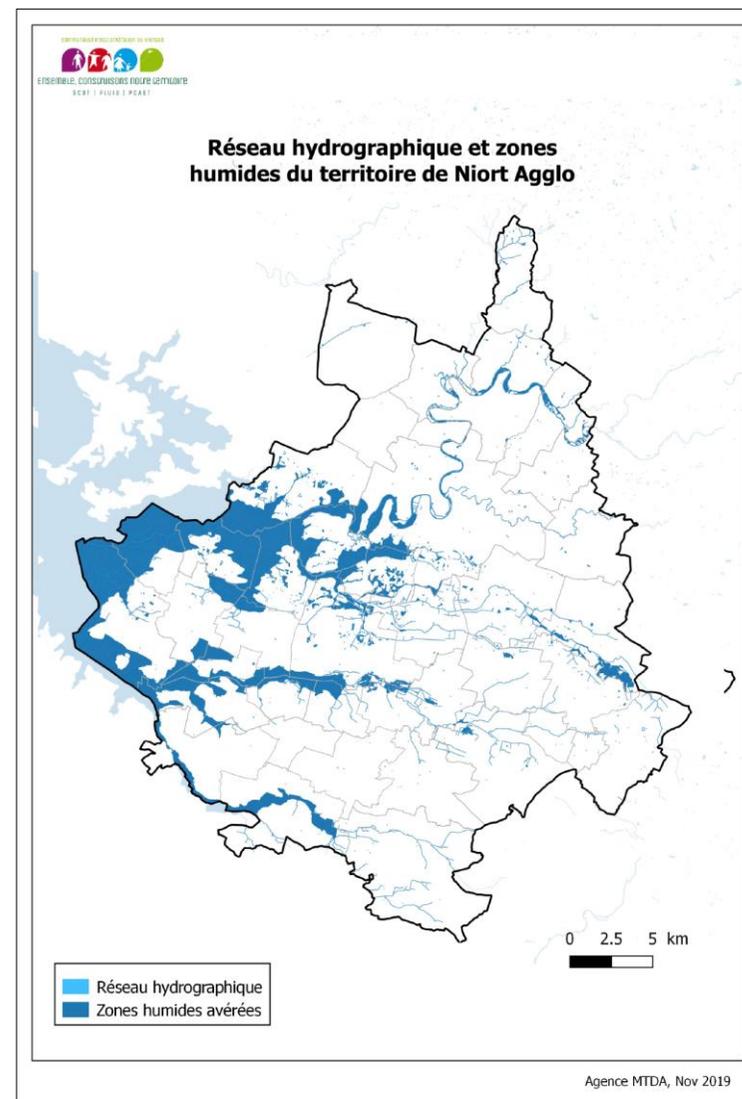
Les données du registre français des émissions polluantes et la banque nationale des prélèvements font référence à 5 entreprises qui prélèvent de l'eau : Arizona Chemical SAS à Niort, la société FDL à Prahecq (l'eau de source la Fiée des Lois), l'entreprise Galuchet à Niort, l'usine de Allin au Vanneau-Irleau et l'usine de la coopérative laitière de la Sèvre à Echiré.

Le volume total d'eau prélevée par ces entreprises est d'environ 280 000 m³ en 2014 sans les volumes dans le réseau eau potable et de 350 000 m³ avec (en 2014). Ce volume est en constante diminution depuis 2010.

À noter que les principaux volumes prélevés sont à destination d'Arizona Chemical (réseau eau potable), de Galuchet et surtout de FDL (230 000m³ en 2015). Galuchet et l'usine Allins prélèvent ces volumes dans la Sèvre Niortaise tandis que les autres entreprises exploitent des forages et/ou le réseau eau potable.

G. Un réseau hydrographique aménagé par l'Homme

L'aménagement des cours d'eau (pour l'irrigation, l'assainissement des terrains riverains et leur mise en culture, la lutte contre les inondations...) modifient les cours d'eau et peuvent entraîner une détérioration de leur qualité et « des services écosystémiques associés ». Les ouvrages transversaux peuvent par exemple provoquer des modifications de l'écoulement, de la température, des quantités d'oxygène dissout, une diminution de la quantité d'eau à l'étiage (évaporation), une diminution de la capacité auto-épuratrice du cours d'eau, une entrave à la libre circulation des poissons et des sédiments...



RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET ZONES HUMIDES DU TERRITOIRE DE NIORT AGGLO

Le Marais poitevin du territoire est particulièrement concerné par ces aménagements avec une forte concentration en canaux et en ouvrages destinés à réguler le niveau des eaux dont certains sont vétustes.

En outre, la Guirande, la Courance, le Lambon et le Mignon ont subi d'importants travaux hydrauliques (rectification, recalibrage, curage, enrochement des berges...). La Sèvre niortaise est également en partie canalisée.

Sur les Marais Mouillés, on constate des dysfonctionnements et perturbations des berges, liées :

- Au départ de matériaux favorisant l'envasement du lit ;
- A la dégradation des écosystèmes de bordure des cours d'eau ;
- Au dessouchement d'arbres et d'arbustes.

D'autres dysfonctionnements sont liés à la vétusté de certains ouvrages (systèmes de manœuvre, vannages...), éléments essentiels à la gestion des niveaux d'eau en Marais.

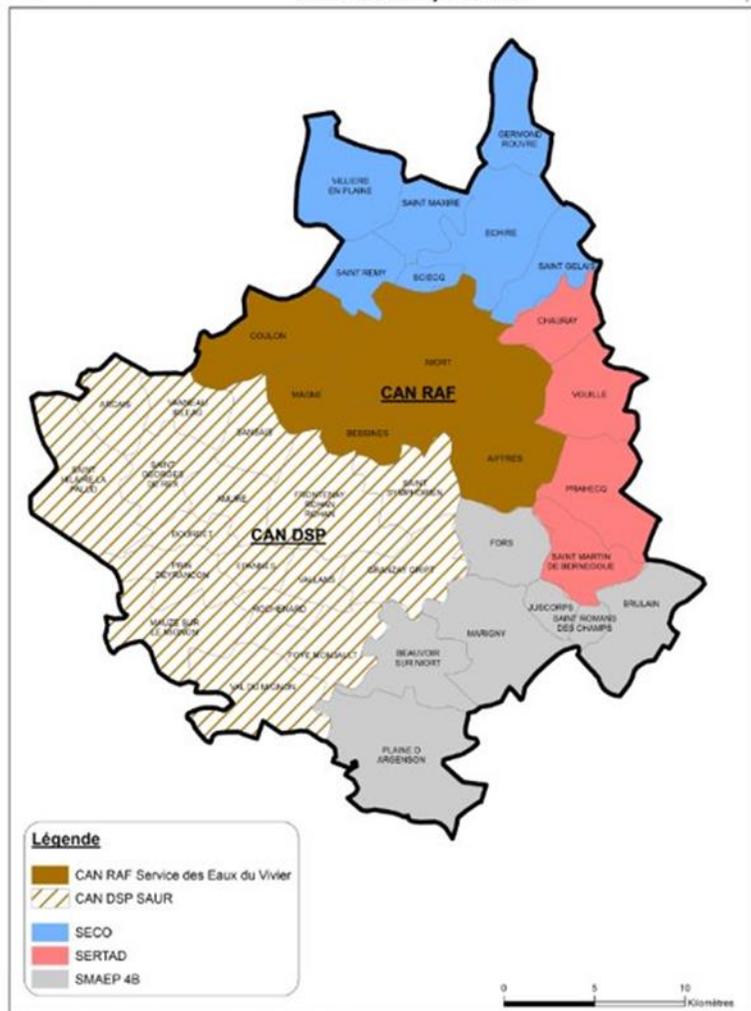
Les voies d'eau des Marais sont sujettes à des envasements importants, et nécessitent des entretiens récurrents. Ces dynamiques d'envasement peuvent se manifester de façon violente aux exutoires. Tel fut le cas en 1991 sur la Sèvre maritime. Ces exutoires du bassin versant que sont la Sèvre, le Curé ou le canal de Luçon doivent bénéficier d'un entretien régulier par des techniques adaptées (autocurage et désenvasement par bac à râteau).

De manière plus générale sur le réseau hydrographique, on observe également des phénomènes d'envasement des lits, d'érosion et d'instabilités de berges et d'encombrement par des embâcles. De plus, la végétation rivulaire est vieillissante sur certains secteurs et parfois colonisée par des espèces envahissantes.

H. L'alimentation en eau potable, un usage déterminant

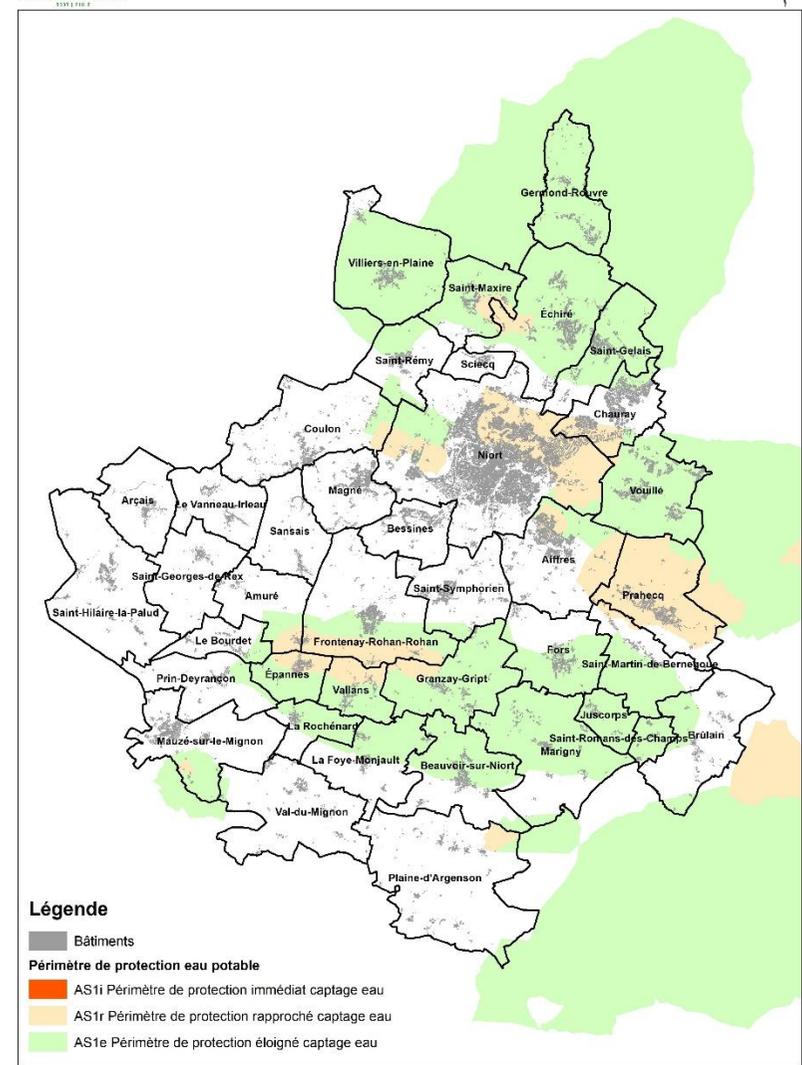
L'exploitation et la distribution de l'eau potable sont assurées par 4 structures sur le territoire :

- Communauté d'Agglomération du Niortais : Service Public à Caractère Industriel et Commercial (SPIC), avec une régie à autonomie financière (SEV) et un budget annexe (SVEC) en délégation de service public (SAUR),
- Syndicat des Eaux du Centre Ouest (SECO),
- Syndicat du Sud Deux-Sèvres (SERTAD),
- Syndicat 4B (SMAEP 4B).



Réalisation : Pôle Ingénierie et Gestion Technique / Mission CEMAPI et Eau Potable / Service Observatoire et Stratégie Territoriale
 Jean-Pierre Georges / Eric Veyre - Fabien Chabrand
 Sources : Préfecture, CAN Fond de plan : GeoPa © IGN

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE NIORT AGGLO



Réalisation : xxx
 Source : ARS 2015/2016 Fond de plan : BD TOPO et PCI Vecteur 2022

PERIMETRES DE PROTECTION DE NIORT AGGLO

Communes bénéficiaires	Syndicats	Orgine de l'eau potable
Échiré, Germond-Rouvre, Saint-Gelais, Saint-Maxire, Saint-Remy, Sciecq, Villiers-en-Plaine	Syndicat des Eaux du Centre-Ouest	- mélange de 12 captages du champ captant de Saint-Maxire-Echiré Le captage de La Couture n'est actuellement pas en service
Beauvoir-sur-Niort, Brûlain, Fors, Marigny, Plaine-d'Argenson, Juscorps, Saint-Romans-des-Champs	SMAEP 4b	- 29 forages et captages
Chauray, Prahecq, Vouillé	SERTAD	- essentiellement du barrage de la Touche Poupard (capacité de stockage de 15 Mm3) - possibilité d'utilisation de la Sèvre Niortaise - Trois autres sources : « la Chancelée » sur Saint Romans les Melles, « la Roche Ruffin » sur Pamproux et « la Fiée des Lois » sur Prahecq
Aiffres, Bessines, Coulon, Magné, Niort	Service des Eaux du Vivier (CAN)	- 4 captages principaux (Source du Vivier et forages de Gachet I et III - commune de Niort, et Captage de Saint-Lambin - commune d'Aiffres) - 2 captages d'appoint - commune de Niort (Captage de Chat-Pendu et captage de Pré Robert) - 1 captage de secours (Captage de Chey)
Amuré, Arçais, Bourdet, La Foye-Monjault, Frontenay-Rohan-Rohan, Granzay-Gript, Mauzé-sur-le-Mignon, Prin-Deyrancon, La Rochenard, Sansais, Saint-Georges-de-Rex, Saint-Hilaire-la-Palud, Saint-Symphorien, Val-du-Mignon, Vallans, Vanneau-Irleau	Service d'eau de la vallée de la Courance (CAN)	- cinq points de prélèvement en nappe souterraine. Quatre captages sont sur la Vallée de la Courance (Basseau, La Grève, Châteaudet et Le Marais) et un sur la vallée de Mignon (Chercoute).

ORGANISATION DES COMMUNES DE NIORT AGGLO POUR LA COMPETENCE « EAU POTABLE »

a) Origine

Le territoire de Niort Agglo dispose d'un nombre important de captages au sein de son périmètre et à proximité pour assurer l'alimentation en eau potable de ses habitants.

Ainsi, une trentaine de captages participent à l'alimentation en eau potable de l'agglomération et prélèvent cette eau principalement dans la nappe du Lias ou du Dogger mais aussi dans la nappe alluviale de la Sèvre Niortaise. Une partie de la ressource provient également du barrage de la Touche Poupard et de prise en eau dans la Sèvre Niortaise. Ces captages sont, pour la plupart, associés à plusieurs usines qui permettent de traiter l'eau avant distribution. Ce n'est pas le cas pour ceux de la vallée de la Courance.

La quasi totalité des captages dispose de périmètres de protection imposant des servitudes aux propriétaires de terrains et aux activités inclus dans les périmètres de protection rapprochée.

Seul le captage du Boulassier (Périgné) n'est pas encore couvert par un périmètre arrêté.

b) Qualité des eaux distribuées

La qualité de l'eau distribuée est bonne sur l'ensemble du territoire avec des taux de conformité physico-chimique et bactériologique en général de 100% en 2019 sur la plupart des syndicats (ARS Antenne des Deux-Sèvres).

À noter que la bonne qualité des eaux distribuée est en lien avec les processus de potabilisation. Les eaux brutes prélevées présentent quant à elles les problématiques évoquées dans les paragraphes précédents.

Syndicats	Rendement du réseau de distribution (en %) en 2021	Indice linéaire de perte de réseau (en m ³ /j/km) en 2021
SECO	89,3	1,48
SMAEP	79,6	1,21
SERTAD	89,1	1,25
Service des Eaux du Vivier	89,8	2,24
Service d'eau de la vallée de la Courance	76,6	1,94

INDICATEURS DE PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE PAR SYNDICATS

Afin de répondre à ces enjeux, le Programme Re-Sources est mis en place dans les années 2000 sur l'ensemble du Poitou-Charentes pour améliorer la qualité de l'eau. Il est initié en 2007 sur le territoire de Niort Agglo.

Il s'agit d'un programme basé sur le volontariat :

- des porteurs de projet (consacrer des fonds à des actions de reconquête de la qualité de l'eau auprès des différents publics).
- des acteurs locaux (s'engager dans les actions proposées, basées sur le volontariat et requérant une animation territoriale efficace).

Ces programmes bénéficient de financements des Agences de l'eau (Adour Garonne et Loire Bretagne), de la région Nouvelle-Aquitaine et du Département 79 et visent à maîtriser non seulement les nitrates mais aussi les pesticides et perturbateurs endocriniens agricoles et urbains. Les deux services SEV et SEVC sont d'ailleurs en pointe au niveau national sur ce suivi, et sont référencés parmi les 12 sites pilotes nationaux « eau et bio ». Avec entre 10 et 20% de la surface agricole utile déjà passée en bio en 2020 dans les aires d'alimentation des captages de la Courance et du Vivier.

c) Consommation et sécurisation de la ressource

La ressource est non négligeable sur le territoire en terme quantitatif et reste diversifiée grâce aux nombreux captages qui valorisent des nappes d'eau différentes ou prélèvent dans les eaux superficielles (barrage de la Touche Poupard). De plus, de nombreuses interconnexions existent entre les syndicats, ce qui permet une solidarité en cas de problématique sur une structure.

Seul le syndicat de la vallée de la Courance anticipe une diversification à faire dans le futur pour contrebalancer des problématiques nitrates qui pourraient s'intensifier sur certains de ces captages. Cette évolution s'explique par l'abaissement et le dénoisement partiel de la nappe de l'oxfordien en étiage sous l'effet des prélèvements AEP et de l'irrigation, qui inhibe la dénitrification naturelle par des bactéries anaérobies.

Catégorisation des réseaux eau potable selon les valeurs des indices de pertes linéaires en réseau (Agence de l'eau)

Catégorie de réseau	Rural	Sémi-rural	Urbain
Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	< 2,5	< 7	< 16
Médiocre	> 2,5	> 7	> 16

CATEGORISATION DES RESEAUX EAU POTABLE SELON LES VALEURS DES INDICES DE PERTES LINEAIRES EN RESEAU (AGENCE DE L'EAU)

d) État du réseau d'eau potable

L'amélioration des rendements des réseaux de distribution correspond à une réduction des fuites et des gaspillages et donc à une diminution des prélèvements dans les nappes.

Les indices linéaires de pertes en réseau indiquent dans la majorité des cas un bon état des réseaux.

Un diagnostic patrimonial de l'ensemble des syndicats d'eau potable et de la CAN SEV et SEVC, menés entre 2018 et 2020 par le département, a montré que la majorité des réseaux AEP de l'agglomération étaient en bon état, avec des rendements moyens de l'ordre de 80%. A elle seule, la ville de Niort a pratiquement divisé par deux en 15 ans ses besoins, avec un rendement fin 2019 de plus de 90%, et une baisse de consommation de la population de l'ordre de 25% depuis la crise de 2005 qui a largement sensibilisé les consommateurs.

I. Un assainissement inégal

L'assainissement est géré en régie directe par Niort Agglo depuis le 1^{er} janvier 2000, qui est chargée de la collecte, de l'acheminement et du traitement des eaux usées.

a) L'assainissement collectif

29 communes sur les 40 constituant Niort Agglo disposent d'un réseau d'assainissement collectif. Il s'agit des communes suivantes : Aiffres, Amuré, Arçais, Beauvoir-sur-Niort, Bessines, Brûlain, Chauray, Coulon, Échiré, Épannes, Frontenay-Rohan-Rohan, Germond-Rouvre, Granzay-Gript, Le Vanneau-Irleau, Magné, Marigny, Mauzé-sur-le-Mignon, Niort, Prahecq, Saint-Gelais, Saint-Hilaire-la-Palud, Saint-Maxire, Saint-Rémy, Saint-Symphorien, Sansais, Sciecq, Vallans, Villiers-en-Plaine et Vouillé. Le reste des communes sont en assainissement non collectif. 100 000 habitants sont néanmoins desservis par l'assainissement collectif soit un taux de desserte de 96,8% du territoire situé en zonage collectif.

Ces réseaux d'assainissement sont en majorité de type séparatif, c'est-à-dire séparant les eaux usées et les eaux pluviales. On recense encore des réseaux de type unitaire sur le centre-ville de Niort et sur les communes de Prahecq, Mauzé-sur-le-Mignon et Aiffres. Ce système, plus ancien, présente l'inconvénient de surcharger hydrauliquement les

stations d'épuration et de rendre plus délicates les opérations de traitement des eaux usées car il diminue la charge organique.

Actuellement, autour de 5 000 000 m³ d'eaux usées sont collectées par an grâce à une longueur globale de plus de 880 kms de réseaux collectifs (rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, 2021). L'extension de ce réseau n'est envisagée que ponctuellement car des linéaires importants associés à un nombre d'abonnés faible entraînent des problématiques de traitement.

Les eaux usées collectées sont ensuite dirigées vers les 22 stations d'épuration gérées par Niort Agglo, dont la capacité de traitement va de 20 à 80 000 EH. La capacité d'une station d'épuration est définie en Equivalent-Habitant (EH), c'est-à-dire sur la base du nombre de personnes dont elle serait en mesure de traiter les effluents si elle ne recevait que des effluents domestiques.

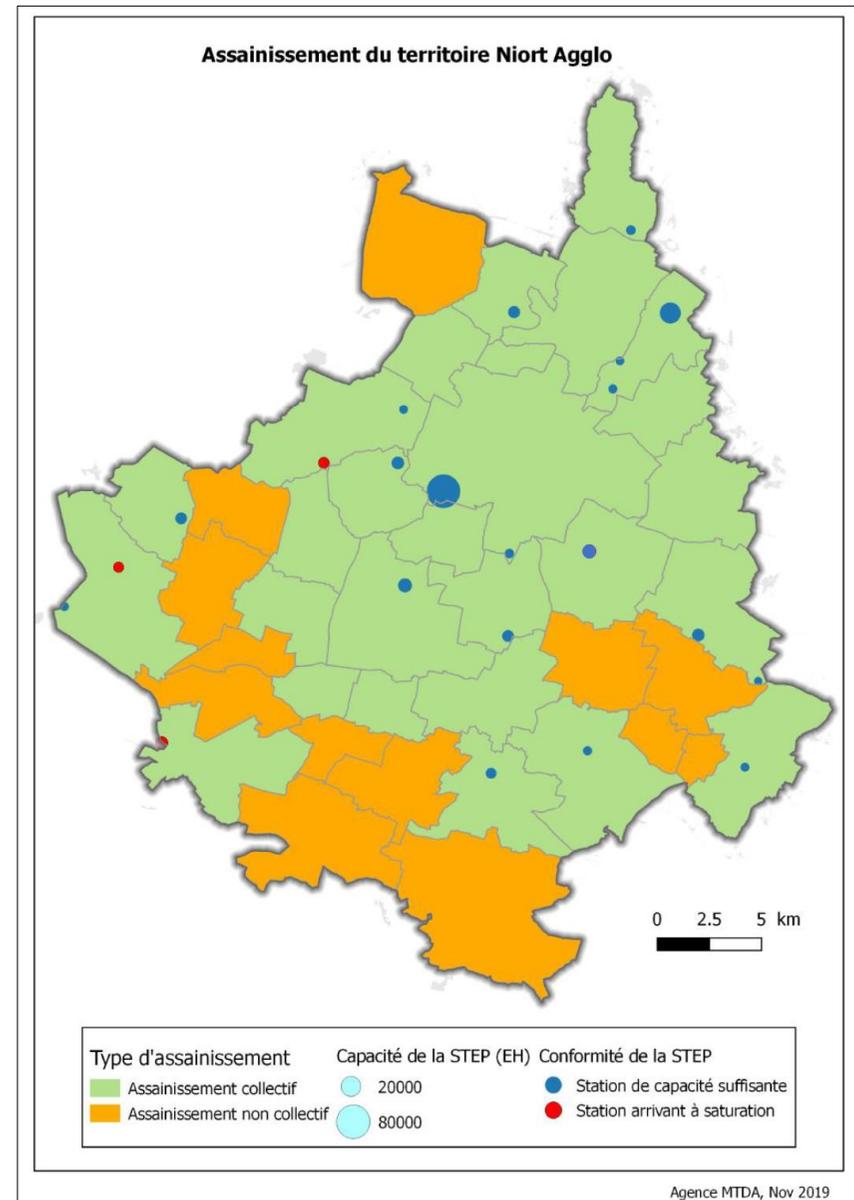
Certaines stations sont aujourd'hui à saturation (Beauvoir-sur-Niort, Coulon (la Prée) et Saint-Hilaire-la-Palud). La station d'Aiffres a récemment fait l'objet de travaux pour augmenter sa capacité de 4 200 EH à 8 800 EH, ainsi que celle de Marigny (passée de 150 à 330EH). Le renouvellement de la station d'épuration de Coulon est en cours de travaux. La station d'épuration de Saint-Hilaire-la-Palud fait l'objet d'études pour déterminer les travaux adéquats à mettre en œuvre.

En outre, les stations d'épuration de Coulon, Saint-Hilaire-la-Palud (bourg et Niort la Tranche (arrêt de la STEP en cours d'année) sont en surcharge hydraulique (rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, 2021). Ceci ne perturbe pas significativement leur fonctionnement, mais des solutions curatives sont envisagées pour ces sites (ex : travaux de renouvellement en cours pour Coulon). Les surcharges les plus importantes sont observées dans la zone du Marais où les réseaux servent de drains de la nappe

affleurant en hiver dès lors qu'ils ne sont pas étanches et/ou pleins. Un volume important d'eaux parasites est ainsi collecté et engendre une charge hydraulique importante des stations d'épuration.

La mise en place de lagunes est une solution envisageable car elles sont plus adaptées aux variations hydrauliques importantes (uniquement, sous réserve de ne pas avoir de contrainte sur la concentration en phosphore).

Pour la plupart des stations d'épuration, les résultats qualitatifs sont conformes à 100%. Les exceptions, qui restent ponctuelles, (Arçais, Frontenay-Rohan-Rohan, Mauzé-sur-le-Mignon, Niort (Goillard), Prahecq) sont en lien avec la présence de phosphore et se produisent lorsque l'effluent brut est très dilué, à cause des eaux parasites. Si les rendements deviennent alors très difficiles à atteindre, ces non-conformités n'ont que peu d'impact qualitatif sur le milieu (norme respectée en sortie en concentration et période de hautes eaux).



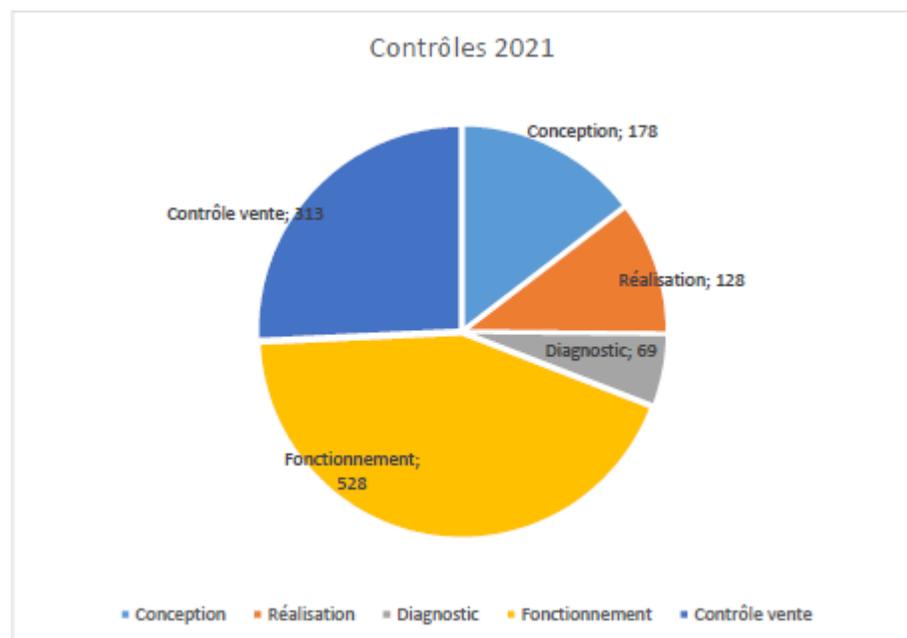
L'ASSAINISSEMENT DU TERRITOIRE DE NIORT AGGLO

b) L'assainissement non collectif

L'assainissement non collectif correspond aux systèmes individuels de collecte, de traitement, et d'infiltration ou de rejets des eaux domestiques. Il est mis en place lorsque les habitations ne sont pas reliées au réseau d'assainissement collectif.

Selon les données du dernier rapport d'activité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Niort Agglo (2019), 27 200 habitants seraient concernés par cette forme d'assainissement soit un peu moins de 22,5 % de sa population totale.

Au total, 1038 installations ont été contrôlées en 2021.



RESULTATS DES CONTROLES D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT EN 2021 (SOURCE : NIORT AGGLO)

Le SPANC évalue environ la moitié des installations d'assainissement non collectif comme responsables de rejets sans traitement des eaux usées, du fait de systèmes non adaptés à la géologie et à l'hydrographie du territoire.

Ce constat concerne plus particulièrement la zone de Marais, dont la nappe affleurante rend plus difficile l'assainissement des eaux usées. La réalisation de tertres ou d'installations de traitement agréées étanches fait partie des solutions pour mettre en place un système d'assainissement efficace. Les premiers représentent néanmoins un impact paysager non négligeable, qui peut induire des difficultés de mise en place, d'autant plus que le Marais est un site classé pour son paysage remarquable.

Par ailleurs, certaines formes urbaines du territoire induisent un manque de disponibilité foncière pour mettre en place les systèmes d'assainissement non collectif. Ce problème se rencontre fréquemment au niveau des anciennes fermes dont les différents bâtiments ont été vendus séparément, et parfois sans terrain.

Enfin, des cabanes le long de la Sèvre, qui s'inscrivent dans le patrimoine historique du territoire, ne disposent souvent d'aucun système de traitement et entraînent des rejets directs dans le cours d'eau. Il en va de même pour des habitations situées en bordure de conche.

c) La production de boues

1 943 tonnes de matières sèches ont été produites en 2021 sur le territoire de Niort Agglo.

Les boues liquides des stations de Magné, Mauzé-sur-le-Mignon et Prahecq sont épandues et valorisées en agriculture. Les boues de la

station d'épuration de Coulon, sont transportées à la station d'épuration de Goilard où elles sont déshydratées par centrifugation. Les boues de la station d'épuration de Pelle Chat (située sur la commune de Saint-Gelais) font l'objet d'une filière de traitement identique. Elles sont ensuite transportées à Fontenet (17), hors territoire de Niort Agglo où elles sont compostées avec des déchets verts, puis épandues sur des terres agricoles (rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, 2021).

Les boues de la station d'épuration de Frontenay-Rohan-Rohan sont déshydratées et chaulées, puis épandues.

Les boues des stations d'Aiffres, Saint-Symphorien, Saint-Maxire, Beauvoir-sur-Niort et Arçais sont actuellement gérées sur des filtres plantés de roseaux.

En cas de remplissage des silos de boues liquides, avant période d'autorisation d'épandage de printemps, les boues des stations d'épuration de Mauzé-sur-le-Mignon sont traitées sur la station d'épuration de la Vergnée. Il existe la même possibilité pour les silos de Magné, gérés sur la station de Niort-Goilard.

J. Des programmes pour l'amélioration

a) Le programme « Re-sources »

Le projet de démarche Re-Sources a été initié dans les années 2000 pour reconquérir les ressources en eau dans les bassins d'alimentation de captage d'eau potable en Poitou-Charentes¹. Il répondait à une dégradation continue des ressources en eau, qui avaient conduit à la fermeture de plus de 300 captages d'eau potable en 20 ans en région.

¹ www.eau-poitou-charentes.org/Re-sources-historique.html

Cette démarche multi-partenariale mobilise les acteurs locaux concernés par la qualité de l'eau pour élaborer, de façon concertée, un programme d'action visant à reconquérir la qualité de l'eau potable en Poitou-Charentes. Cette action volontaire est portée par les producteurs d'eau potable sur leur bassin d'alimentation. Chaque syndicat de la CAN dispose ainsi d'un contrat territorial sur son bassin d'alimentation sur la période 2016-2021.

La CAN, dont le territoire se situe sur 2 bassins hydrographiques : Sèvre Niortaise et Boutonne, a pris la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au 1er janvier 2018, conformément aux obligations réglementaires.

Depuis 2018, l'Etablissement Public Territorial du bassin de la Sèvre Nantaise possède la compétence GEMAPI.

Le principe de ce programme consiste à mener des actions préventives pour obtenir une eau brute de meilleure qualité et, par la même occasion, préserver les milieux naturels.

Avec la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (loi MAPTAM), qui rend obligatoire la compétence GEMAPI pour les communes (avec transfert aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre lorsqu'ils existent), on assiste à un changement de gouvernance en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Cette nouvelle gouvernance doit permettre d'optimiser les moyens techniques, humains et financiers pour l'atteinte des objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau et la Directive Inondations. Une articulation avec le programme Re-Sources de niveau régional sera à élaborer.



b) La charte régional « Terre Saine »

Pour protéger la santé, les ressources naturelles et la biodiversité, la Charte Terre saine Poitou-Charentes invite les communes à participer à la réduction des pesticides et à la préservation d'un environnement sain en Poitou-Charentes. Cette action s'inscrit dans le cadre du Plan Régional de Réduction des Pesticides en Poitou-Charentes adopté en 2007 à l'occasion de l'assemblée plénière du Groupe Régional d'Action pour la réduction des Pesticides (GRAP)².

La charte s'appuie sur plusieurs objectifs opérationnels qui doivent conduire progressivement vers l'arrêt de l'utilisation des pesticides dans les communes et les jardins :

- Réaliser un plan d'entretien des espaces publics comprenant notamment un état des lieux des pratiques, une cartographie des zones à risques pour la santé et l'eau, la définition d'objectifs, et les méthodes et organisations alternatives à l'usage des pesticides prévues ;
- Concevoir en amont l'organisation et l'entretien des sites concernés ;

- Former régulièrement le personnel communal, affecté aux travaux d'entretien, à la protection de la santé et aux techniques préventives et/ou alternatives ;
- Utiliser un cahier des charges en conformité avec les objectifs de la présente Charte si la commune fait appel à un délégataire ou à un prestataire de services ;
- Organiser et assurer une information régulière des habitants et des touristes sur le sens et l'intérêt de ces nouvelles pratiques, par la concertation publique et en les associant aux changements ;
- Réaliser et communiquer annuellement un bilan.

Sur les 45 communes de la CAN, 21 communes ont adhéré à cette charte, dont 2 d'entre elles ont obtenu la mention spéciale (100% des espaces communaux sans pesticides notamment) : Amuré et Arçais.



2) L'air, une ressource à protéger

A. *Qualité globale*

Deux nouveaux emplacements pour les deux stations fixes de mesure de la qualité de l'air

Jusqu'en 2020, Niort Agglo bénéficiait de deux stations fixes pour mesurer la qualité de l'air. Historiquement, la station « bruit de fond urbain » était basé à l'ancienne école Jules Ferry, alors que la station « trafic routier » était basé rue du Général Largeau à Niort. La

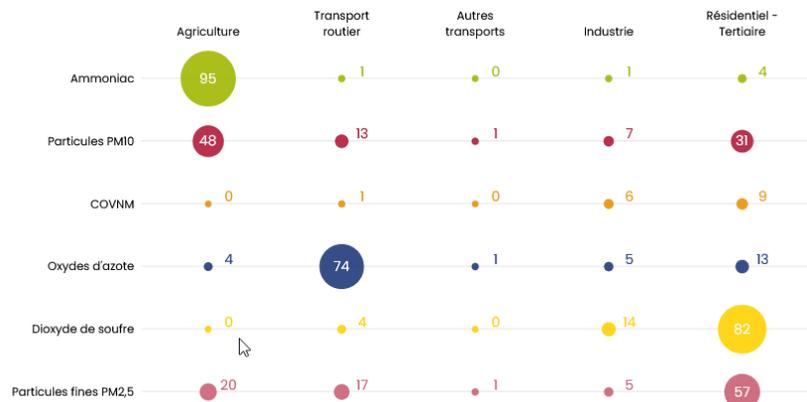
² www.terresaine-poitou-charentes.fr

requalification complète du bâtiment Jules Ferry, ainsi qu'un aménagement cyclable rue Largeau ont amené ATMO Nouvelle-Aquitaine à rechercher de nouvelles implantations pour les stations fixes.

Dorénavant, les stations fixes de mesure se trouvent :

- Au siège social de Niort Agglo, en accès depuis l'Avenue de la Venise verte, pour la station « bruit de fond urbain » ; polluants mesurés : NO₂, PM₁₀, PM_{2.5} et O₃.
- Avenue de Lattre de Tassigny, à proximité immédiate du pont Boulevard de l'Europe, pour la station « trafic routier » ; polluants mesurés : NO₂ et PM₁₀.

Points de repère sur les sources de pollution, en %



CONTRIBUTION DES ACTIVITES HUMAINES AUX EMISSIONS DE POLLUANTS (EN %) POUR L'ANNEE 2018

Les valeurs relatives à la pollution de l'air

Deux types de valeurs sont travaillées par ATMO Nouvelle-Aquitaine :

- Les concentrations (mesurées en µg/m³), mesurés à partir des stations de mesure ;

- Les émissions (en tonnes de polluants) qui découlent des modélisations d'ATMO Nouvelle-Aquitaine.

De plus, il faut bien distinguer les valeurs en moyenne annuelle, des valeurs horaires ou quotidiennes qui donnent lieu, le cas échéant, à alerte préfectorale :

- Pollution chronique : c'est une valeur en moyenne annuelle;
- Pollution ponctuelle (heure et jour), au travers des épisodes de pollution, dans lesquels il faut encore distinguer deux seuils :
 - o un seuil d'information et de recommandation (SIR), "au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine de groupes particulièrement sensibles au sein de la population". Une fois ce seuil atteint, des informations et des recommandations sont diffusées à destination de ces personnes;
 - o un seuil d'alerte (SAL), "au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé de l'ensemble de la population ou de dégradation de l'environnement, justifiant l'intervention de mesures d'urgence" (restrictions de circulation, obligation pour les industriels de réduire leurs émissions...).

Épisodes de pollution

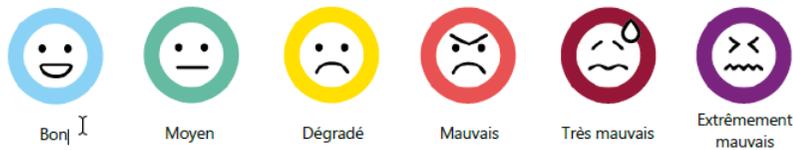
Les épisodes de pollution sont caractérisés lorsque plusieurs critères spécifiques sont réunis. Il faut qu'un dépassement de seuil réglementaire (SIR seuil d'information-recommandations ou SAL seuil d'alerte) soit prévu (ou effectif) et qu'il affecte une certaine surface du territoire et/ou un certain nombre d'habitants. Le dépassement est identifié à l'aide de simulations numériques représentant la qualité de l'air au jour le jour. Ces dernières calculent les concentrations de polluants sur toute la région Nouvelle-Aquitaine. C'est ainsi qu'il est

possible de connaître le type de dépassement et le polluant concernés et vérifier si les critères de nombre d'habitants et de surfaces exposées sont réunis. Ces seuils et critères sont définis par arrêtés préfectoraux. Les pics de pollution dont il est question présentent alors un risque sur une courte durée pour la santé humaine.

Quatre polluants sont concernés par les épisodes de pollution. Les zones visées par les épisodes de pollution dépendent du polluant ciblé : échelle départementale pour les particules en suspension PM10 et l'ozone O3 ; agglomérations pour le dioxyde d'azote NO2 ; et zone industrielle pour le dioxyde de soufre SO2.

Un nouvel indice ATMO pour mesurer la qualité de l'air

L'indice ATMO donne quotidiennement la qualité de l'air moyenne sur un territoire. Cet indice de la qualité de l'air a fait peau neuve depuis le 1er janvier 2021, conformément à l'arrêté ministériel du 10 juillet 2020. Plus précis et plus complet, l'objectif de ce nouvel indice est de mieux répondre aux besoins d'information sur la qualité de l'air exprimés par les citoyens. Il est appliqué pour connaître au jour le jour la qualité de l'air ambiant.



L'évolution de l'indice de la qualité de l'air repose sur plusieurs nouveautés :

- L'indice ATMO intègre désormais, en plus du dioxyde de soufre (SO2), du dioxyde d'azote (NO2), de l'ozone (O3), et des particules fines PM10, un 5e polluant réglementé, aux effets sanitaires avérés : les particules fines PM2,5 ;

- Ses seuils sont alignés sur ceux choisis par l'Agence européenne pour l'environnement ;
- L'indice apporte ainsi chaque jour une prévision plus fine de l'exposition de la population à la pollution de l'air, à l'échelle des EPCI membres d'ATMO Nouvelle-Aquitaine, mais aussi pour toutes les communes du département des Deux-Sèvres ;
- Il est calculé sur toutes les communes du territoire (et non plus uniquement sur les agglomérations de plus de 100 000 habitants) ;
- Son échelle évolue aussi : le niveau Très bon disparaît, et le niveau Extrêmement mauvais fait son apparition. **Le nouvel indice qualifie donc l'état de l'air selon 6 classes : Bon / Moyen / Dégradé / Mauvais / Très mauvais / Extrêmement mauvais**

Mieux comprendre le nouvel indice

Tableau des seuils et des qualificatifs

		BON	MOYEN	DÉGRADÉ	MAUVAIS	TRÈS MAUVAIS	EXTRÊMEMENT MAUVAIS
Moyenne journalière	PM2,5	0-10	11-20	21-25	26-50	51-75	> 75
Moyenne journalière	PM10	0-20	21-40	41-50	51-100	101-150	> 150
Max horaire journalier	NO ₂	0-40	41-90	91-120	121-230	231-340	> 340
Max horaire journalier	O ₃	0-50	51-100	101-130	131-240	241-380	> 380
Max horaire journalier	SO ₂	0-100	101-200	201-350	351-500	501-750	> 750

*Concentrations µg/m³

Grâce à ce nouvel indice, les citoyens pourront connaître plus finement, près de chez eux, l'état de la qualité de l'air et adapter leurs activités en conséquence.

Le nouvel indice agit comme un thermomètre, avec une nouvelle graduation: il donne une représentation différente de la qualité de l'air. L'augmentation du nombre de jours avec une qualité de l'air dégradée,

mauvaise, très mauvaise ou extrêmement mauvaise découle du changement de la méthode de calcul, de l'intégration des PM2,5, et de nouveaux seuils. Cela ne résulte pas d'une dégradation de la qualité de l'air : **au contraire, celle-ci tend à s'améliorer depuis 20 ans.**

B. Polluants de l'air

Différents polluants de l'air, réglementés par les directives européennes 2008/50/CE du 21 mai 2008 et 2004/107/CE du 15 décembre 2004, sont suivis sur le territoire :

- Le dioxyde d'azote et le benzène qui peuvent être considérés comme des traceurs de la pollution automobile
- Les particules fines qui proviennent principalement du trafic automobile et du chauffage résidentiel (essentiellement l'utilisation du bois)
- L'ozone, qui est un traceur de la pollution photochimique
- Le dioxyde de soufre qui est, historiquement, un traceur de l'activité industrielle. Sur la CAN, 51% du SO2 est émis par les industries, 37% par le résidentiel/tertiaire et 10% par l'agriculture
- Les métaux lourds et hydrocarbures aromatiques polycycliques
- Le monoxyde de carbone en lien avec les secteurs résidentiel/tertiaire et routiers

a) Particules en suspension dans l'air (PM 10)

Sources de PM 10

Les particules en suspension PM 10 sont rejetées par de multiples sources. L'agriculture et le résidentiel sont les principales. Les émissions proviennent du travail du sol (labour, plantation, récolte, fertilisation), de l'élevage (déjections animales au bâtiment et stockage) et de l'utilisation de bois pour chauffer les logements.

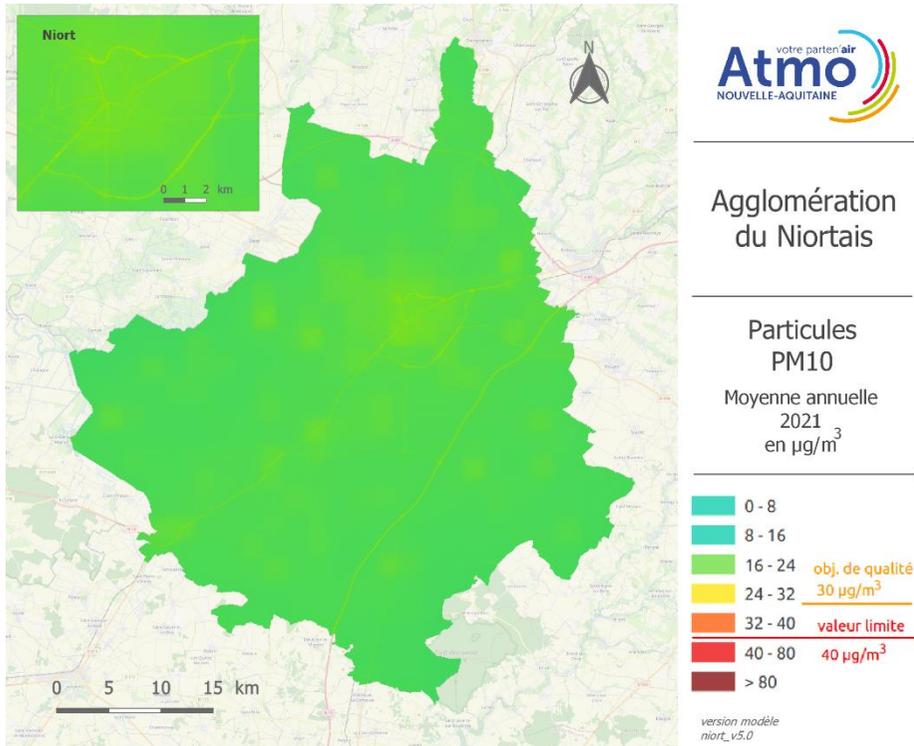
Rappel des seuils pour les PM10

	Polluant et nature des seuils	Mode de calcul (décret n° 2010-1250 du 21/10/10 et site web de l'OMS pour les valeurs guides 2021)
PARTICULES EN SUSPENSION (PM10)		
Pollution ponctuelle	Seuil d'alerte	80 µg/m ³ pour la valeur moyenne journalière
	Seuil d'information et de recommandations	50 µg/m ³ pour la valeur moyenne journalière
Pollution chronique	Valeurs limites	50 µg/m ³ pour la valeur moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 fois par an 40 µg/m ³ pour la moyenne annuelle
	Objectif de qualité	30 µg/m ³ pour la moyenne annuelle
Pollution ponctuelle	Recommandations OMS	15 µg/m ³ pour la moyenne annuelle 3 dépassements autorisés du seuil de 45 µg/m ³ en moyenne journalière

Données 2021 des PM 10 sur Niort Agglo

Globalement, les émissions de PM 10 diminuent entre 2010 et 2018 car la rigueur climatique 2010 a été plus sévère que les autres années ; les émissions sont stables depuis. L'amélioration des performances des motorisations des véhicules impactent également la baisse des émissions.

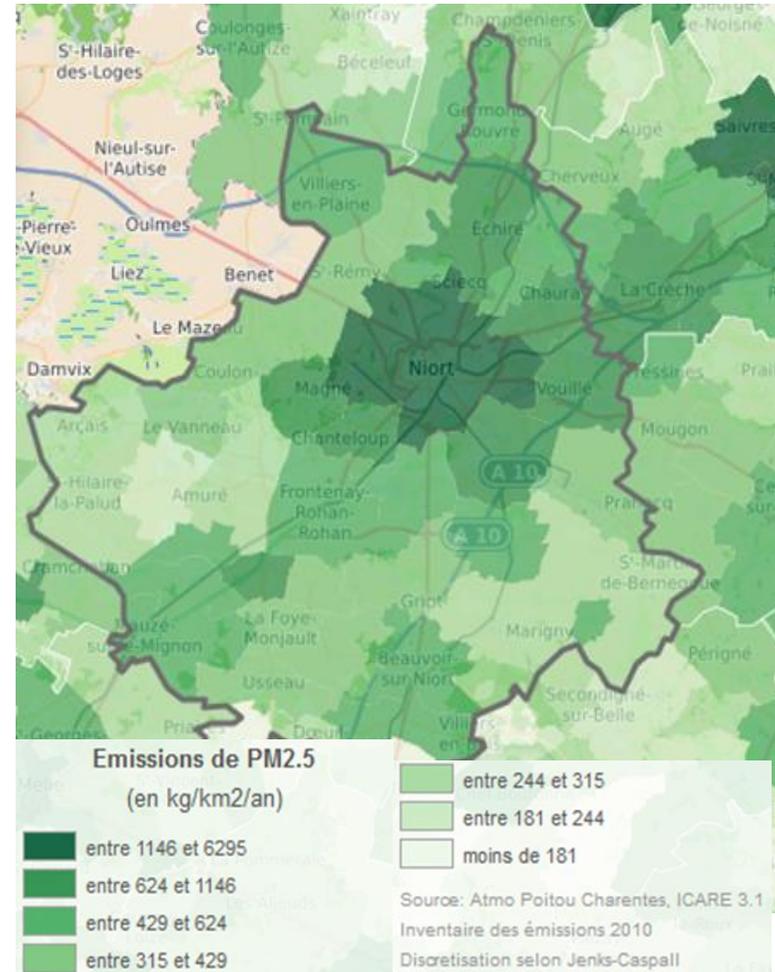
Les sources de PM 10 étant multiples en zone urbaine (chauffage, trafic routier, industrie, agriculture), les différences de concentration entre les axes routiers et les zones d'habitation sont peu marquées. Sur Niort Agglo, la valeur limite (40 µg/m³) n'est pas dépassée comme en 2019 et 2020. L'objectif de qualité (30 µg/m³) n'est également pas dépassé cette année. La concentration moyenne en PM 10 sur l'ensemble de l'agglomération (14 µg/m³) diminue globalement en 2021 par rapport à 2020 et 2019 : -7% par rapport à 2020 et -8% par rapport à 2019.

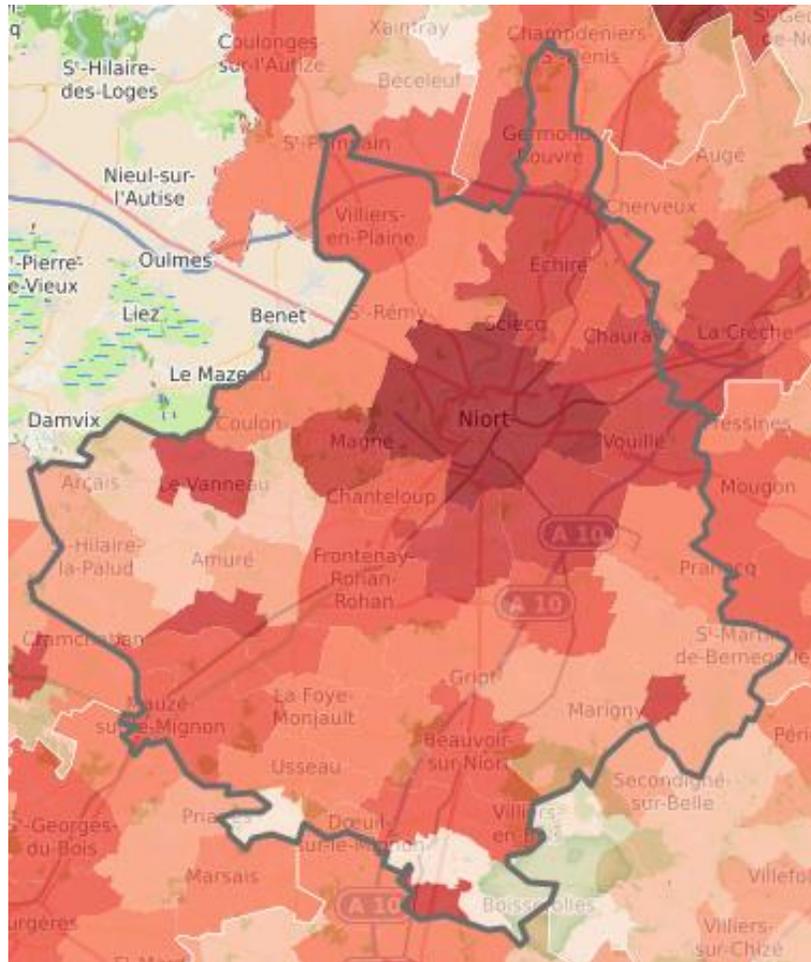


CONCENTRATIONS DE PM10 EN MOYENNE ANNUELLE SUR NIORT AGGLO EN 2021

En pollution chronique, la valeur limite annuelle, l'objectif de qualité et les recommandations OMS sont respectées.

En pollution ponctuelle, les recommandations OMS sont respectées, ainsi que la valeur limite journalière.





b) Les particules fines (PM 2.5)

Sources de PM 2.5

Les particules en suspension PM 2,5 sont rejetées par de multiples sources, mais le résidentiel/tertiaire est la principale responsable. Les émissions proviennent principalement de l'utilisation de bois pour le chauffage des logements, à l'origine du rejet de particules fines dans l'air.

Rappel des seuils pour les PM2.5

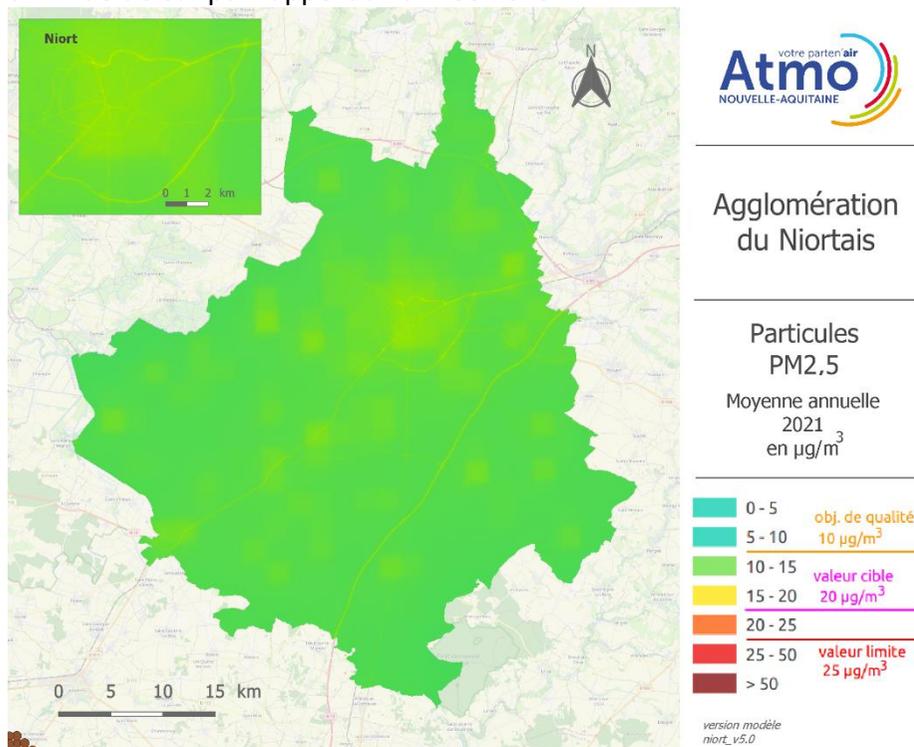
PARTICULES FINES (PM2,5)		
Pollution chronique	Valeur limite	25 µg/m ³ pour la moyenne annuelle
	Valeur cible	20 µg/m ³ pour la moyenne annuelle
	Objectif de qualité	10 µg/m ³ pour la moyenne annuelle
Pollution ponctuelle	Recommandations OMS	5 µg/m ³ pour la moyenne annuelle 3 dépassements autorisés du seuil de 15 µg/m ³ en moyenne journalière

Données 2021 des PM 2.5 sur Niort Agglo

Globalement, les émissions de PM 2,5 diminuent entre 2010 et 2018 en raison d'une baisse des consommations énergétiques pour le chauffage des logements (la rigueur climatique 2010 a été plus sévère que les autres années) mais les émissions sont stables depuis. L'amélioration des performances des motorisations des véhicules impactent également la baisse des émissions.

Les origines des PM 2,5 sont globalement les mêmes que les PM 10. La carte présente des niveaux de PM 2,5 sur l'agglomération de Niortais plus importants le long des grands axes routiers : A10, rocade et boulevards du centre-ville. En 2021, la valeur limite annuelle (25 µg/m³) et la valeur cible (20 µg/m³) ne sont pas dépassées. L'objectif de qualité (10 µg/m³) n'est quant à lui pas respecté au niveau des axes cités précédemment, alors qu'il est respecté ailleurs.

La concentration moyenne en PM 2,5, de 9 µg/m³, sur l'ensemble de l'agglomération augmente de 8% par rapport à 2020. En revanche, elle diminue de 3% par rapport à l'année 2019.



CONCENTRATIONS DE PM2.5 EN MOYENNE ANNUELLE SUR NIORT AGGLO EN 2021

En pollution chronique, la valeur limite, la valeur cible et l'objectif de qualité sont donc respectés. En revanche, la recommandation OMS est non-respectée avec une moyenne annuelle de 9 µg/m³ au lieu de 5 µg/m³.

En pollution ponctuelle, les recommandations OMS ne sont pas respectées avec 48 jours de dépassements du seuil de 15 µg/m³, au lieu de 3 jours de dépassement préconisés dans l'année.

c) Oxyde d'azote (Nox)

Sources d'oxydes d'azote

Les oxydes d'azote « NOx » désignent le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO₂). Les NOx sont considérés comme indicateur du trafic automobile. Ils proviennent essentiellement de phénomènes de combustion : moteurs de véhicules, chauffage et chaudières industrielles. Le transport routier, la filière industrielle et les activités résidentielles et tertiaires détiennent la majorité des rejets de NOx.

Rappel des seuils pour les NOx

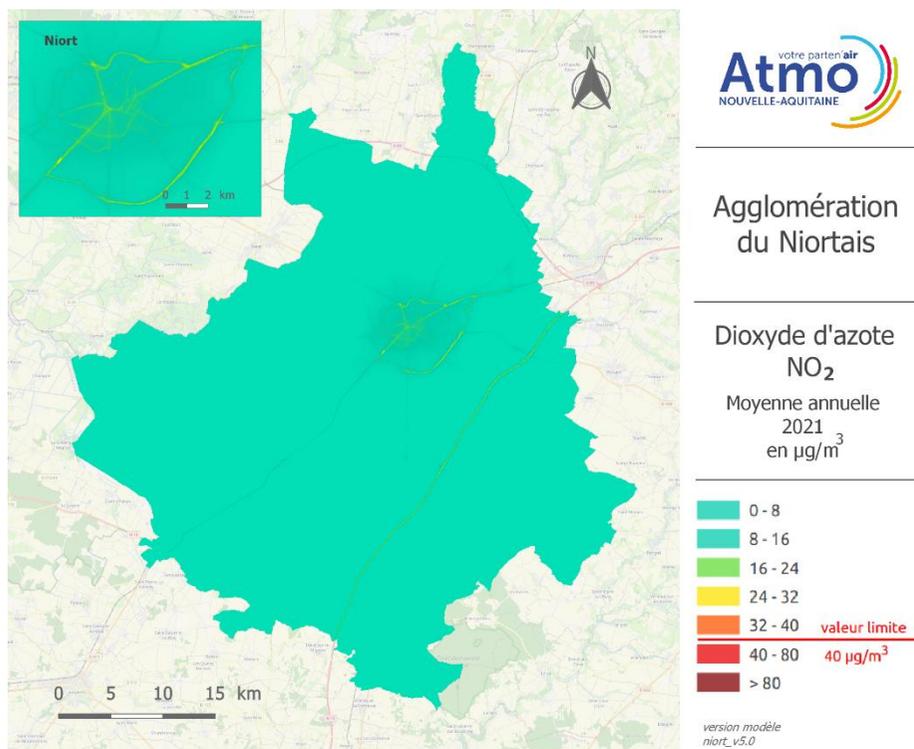
NOXYDE D'AZOTE (NO ₂)		
Pollution ponctuelle	Seuil d'alerte	400 µg/m ³ pour la valeur horaire sur 3 heures consécutives (ou 200 µg/m ³ si « SIR » déclenché la veille et le jour même et si risque de dépassement pour le lendemain)
	Seuil d'information et de recommandations (SIR)	200 µg/m ³ pour la valeur moyenne horaire
Pollution chronique	Valeurs limites	200 µg/m ³ pour la valeur moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 fois par an
		40 µg/m ³ pour la moyenne annuelle
Pollution ponctuelle	Recommandations OMS	200 µg/m ³ pour la valeur moyenne horaire
Pollution chronique		3 dépassements autorisés du seuil de 25 µg/m ³ pour la valeur moyenne journalière
		10 µg/m ³ pour la moyenne annuelle

Données 2021 des NOx sur Niort Agglo

Les rejets diminuent sur la période 2010/2018 à l'échelle régionale.

Les oxydes d'azote participent à la formation de l'ozone dont ils sont l'un des précurseurs sous l'effet du rayonnement solaire. Ils concourent également au phénomène des pluies acides, ainsi qu'à l'eutrophisation des sols. Parmi les oxydes d'azote, c'est le dioxyde d'azote qui est le plus nocif pour la santé humaine. Aussi, ses niveaux sont réglementés dans l'air ambiant. Le dioxyde d'azote est un gaz irritant provoquant des

irritations (yeux, nez, bouche), des troubles respiratoires et des affections chroniques.



CONCENTRATIONS DE NO2 EN MOYENNE ANNUELLE SUR NIORT AGGLO EN 2021

En 2011, le dépassement de la valeur en moyenne annuelle sur le NO₂, au niveau de la station trafic, a entraîné l'adoption d'un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) sur l'agglomération, outil porté par la Préfecture. Aucun dépassement n'étant constaté depuis, un bilan est en cours de production par les services de l'État pour clôturer le PPA de l'agglomération du Niortais.

Ayant pour origine principalement le trafic routier, les concentrations les plus élevées de dioxyde d'azote sont rencontrées le long des axes à fort trafic : autoroute A10, rocade et certains boulevards périphériques.

La valeur limite réglementaire fixée à 40 µg/m³ n'est pas dépassée en 2021. Sur ces mêmes axes, elle l'avait été en 2019. La concentration moyenne sur l'ensemble de l'agglomération diminue par rapport à 2020 et plus encore par rapport à 2019, année plus proche de 2021 en matière de trafic routier et de sources d'émissions. En 2021, la concentration diminue donc de 38% par rapport à 2020 et de 55% par rapport à 2019.

En pollution chronique, la valeur limite annuelle est respectée, ainsi que la recommandation de l'OMS.

En pollution ponctuelle, le seuil d'information – recommandations, le seuil d'alerte et les recommandations OMS sont respectées (1 dépassement du seuil de 25 µg/m³ en 2021).

d) Ozone (O₃)

Sources d'ozone

L'ozone est un traceur de la pollution photochimique. L'ozone est en effet issu de réactions chimiques à partir du NO₂ notamment. Les variations de concentrations constatées d'une année à l'autre sont dues essentiellement aux variations climatiques et à l'ensoleillement. L'ozone irrite les yeux et les voies respiratoires. Il a également des effets sur la végétation.

Rappel des seuils pour l'O3

	Polluant et nature des seuils	Mode de calcul (décret n° 2010-1250 du 21/10/10 et site web de l'OMS pour les valeurs guides 2021)
OZONE (O₃)		
Pollution ponctuelle	Seuils d'alerte	240 µg/m ³ pour la valeur moyenne horaire sur 3 heures consécutives 300 µg/m ³ pour la valeur moyenne horaire sur 3 heures consécutives 360 µg/m ³ pour la valeur moyenne horaire
	Seuil d'information et de recommandations	180 µg/m ³ pour la valeur moyenne horaire
	Objectif de qualité (Protection de la santé)	120 µg/m ³ pour la valeur maximale journalière sur 8 heures
	Valeur cible (Protection de la santé)	120 µg/m ³ pour la valeur maximale sur 8 heures en moyenne sur 3 ans à ne pas dépasser plus de 25 fois
	Recommandation OMS	3 dépassements autorisés du seuil de 100 µg/m ³ pour la valeur maximale journalière sur 8 heures
Pollution chronique	Objectif de qualité (Protection de la végétation)	AOT 40 de mai à juillet de 8h à 20h : 6000 µg/m ³ par heure
	Valeur cible (Protection de la végétation)	AOT 40 de mai à juillet de 8h à 20h : 18 000 µg/m ³ par heure en moyenne sur 5 ans
	Recommandation OMS	60 µg/m ³ pour la valeur maximale journalière sur 8 heures en moyenne sur 6 mois consécutifs où les valeurs sont les plus élevées (pic saisonnier)

Données 2021 de O3 sur Niort Agglo

En pollution chronique, l'objectif de qualité pour la protection de la végétation est respecté. En revanche, la recommandation OMS (pic saisonnier) n'est pas respectée en 2021 (concentrations entre 77 et 83 µg/m³).

En pollution ponctuelle, pour le compte du maximum de la moyenne sur 8 heures, l'objectif de qualité pour la protection de la santé est non-respecté sur la station Venise verte, au siège social de Niort Agglo. En effet, la concentration mesurée est de 126 µg/m³ en 2021, au lieu des 120 µg/m³ requis. Cependant, la valeur cible pour la protection de la santé est respectée. Pour le paramètre maximum horaire, les seuils d'information / recommandations et d'alerte sont respectés. A contrario, le nombre de jours de dépassement du seuil 100 µg/m³ en 2021 est de 27 ; aussi, la recommandation OMS journalière est non-respectée sur ce paramètre.

e) Ammoniac (NH₃)

L'ammoniac est principalement émis par le secteur agricole, rejeté notamment par l'application d'engrais synthétiques ou de déjections animales sur les champs pour fertiliser les cultures. L'ammoniac est également issu de l'élevage, rejeté par les déjections des animaux dans les bâtiments agricoles mais aussi au niveau des prairies utilisées pour le pâturage. En dehors de l'agriculture, l'ammoniac provient également du chauffage au bois dédié aux logements et des locaux de la branche tertiaire.

Le seuil de perception olfactive va de 350 à 3500 microgrammes par mètre cube selon la perception moyenne des odeurs par chaque individu. Ce gaz a une action irritante sur les muqueuses oculaires (larmolement, cataracte, glaucome), sur la trachée et les bronches (toux, dyspnée, détresse respiratoire, oedème pulmonaire lésionnel).

f) Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)

Les composés organiques volatils non méthaniques sont issus de plusieurs secteurs et en majorité des sources naturelles (forêts, prairies, jachères...). Une partie non négligeable des COVNM provient également des secteurs industriel (36% lié à l'utilisation de solvant et de peintures) et résidentiel-tertiaire (57% lié à l'utilisation de bois pour le chauffage).

g) Dioxyde de soufre (SO₂)

Le dioxyde de soufre est principalement rejeté par les secteurs industriel et résidentiel/tertiaire. Les émissions de SO₂ sont principalement dues à la fabrication de matériaux de construction comme le ciment, le verre, les fibres minérales, aux procédés dans l'industrie chimique mais aussi à l'utilisation de fioul et de bois pour le chauffage des logements et des locaux du tertiaire.

Depuis 2010, les émissions de SO2 ont fortement diminué du fait d'une forte baisse des émissions industrielles.

h) Autres polluants

Les pollens :

Les principaux pollens dans l'air observés sur le capteur de Niort sont variés. Trois périodes importantes de pollinisation sont visibles :

- Février et mars : frêne, cyprès et aulne ;
- Printemps : bouleau, chêne et platane ;
- Mai à juillet : graminées, châtaigner et urticacées.

i) L'inventaire des émissions de polluants (en tonnes) :

Les émissions de polluants sont exprimées en tonnes de polluants, à l'échelle d'un territoire : elles correspondent aux émissions calculées à partir des données des stations de mesure. Les émissions sont quantifiées pour les activités suivantes sur ce territoire : agriculture, résidentiel, tertiaire, industrie branche énergie, industrie hors branche énergie, transports routiers, autres transports, déchets.

L'inventaire des émissions de polluants permet de mieux comprendre la pollution atmosphérique, de répertorier, identifier et quantifier les sources de pollution.

La méthodologie est nationale. Elle est élaborée par les Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air, le Centre Interprofessionnel Technique d'Études de la Pollution Atmosphérique, le Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air et le Ministère de l'environnement.



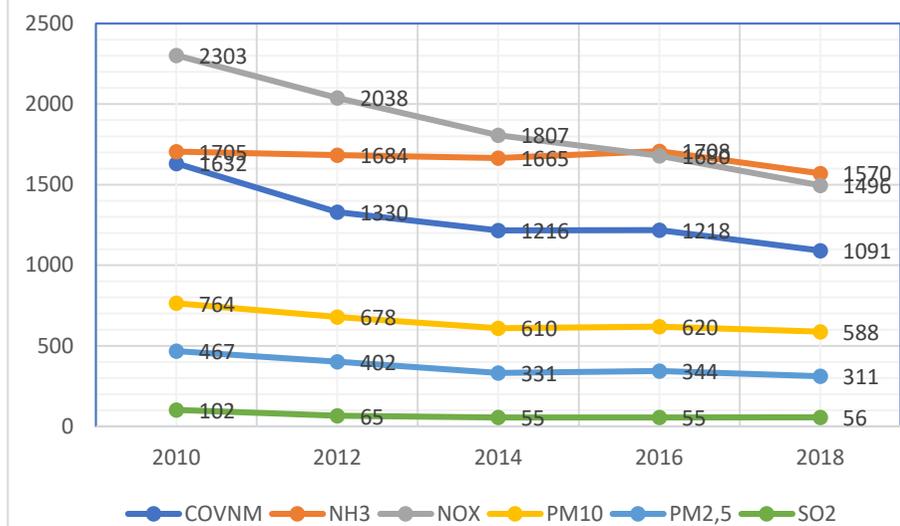
Le PCAET de Niort Agglo a pris des objectifs « qualité de l'air », en matière de réduction des émissions de polluants atmosphériques.

À ce jour, le bilan des émissions 2020 n'est pas encore disponible. Cependant, ATMO Nouvelle-Aquitaine a estimé ces dernières années les évolutions des émissions de polluants de la manière suivante, sur Niort Agglo :

EVOLUTION DE LA QUALITE DE L'AIR SUR NIORT AGGLO						
ANNEE	COVNM	NH3	NOX	PM10	PM2,5	SO2
2010	1632	1705	2303	764	467	102
2012	1330	1684	2038	678	402	65
2014	1216	1665	1807	610	331	55
2016	1218	1708	1680	620	344	55
2018	1091	1570	1496	588	311	56
evolution (%) 2010 - 2018	-33	-8	-35	-23	-33	-45

EVOLUTION DE LA QUALITE DE L'AIR SUR NIORT AGGLO (SOURCE : ATMO NOUVELLE-AQUITAINE)

Evolution des émissions de polluants, en tonnes, sur Niort Agglo



La baisse des émissions de polluants est généralisée, mais avec de fortes disparités entre polluants. La qualité de l'air tend en effet à s'améliorer.

j) Emissions selon les différents secteurs observés :

Les particules en suspension PM10

PM 10	2010	2012	2014	2016	2018	% 2010 - 2018
agricole	291	284	289	288	284	-2,4
résidentiel	264	223	169	194	172	-34,8
tertiaire	8	10	9	11	10	25,0
industrie énergie	0	0	0	0	0	
industrie hors énergie	67	51	46	38	43	-35,8
routier	128	106	92	84	74	-42,2
autres transports	4	4	5	5	5	25,0
déchets	0	1	1	0	0	
total	762	679	611	620	588	-22,8

Pour les particules en suspension PM10, une forte réduction des émissions de PM10 est observée, près de -23% au global entre 2010 et 2018, avec de fortes réductions dans le résidentiel, dans l'industrie et le transport routier. Le secteur agricole ne bénéficie pas de la même dynamique.

Les particules fines PM 2,5

PM 2,5	2010	2012	2014	2016	2018	% 2010 - 2018
agricole	73	67	67	64	62	-15,1
résidentiel	258	218	165	190	168	-34,9
tertiaire	7	9	9	10	9	28,6
industrie énergie	0	0	0	0	0	
industrie hors énergie	20	18	15	14	15	-25,0
routier	107	87	73	64	53	-50,5
autres transports	2	2	2	2	2	0,0
déchets	0	0	0	0	0	
total	467	401	331	344	309	-33,8

Pour les particules fines PM 2,5, la réduction des émissions est forte pour le résidentiel, et le transport routier. Au global, plus de 33% de réduction est observé entre 2010 et 2018.

Le dioxyde d'azote

NOX	2010	2012	2014	2016	2018	% 2010 - 2018
agricole	174	132	132	89	69	-60,3
résidentiel	155	139	114	118	114	-26,5
tertiaire	93	92	79	79	81	-12,9
industrie énergie	4	5	4	5	5	25,0
industrie hors énergie	97	73	62	54	69	-28,9
routier	1771	1588	1405	1325	1150	-35,1
autres transports	9	8	10	9	8	-11,1
déchets	1	1	1	1	1	0,0
total	2304	2038	1807	1680	1497	-35,0

Au global, les émissions de NO2 ont diminué de 35% entre 2010 et 2018. La baisse est assez spectaculaire pour le transport routier, principal secteur marquant ce polluant.

L'ammoniac

NH3	2010	2012	2014	2016	2018	% 2010 - 2018
agricole	1611	1597	1588	1620	1449	-10,1
résidentiel	61	56	45	55	51	-16,4
tertiaire	2	3	3	4	5	150,0
industrie énergie	0	0	0	0	0	
industrie hors énergie	0	0	0	0	0	
routier	21	17	15	12	11	-47,6
autres transports	0	0	0	0	0	
déchets	10	11	14	16	14	40,0
total	1695	1673	1651	1691	1516	-10,6

Au global, la réduction des émissions d'ammoniac est supérieure à 10% entre 2010 et 2018. L'agriculture, de loin le secteur le plus émetteur de ce polluant, a connu une réduction encourageante en 2018.

Les COVNM

COVNM	2010	2012	2014	2016	2018	% 2010 - 2018
agricole	31	23	21	14	12	-61,3
résidentiel	834	687	609	630	599	-28,2
tertiaire	23	16	12	14	14	-39,1
industrie énergie	25	23	19	19	18	-28,0
industrie hors énergie	479	441	451	438	365	-23,8
routier	235	137	100	99	80	-66,0
autres transports	1	1	1	1	1	0,0
déchets	4	4	3	3	3	-25,0
total	1632	1332	1216	1218	1092	-33,1

Au global, la réduction des émissions de Composés organiques volatils non méthaniques sont de 33% entre 2010 et 2018. Le résidentiel, l'industrie et le transport routier y participent aux premiers rangs.

Le SO2

SO2	2010	2012	2014	2016	2018	% 2010 - 2018
agricole	9	0	0	0	0	-100,0
résidentiel	44	40	33	31	32	-27,3
tertiaire	20	19	16	14	14	-30,0
industrie énergie	0	0	0	0	0	
industrie hors énergie	27	3	3	7	8	-70,4
routier	2	2	2	2	2	0,0
autres transports	0	0	0	0	0	
déchets	0	0	0	0	0	
total	102	64	54	54	56	-45,1

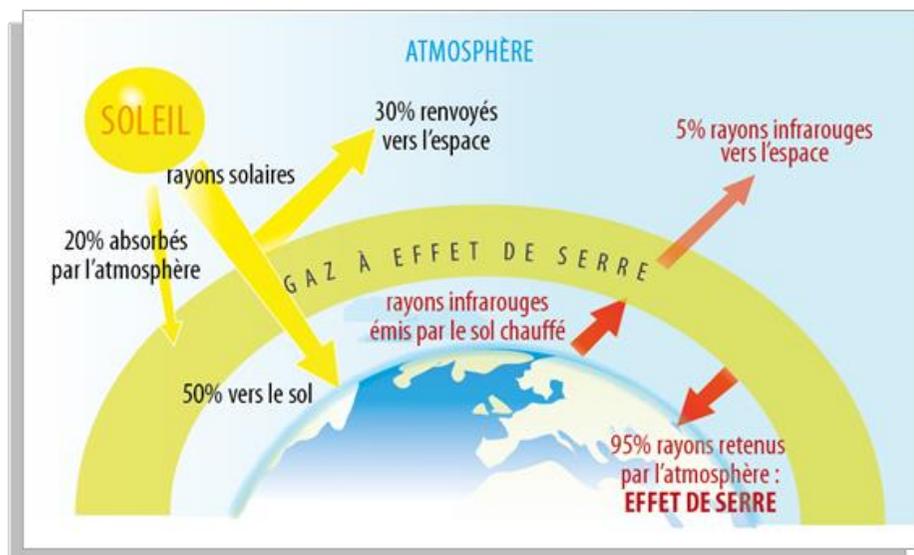
La réduction émissions de dioxyde de soufre en 2010 et 2018 avoisine les 45%.

Le résidentiel, le tertiaire et l'industrie représentent les trois principaux secteurs émetteurs, en forte réduction.

C. Gaz à effets de serre

L'effet de serre

L'effet de serre est un phénomène naturel qui consiste au piégeage du rayonnement solaire dans l'atmosphère et induit un réchauffement indispensable à la vie sur Terre. Toutefois, les concentrations de gaz à effet de serre ont significativement augmenté sous l'effet des activités humaines et accentuent l'effet de serre naturel. Ceci a pour conséquence d'augmenter la température moyenne globale et de dérégler le climat. La montée du niveau de la mer et l'aggravation de l'intensité des catastrophes naturelles sont d'autres conséquences négatives de ce phénomène, largement dommageables à l'homme et à l'environnement.



La stratégie climatique du PCAET de Niort Agglo

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Niort Agglo ambitionne d'engager le territoire dans une trajectoire bas carbone, en visant la neutralité carbone en 2050 avec une étape intermédiaire de -30% de GES en 2030 comparé à 2015.

Pour mieux expliciter la notion de neutralité carbone, cela signifie que les émissions de GES sur le territoire équivalent aux séquestrations de GES par les sols et la végétation notamment. La neutralité carbone implique de drastiquement réduire nos émissions de GES, alors que la population augmente légèrement sur Niort Agglo.

Les émissions de GES issues du diagnostic PCAET

En 2015, le territoire émettait près de 887 ktéq CO₂, soit une émission moyenne de 7,5 téq CO₂ par habitant par an contre 12,8 téq CO₂ en

moyenne au niveau du département et 8,8 téq CO₂ au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine, et de 6,9 téq CO₂ au niveau national.

Comme le démontre le tableau suivant, les émissions de gaz à effet de serre sur Niort Agglo sont à près de 80% issues de nos modes de consommations énergétiques (pour le carburant et le chauffage notamment).

Les émissions de GES non énergétiques sont issues de procédés industriels, de fuites de fluides frigorigènes (utilisés dans les installations de production de froid) ou encore de l'utilisation d'engrais.

Emissions de GES	ktCO ₂ eq	%
énergétiques	663	79
non énergétiques	179	21
totales	841	100

TABLEAU DE REPARTITION DES EMISSIONS DE GES 2019, SELON SECTEUR ENERGETIQUE OU NON

Par ailleurs, comme l'explique le graphique suivant, la répartition de ces émissions place en tête le transport avec près de 41% des émissions de GES en 2014. À suivre, viennent l'agriculture (25% des émissions essentiellement indirectes avec le protoxyde d'azote pour la fertilisation azotée et le méthane des suites de la fermentation entérique), puis le résidentiel et le tertiaire.

Les évolutions des émissions de GES sur Niort Agglo

Selon les dernières données Agence Régionale Énergie Climat (AREC), on constate une évolution à la baisse des émissions de gaz à effet de serre. Au global, entre 2014 et 2019, les émissions de gaz à effet de serre ont été réduites de plus de 5% (cf tableau suivant).

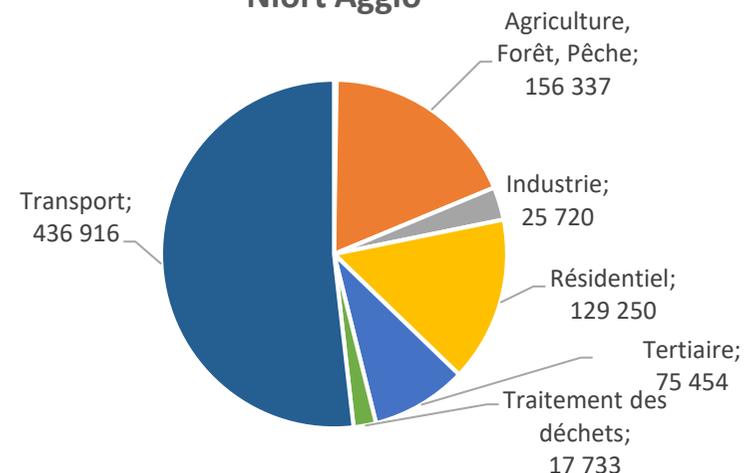
Secteurs	2014	2018	2019	% 2014 - 2019
Agriculture, Forêt, Pêche	225 200	151 000	156 337	-30,58
Industrie	50 700	27 000	25 720	-49,27
Résidentiel	157 000	135 000	129 250	-17,68
Tertiaire	70 800	85 000	75 454	6,57
Traitement des déchets	13 000	18 000	17 733	36,41
Transport	370 000	442 000	436 916	18,09
Total	886 700	858 000	841 410	-5,11

TABLEAU DES EVOLUTIONS DES EMISSIONS DE GES PAR SECTEUR SUR NIORT AGGLO

De plus, on observe de fortes disparités par secteur :

- Les secteurs comme l'agriculture ou l'industrie sont touchés par une certaine déprise agricole ou désindustrialisation, alors que les transports ou le traitement des déchets connaissent une forte augmentation des émissions de GES.
- Le traitement des déchets augmente significativement, notamment en raison de l'évolution du facteur d'émission de la tonne de déchets enfouis.
- Le résidentiel enregistre une assez forte diminution, notamment en raison de l'abandon du chauffage au fuel au profit d'énergies moins carbonées (pompes à chaleur, bois énergie, ...).

Emissions de GES par secteur en 2019 sur Niort Agglo



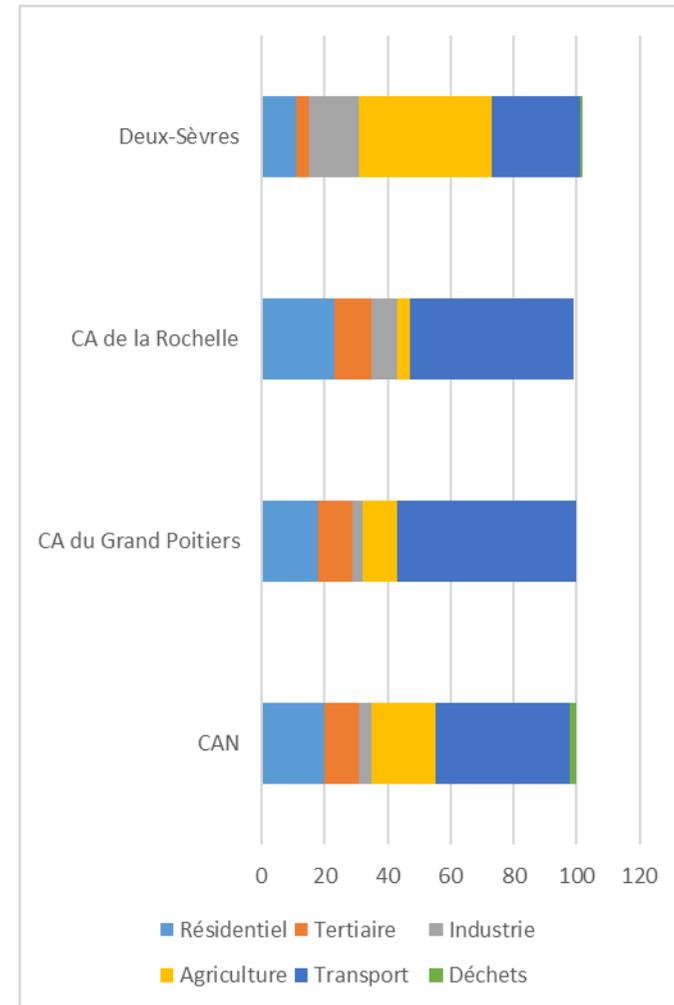
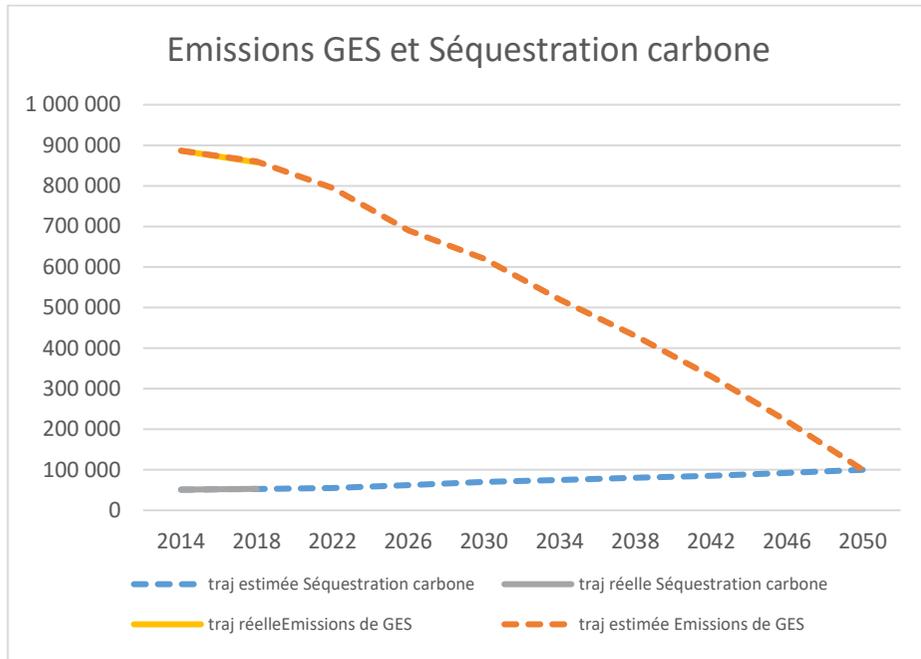
GRAPHIQUE DE REPARTITION DES EMISSIONS DE GES SUR NIORT AGGLO EN 2019

- Fait notable, le transport représente plus de la moitié (52%) des émissions de GES sur Niort Agglo en 2019.
- A contrario, les émissions de GES du secteur agricole sont passés de 25% en 2015 à moins de 20% en 2019.

Trajectoires de réduction des émissions de GES observées sur Niort Agglo

Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, il faut fortement réduire nos émissions de GES en passant de près de 900 000 t_{éq} CO₂ en 2014 à 100 000 t_{éq} CO₂ en 2050. Parallèlement, la séquestration carbone doit être multipliée par deux entre 2014 et 2050.

Selon les données réelles du territoire, Niort Agglo se trouve sur la bonne trajectoire, pour engager le territoire dans une trajectoire bas carbone.



REPARTITION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE PAR SECTEURS (AREC, 2014)

3) Du déchet « nuisances » vers le déchet « ressources »

A. *Collecte des déchets*

La collecte en porte-à-porte des ordures ménagères des particuliers est effectuée sur l'ensemble du territoire de Niort Agglo. Les emballages ménagers en mélange avec les papiers sont collectés en porte à porte sur une partie du territoire. De même, la collecte en porte à porte du verre bouteille et bocaux est uniquement disponible sur la commune de Niort et la collecte en porte à porte des déchets dits fermentescibles est assurée sur les communes de Niort et Chauray.

Chaque commune dispose de points d'apport volontaire pour déposer les emballages ménagers, le papier et le verre.

Les particuliers non desservis par une collecte en porte à porte des déchets fermentescibles peuvent obtenir gratuitement un composteur individuel ou un lombricomposteur auprès des services de la collectivité.

Niort Agglo propose également un service gratuit en porte-à-porte de collecte pour les déchets volumineux sur prise de rendez-vous.

En partenariat avec Niort Agglo, l'Association TRIO (Emmaüs) assure la collecte des textiles usagés sur 48 points d'apport volontaire. À noter que quelques communes disposent d'un nombre plus réduit de points d'apports volontaires, ce qui peut entraîner une diminution du geste de tri.

Les usagers ont enfin la possibilité de se déplacer dans les 11 déchèteries de Niort Agglo pour les déchets qui ne peuvent être collectés en porte à porte ou aux points d'apport volontaire. Plusieurs d'entre elles présentent une capacité réduite et ne peuvent

réceptionner qu'un nombre limité de déchets. De ce fait, Niort Agglo, aménage ses déchèteries afin d'offrir aux usagers de meilleures conditions d'accueil et de prendre en charge une plus grande diversité de déchets. Depuis avril 2022, les déchèteries du territoire sont accessibles uniquement sur présentation d'une carte d'accès.



LE SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS VOLUMINEUX MIS EN PLACE PAR LA CAN (SOURCE : CAN)

B. Traitement

- Les différentes installations qui participent aux filières de traitement des déchets sont présentées ci-après (rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des ordures ménagères, 2021). La plupart d'entre elles sont situées à l'extérieur du territoire au Nord (Bressuire, Poitiers...) ou au Sud (Cognac...) ou transfèrent les déchets récoltés vers des structures de traitement extraterritoriales.
- Centre de traitement et traitement du Vallon d'Arty

Ce site de transfert et traitement, exploité en régie directe par la CAN, se situe sur Niort. Il assure le transfert du verre, des emballages en mélanges avec le papier, des ordures ménagères, des tout venant/déchets d'activité d'économique et des inertes collectés en porte à porte ou apport volontaire.

Les ordures ménagères résiduelles sont ensuite acheminées vers leurs exutoires : ISDND de SUEZ Amailloux, ISDND du Vigeant ou TMB du SMITED.

Les emballages sont ensuite acheminés sur le centre de tri de SUEZ à Poitiers.

Le verre, bouteilles et bocaux, est stocké sur une zone de stockage sur site avant d'être transporté sur SAMIN (Saint-Gobain) à Cognac (16).

Les déchets inertes transférés sur le site du Vallon d'Arty sont transférés vers une unité de valorisation privée située à Bressuire. Cette installation permet de détourner de l'enfouissement environ 90% des inertes transférés. Une partie des inertes collectés, environ 15%, en déchèteries sont directement enfouis sur l'installation de stockage des

déchets inertes de Beauvoir sur Niort, gérée en régie par la collectivité, sans transiter via le centre de transfert du Vallon d'Arty.

Il réceptionne également les déchets compostables issus des déchèteries, de la collecte en porte à porte des déchets fermentescibles ou d'apports direct sur le site par des professionnels. Ces déchets sont traités sur place, sur la plateforme de valorisation des déchets végétaux afin d'être valorisés sous forme de broyat frais, de compost ou encore de plaquettes ISDND de SUEZ Amailloux et Le Vigeant

Les Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) du SITA Amailloux et Le Vigeant assurent le traitement des ordures ménagères résiduelles par enfouissement.

- ISDND de CALITOM Sainte Sévère

Les tout-venants de déchèteries et déchets d'activité économique sont enfouis sur l'ISDND gérée par CALITOM.

- TMB du SMITED

La CAN a établi une convention d'entente intercommunale avec le SMITED, basé à Champdeniers, afin que 20% des ordures ménagères résiduelles collectées soient traitées sur l'unité de Tri Mécano Biologique (TMB) exploitée par le SMITED. Ce procédé permet de détourner de l'enfouissement environ 50% des ordures ménagères.

- Centre de tri de SUEZ Poitiers

Les emballages et papiers en mélange sont acheminés vers le centre de tri de SUEZ à Poitiers. Cette installation sépare le flux d'emballages/papiers selon les différents matériaux qui le compose (acier, aluminium, papiers, cartonnets, films plastiques...) afin de

recycler chaque matière sur une filière de valorisation matière adaptée. Les refus de tri sont majoritairement incinérés sur les unités de valorisation énergétique ou utilisé comme combustible solide de récupération.



LA DECHETERIE ET LE CENTRE DE TRANSFERT DU VALLON D'ARTY A NIORT

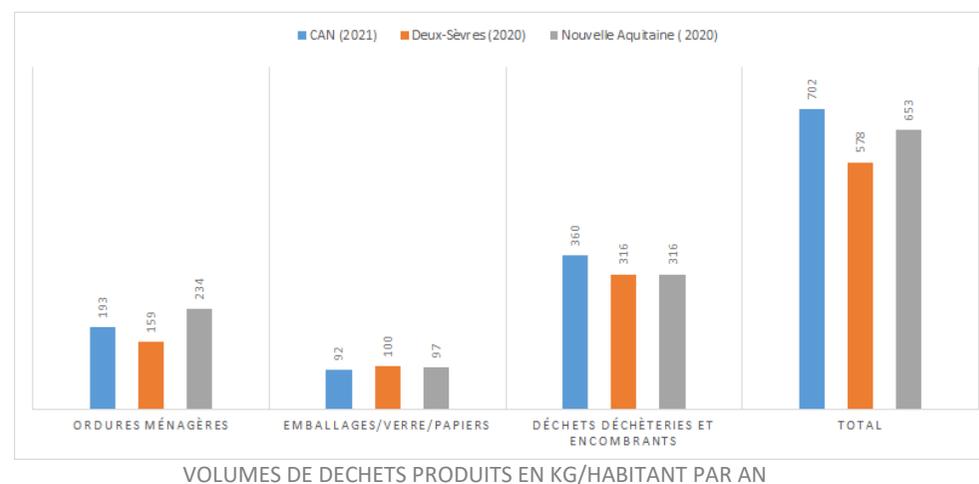
En 2021 Niort Agglo a assuré la collecte et le traitement de 85 160 tonnes de déchets, soit 702 kg/an/habitant, parmi lesquels :

- 23 385 tonnes d'ordures ménagères résiduelles en porte à porte
- 5 878 tonnes de déchets fermentescibles en porte à porte
- 4 709 tonnes de verre bouteille et bocaux en porte à porte ou apport volontaire
- 6 145 tonnes d'emballages/papiers en mélange en porte à porte ou apport volontaire
- 656 tonnes de papiers en points d'apports volontaires

- 43 654 tonnes de déchets divers en déchèteries (dont 30% sont des déchets végétaux)

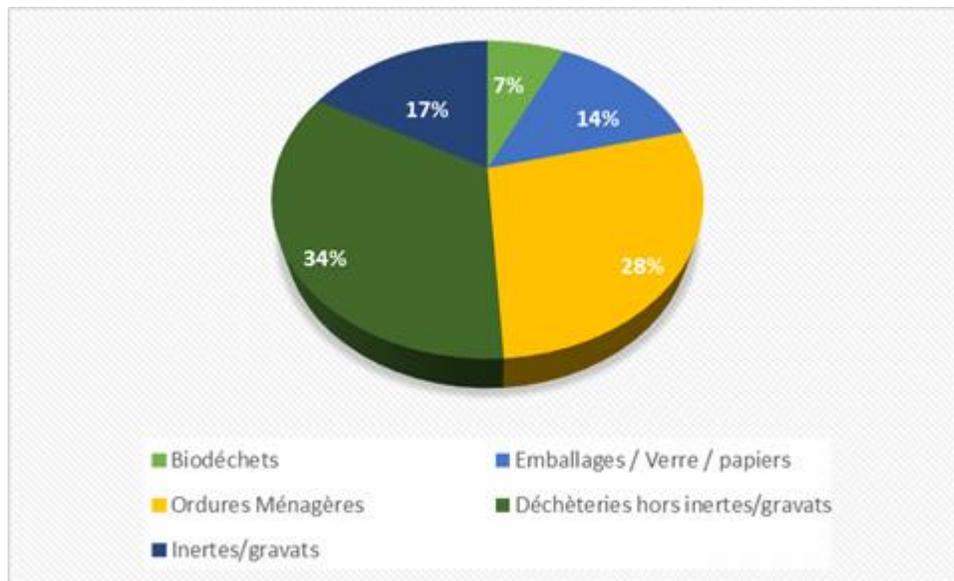
C. Production

85 160 tonnes de déchets ont été traités en 2021 soit une quantité de 702 kg par habitant et par an pour une population de 121 220 habitants (INSEE, 2018). Ce ratio moyen est plus important qu'en Deux-Sèvres ou sur l'ancienne région Poitou-Charentes.

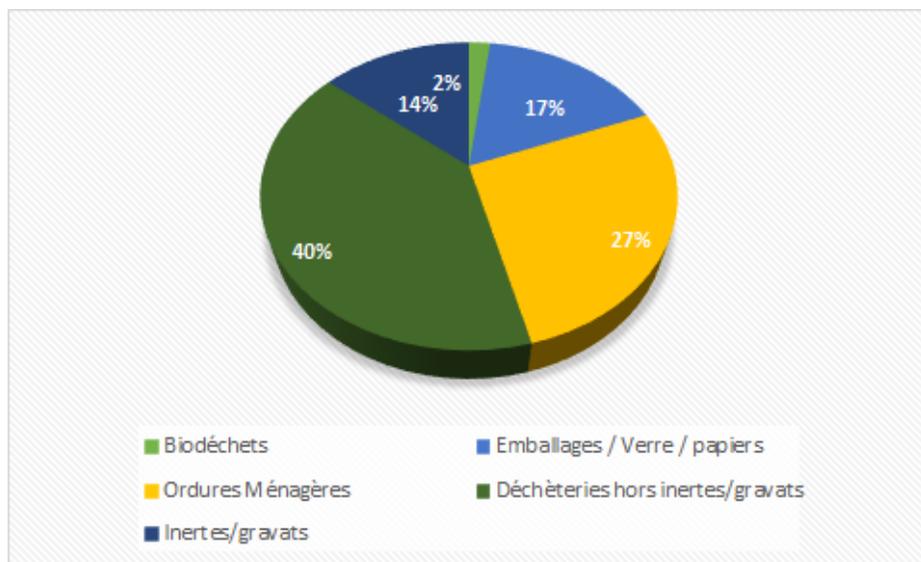


L'écart sur la production totale de déchets par habitant s'explique principalement par des volumes plus importants collectés en déchèteries.

Depuis avril 2022, l'accès en déchèteries se fait uniquement sur présentation d'une carte d'accès qui devrait impacter la quantité de déchets collectés sur les déchèteries du territoire. Les ordures ménagères et les déchets verts représentent à eux seuls près de 64% du tonnage global collecté.

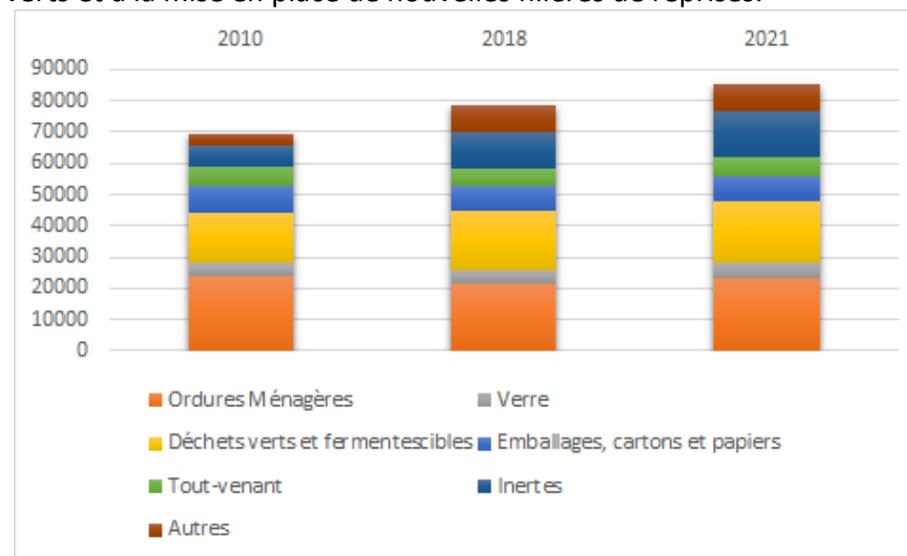


NATURE DES DECHETS PRODUITS SUR LA CAN



NATURE DES DECHETS PRODUITS SUR LES DEUX-SEVRES

Le tonnage global est en hausse par rapport aux années précédentes, ce qui s'explique par l'augmentation des apports en inertes, en déchets verts et à la mise en place de nouvelles filières de reprises.



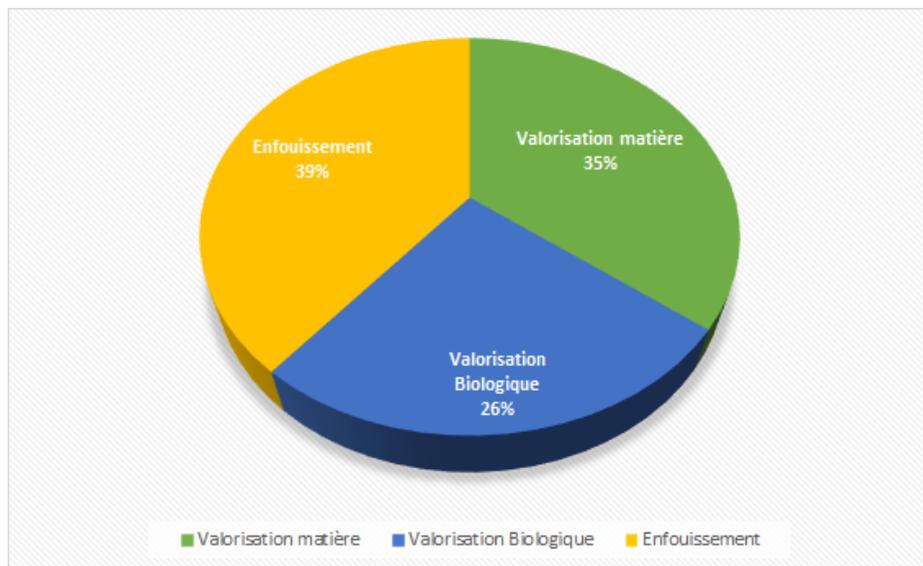
ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DECHETS/AN

À noter néanmoins que la production en ordures ménagères a tendance à diminuer. Ainsi, la production d'ordures ménagères était en 2010 de 207 kg par an et par habitant contre une production de 193 kg par an et par habitant d'ordures ménagères en 2021.

En 2015, le territoire des Deux-Sèvres a été labellisé « Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet » par l'État. Niort Agglo s'est engagée dans un programme TER (Territoire Économe en Ressources) soutenu financièrement par l'ADEME pour réduire le tonnage des ordures ménagères produites sur notre territoire.

D. Valorisation

Plus de 57% des déchets produits sont valorisés (hors inertes) principalement via le recyclage et le compostage. Néanmoins, le reste des déchets est encore enfoui.



VALORISATION DES DECHETS DE LA CAN

a) Valorisation matière

20 798.47 tonnes de déchets (papiers, verre, bois, ferraille, plastiques...) ont été recyclées en 2021 ainsi que 16 486 tonnes de déchets inertes.

On peut y ajouter les 461 tonnes de textiles qui ont été réemployés.

Si l'on intègre les inertes, ce taux de recyclage atteint 60 % en 2021, Ces résultats sont bien au-delà des 55 % préconisés par la loi Grenelle 1.

b) Valorisation biologique

120 798 tonnes de déchets verts et fermentescibles, collectés sur l'ensemble du territoire (porte-à-porte, déchèteries...), ont été envoyés vers la plateforme de compostage du Vallon d'Arty pour y être valorisés sous la forme de compost, broyat frais ou plaquettes. En 2021, 6 524 tonnes de compost ont été produits et distribuées gratuitement aux usagers dans les différentes déchèteries, ou vendues aux agriculteurs.

E. Réduction des déchets

a) Gestion des biodéchets

Niort Agglo propose un composteur gratuit aux habitants pour produire leur propre compost tout en participant à la réduction des déchets.

Pour bénéficier d'un composteur, les usagers sont invités à s'inscrire et à renseigner un formulaire de demande via le site internet de l'agglomération.

Le lieu de distribution des composteurs s'effectue à la déchèterie du Vallon d'Arty. Fin d'année 2022, deux autres lieux de distribution ont ouvert sur les déchèteries de Prahecq et Prin-Deyrançon.

En 2021, 11 429 foyers sont équipés en composteurs soit 44% des foyers (hors Niort et Chauray qui bénéficient de la collecte en porte des biodéchets).

Six ateliers gratuits autour du jardinage responsable sont proposés en complément pour accompagner les utilisateurs de ces composteurs et sensibiliser aux bonnes pratiques.

Par ailleurs, afin de compléter une offre de service plus complète sur les biodéchets, la collectivité met à disposition des lombricomposteurs pour les ménages. Elle développe également le compostage collectif auprès de l'habitat vertical et résidentiel.

En 2021, 20 foyers pratiquaient le lombricompostage et 8 sites de compostage étaient opérationnels.

b) Couches lavables

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, Niort Agglo permet aux parents de tester les couches lavables pendant un mois. Niort Agglo propose également une aide financière de 60€ pour l'achat de couches lavables sur présentation d'une facture de 12 couches.

En 2021, 13 foyers ont testé les couches lavables, 15 ont sollicité l'attribution de la subvention. Deux crèches utilisent les couches lavables : la crèche de Mendès-France à Niort et la crèche de Vouillé.

c) Charte de l'éco-manifestation

Les associations qui organisent des manifestations sur le territoire de Niort Agglo peuvent être exonérées partiellement ou totalement de la redevance en fonction de leur degré d'implication en matière de prévention des déchets, selon le protocole "éco-manifestation".

En 2021, 38 manifestations se sont engagées dans des actions autour de la prévention.

Courant 2023, un nouveau protocole sera en vigueur, il définira les nouvelles modalités à remplir pour bénéficier d'exonérations tarifaires.

d) Réemploi

Son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), en cours d'élaboration, intègre **le développement du réemploi et l'augmentation des quantités de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation.**

Cet axe répond à l'obligation légale de la **Loi de Transition Energétique et de la loi Anti Gaspillage en faveur de l'Economie Circulaire** qui demande aux collectivités de développer des solutions de prévention et réutilisation afin de diminuer les déchets enfouis.

Cet axe prévoit le développement des collectes préservantes permettant de contribuer au **prolongement de la durée de vie des produits** via leur réemploi ou leur réutilisation, de **préserver les ressources naturelles, de favoriser l'économie sociale et solidaire** mais aussi de créer et entretenir **des emplois et filières locales.**

Dans ce contexte, Niort Agglo s'est engagée à soutenir le développement et la professionnalisation des réseaux de réemploi, réparation et réutilisation.

Depuis **4 ans**, Niort Agglo fait réaliser en prestation de services, la gestion d'une ressourcerie/recyclerie située au 111A rue de Goise à Niort par l'association « BAZAR, etc. ».

Dans le cadre de cette prestation de services, l'association BAZAR, etc. assure la **récupération de produits** dont les habitants souhaitent se défaire, sous la forme d'apports volontaires en ressourcerie et **dans 2 déchèteries** où l'association est présente 2 journées par semaine, au Vallon d'Arty (depuis 4 ans) et Echiré (depuis 1 an). Les articles collectés sont valorisés, à savoir rendus propres et fonctionnels ou transformés avant leur vente en magasin à des tarifs solidaires.

En 2021, 44 tonnes de déchets évités et autant d'objets détournés vers le circuit du réemploi.

e) Agents de prévention et qualité du tri

Les agents de prévention interviennent sur toutes les communes de Niort Agglo auprès des habitants, mais aussi auprès des jeunes dans les écoles, les centres de loisirs, des associations et des mairies. Elles accompagnent les usagers à mieux trier leurs déchets, à comprendre les enjeux du tri, à bien utiliser les nouveaux moyens de collecte. Ces agents peuvent organiser des visites de déchèteries et de la station de compostage du Vallon d'Arty.

En 2021, les agents de prévention ont réalisé 117 animations auprès de jeunes adultes soit 1 768 jeunes et adultes sensibilisés ainsi que 54 animations dans les écoles soit 1 126 enfants sensibilisés.

4) Renforcer la maîtrise de l'énergie

A. Consommation énergétique

En 2014, la consommation énergétique globale de Niort Agglo s'élevait à 3 423 GWh, soit 6 % de la consommation picto-charentaise (diagnostic énergie-climat). Cette consommation a été estimée à partir des données les plus récentes de chaque secteur de consommation (entre 2008 et 2010), sachant que les données évoluent peu entre les années. Depuis, en appui sur les données de l'AREC, la consommation énergétique, après avoir largement diminué en 2018, est repartie à la hausse en 2019.

Ceci étant, la consommation énergétique globale a chuté de plus 5.6% en 5 ans.

Maîtrise de l'énergie	2014	2018	2019	% 2014-2019
Agriculture, Forêt, Pêche	134	75	76	-43,28
Industrie	332	203	334	0,60
Résidentiel	1 007	1 000	989	-1,79
Tertiaire	539	453	457	-15,21
Traitement des déchets	0	0	0	0,00
Transport	1 411	1 379	1 374	-2,62
Total	3 423	3 110	3 230	-5,64

SUIVI DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE, DONNEES AREC

Même si tous les secteurs sont plus ou moins touchés, de fortes disparités par secteur ressortent du tableau précédent :

- Le secteur agricole bénéficie d'un net recul (-43%) de sa consommation énergétique.
- Le secteur tertiaire et dans une moindre mesure le secteur résidentiel se trouvent dans de bonnes dynamiques pour réduire les consommations énergétiques.
- Le transport amorce également une réduction des consommations énergétiques.

a) Précarité énergétique

Est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat.

La précarité énergétique est un phénomène qui dépend de nombreux facteurs (niveau de revenu, caractéristiques du logement, mode de chauffage, dépendance à la voiture...) et qui concerne des catégories de ménages très différentes selon les types de territoires : familles

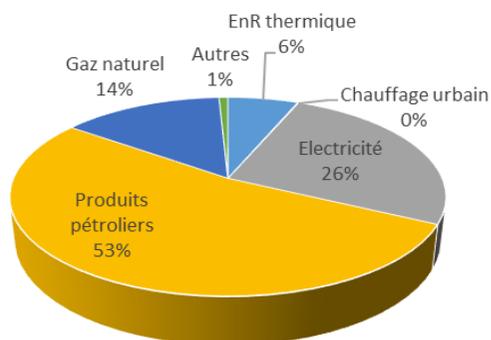
nombreuses ou personnes âgées isolées, dans l’habitat privé ou social, collectif ou individuel, etc...

Niort Agglo comptait 5 500 ménages exposés en 2011. Tout récemment, le diagnostic de la précarité énergétique sur Niort Agglo, dans le cadre de l’étude pré-opérationnelle de l’OPAH, a mis en évidence que 8058 ménages, soit 14,1 % des ménages, se trouvent en situation de précarité énergétique dans leur logement en 2021.

Le taux de précarité énergétique a donc fortement augmenté sur Niort Agglo.

b) Répartition de consommation par type d’énergie

Les produits pétroliers, l’électricité et le gaz couvrent 93 % de la consommation du territoire.



REPARTITION DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE PAR TYPE D'ENERGIES (SOURCE : AREC, 2014)

L’énergie la plus consommée est le pétrole (produits pétroliers), avec 53 % de la consommation énergétique totale. Cette forte dépendance à ce type d’énergie s’explique principalement par la dépendance des transports aux carburants traditionnels (diesel, essence) qui représente

le secteur le plus consommateur en produits pétroliers (41% de la consommation totale).

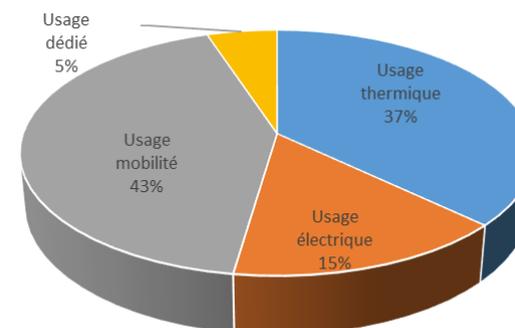
L’utilisation de l’électricité et du gaz est quant à elle davantage imputable aux bâtiments résidentiels et tertiaires pour l’usage de chauffage (gaz en bouteille, réseau de gaz et chauffage électrique).

c) Répartition par usage

L’usage thermique (consommation de chaleur) représente 37% de l’énergie consommée sur le territoire.

Les usages thermiques et électriques sont principalement imputables aux secteurs « résidentiel » et « tertiaire ».

Un usage « dédié » est un usage spécifique au secteur et qui n’est pas un usage thermique, électrique ou de mobilité.



REPARTITION DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE SELON L'USAGE (SOURCE : AREC, 2014)

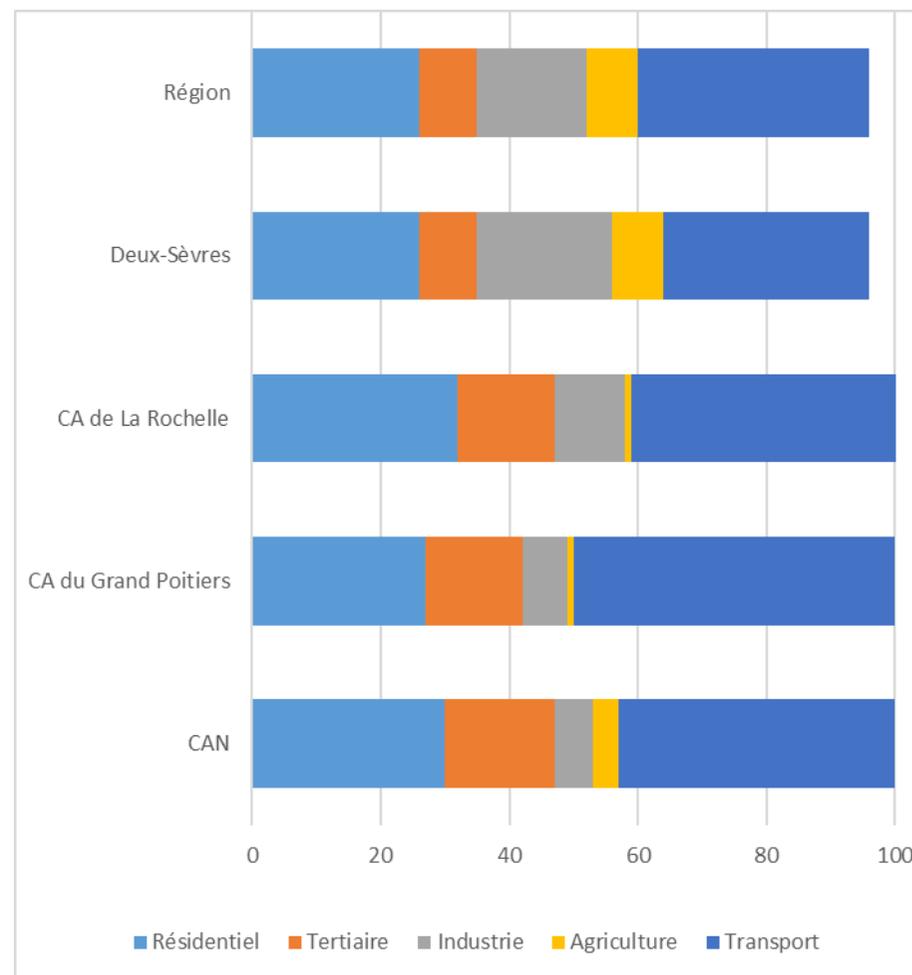
Répartition des consommations par secteurs

Le secteur le plus consommateur en énergie à l'échelon du territoire est le secteur des transports qui consomme 41% de l'énergie contre 17% en ex-région Poitou-Charentes. Le poids de ce secteur est également dominant sur la Communauté Urbaine du Grand Poitiers et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, notamment sur le Grand Poitiers, qui est traversé par l'A10. Le trafic de marchandises y est également plus important (notamment au Nord de Poitiers du fait de la jonction A10 / N10).

Le résidentiel se positionne en tant que 2^{ème} poste de consommation principalement pour l'usage de chauffage. Les maisons individuelles et les logements anciens, en nombre sur le territoire de Niort Agglo, sont les principaux facteurs qui expliquent les consommations énergétiques importantes de ce secteur.

À noter enfin que le secteur tertiaire représente une proportion importante en termes de consommation, de manière spécifique sur le territoire, ce qui s'explique par une activité tertiaire bien développée sur l'agglomération.

Enfin, l'agriculture ressort également comme un poste de consommation plus important sur Niort Agglo que sur les 2 autres agglomérations, du fait du caractère plus rural du territoire. Le pourcentage de Niort Agglo reste néanmoins inférieur aux moyennes départementale et régionale.



REPARTITION DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE PAR SECTEURS (SOURCE : AREC, 2014)

d) Le secteur des transports

Le secteur « transport routier » du territoire (comprenant les déplacements de personnes et le transport de marchandises) consomme 1 397 GWh.

Les déplacements domicile-travail des actifs résidant sur le territoire entraînent une consommation énergétique de 188 GWh d'énergie. 81% des actifs utilisent la voiture pour se rendre à leur travail contre 7% utilisant un mode de transport doux (marche à pied ou vélo) et 5 % des actifs empruntant les transports en commun. Les 6% restants sont des actifs n'utilisant pas de transport, c'est-à-dire qu'ils travaillent à domicile ou exercent des professions pour lesquelles ils ne font pas de déplacements domicile-travail.

Les actifs utilisant la voiture comme moyen de déplacement vers leur lieu de travail parcourent quotidiennement 17 kilomètres en moyenne.

e) Le secteur résidentiel

La consommation énergétique du secteur résidentiel de Niort Agglo est de 1 007 GWh soit 7% de la consommation énergétique du secteur résidentiel régional. Cette consommation est liée principalement au chauffage avec 716 GWh consommé pour cet usage, soit 71% de l'énergie consommée dans le secteur résidentiel.

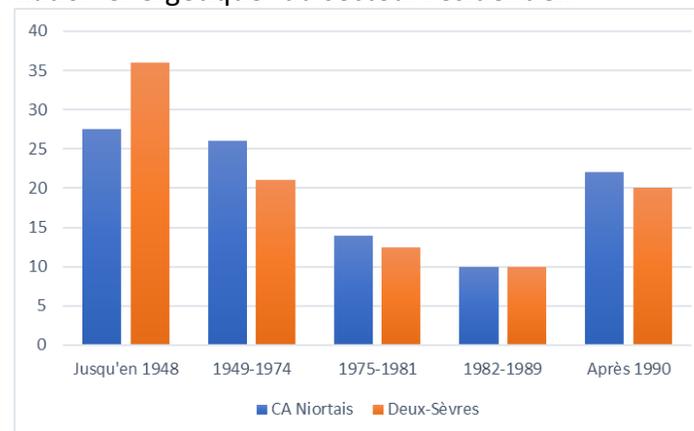
La consommation énergétique par ménage sur Niort Agglo (19,3 MWh) est légèrement plus faible que celle des ménages des Deux-Sèvres et que la moyenne régionale mais plus élevée (19,3 MWh) que la CU du Grand Poitiers (15,4 MWh) et de la CA du Grand Angoulême (18,1 MWh).

³ Une maison individuelle a une consommation énergétique par m² supérieure à un appartement, notamment lié à l'usage chauffage

Ceci s'explique par plusieurs facteurs :

- Un parc bâti avec une part moins importante d'appartements (23% contre 35% sur la CA du Grand Angoulême et 54% sur la CU du Grand Poitiers),
- Une surface de maison individuelle supérieure (107 m²) alors que la CU du Grand Poitiers présente la surface la plus faible pour les appartements (51m²) et la CA du Grand Angoulême la surface la plus faible pour les maisons individuelles (101 m²),
- Une consommation énergétique par période de construction globalement équivalente mais un parc bâti plus ancien que la CU du Grand Poitiers.

En effet, majoritaires dans le parc de logements de Niort Agglo (77% du parc), les 39 820 maisons individuelles concentrent l'essentiel de la consommation énergétique avec 880 GWh, soit 87% de la consommation énergétique³ du secteur résidentiel.



REPARTITION EN % DES RESIDENCES PRINCIPALES SELON LA PERIODE DE CONSTRUCTION

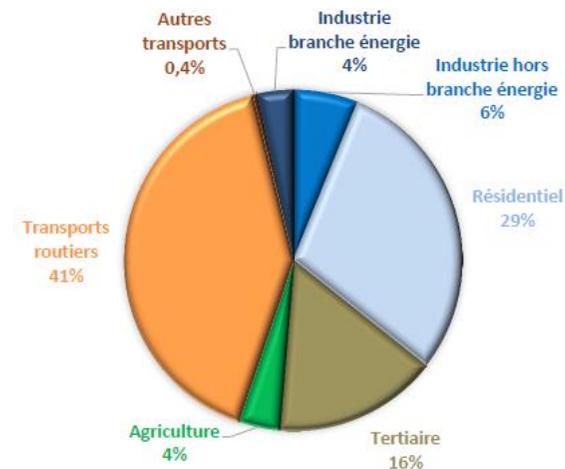
En outre, 54% du parc résidentiel a été construit avant 1975, soit avant toute réglementation thermique, et consomme davantage que le parc résidentiel post 1975 (224 kWh/m²/an contre 180 kWh/m²/an pour le territoire de Niort Agglo).

58 % de la consommation énergétique est induite par 54% du parc, constitué de logements anciens (construits avant 1975), majoritairement chauffés au gaz de ville et au fioul. Les logements récents (22% du parc), construits après 1990, sont chauffés majoritairement à l'électricité et dans une moindre mesure au gaz de ville, et sont à l'origine de 19% de la consommation énergétique sur le territoire.

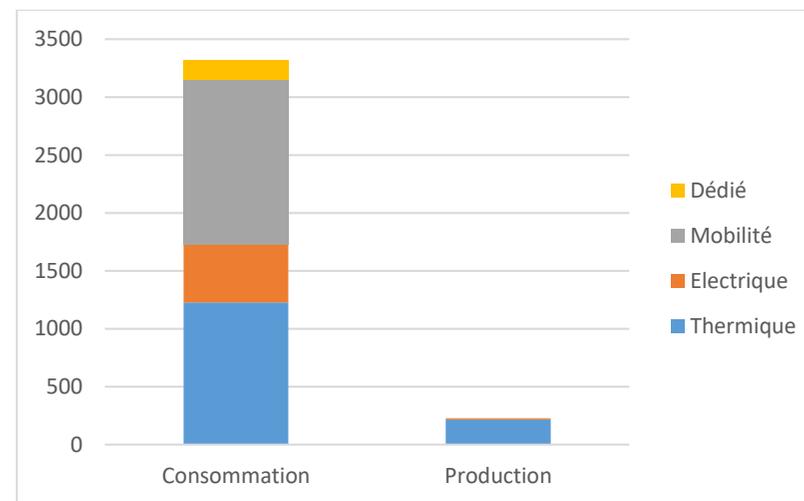
f) Le secteur tertiaire

Toutes branches confondues, le parc de bâtiments tertiaire consomme 539 GWh.

Les commerces et les bureaux représentent les surfaces et les secteurs de consommation les plus importants de Niort Agglo (36% de la consommation énergétique). Cette consommation s'explique notamment par l'éclairage des vitrines pour les commerces et les équipements informatiques pour les bureaux... Certaines branches, comme les établissements scolaires, n'utilisent pas leurs bâtiments toute l'année. Les consommations sont donc plus modestes que pour un bâtiment commercial.



CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE PAR SECTEUR PCAET DE LA CAN 2017 (SOURCE : AREC, 2014)



REPARTITION DE LA CONSOMMATION ET DE LA PRODUCTION EN ÉNERGIE EN GWH PAR USAGE SUR NIORT AGGLO (SOURCE : AREC, 2014)

Pour les bureaux, les enjeux de maîtrise de l'énergie reposent sur la maîtrise des consommations en électricité et en chauffage (41% et 43% de la consommation), alors que ce dernier est l'enjeu majeur pour le scolaire (68% de la consommation).

Concernant les commerces, on retrouve les mêmes enjeux que pour les bureaux. Les « autres usages » (climatisation, ventilation) représentent également une part non négligeable de la consommation énergétique (notamment liée à la production de froid).

g) Le secteur industriel

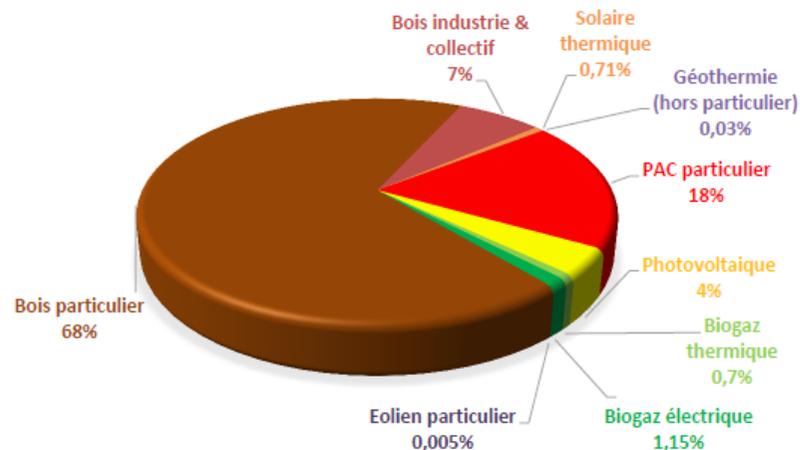
Le parc industriel du territoire est composé de 62 établissements de plus de 10 salariés référencés dans la nomenclature NCE. Le secteur le plus représenté à l'échelon du territoire est le secteur des Industries de la construction.

L'énergie la plus consommée est l'électricité (47 % de la consommation) suivie par le gaz naturel (29 % de la consommation).

Les combustibles représentent 35 % des consommations énergétiques. Ils sont utilisés principalement dans les process à des fins thermiques (fours et séchoirs) et pour les usages thermiques de bâtiments. L'électricité est en grande partie utilisée à des fins de force motrice (33 %).

h) Le secteur agricole

La consommation énergétique totale du secteur agricole est de 134 GWh, soit 4% des consommations de Niort Agglo (PCAET de Niort Agglo, 2017).



PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR NIORT AGGLO (PCAET DE NIORT AGGLO 2017, SOURCE : AREC, 2014)

Les grandes cultures représentent l'activité agricole la plus consommatrice avec 46% des consommations directes. Les énergies directement consommées sont le fioul (61% des consommations) suivie par l'électricité (33%). L'électricité est essentiellement utilisée pour l'irrigation, la conservation des grains et les bâtiments d'élevage. Les usages thermiques concernent le séchage, la distillation et les serres. Les consommations indirectes sont essentiellement dues à la fabrication et au transport des intrants (engrais azotés, aliments pour bétail, ...).

B. La production énergétique

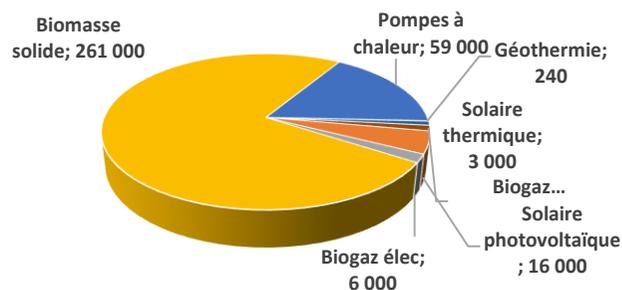
Le territoire, de même que le département des Deux-Sèvres, ne dispose pas de centrales nucléaires ou d'unité de production d'énergie fossile. La production énergétique de Niort Agglo est donc exclusivement d'origine renouvelable.

Energies renouvelables (MWh/an)		2014	2018	2019	% 2014-2019
Electricité	Eolien terrestre	13	13	13	0,0
	Solaire photovoltaïque	11 147	15 000	16 000	43,5
	Solaire thermodynamique	0	0	0	
	Hydraulique	0	0	0	
	Biomasse solide	0	0	0	
	Biogaz	3 300	2 000	6 000	81,8
	Géothermie	0	0	0	
Chaleur	Biomasse solide	215 146	263 000	261 000	21,3
	Pompes à chaleur	53 583	57 000	59 000	10,1
	Géothermie	111	235	240	116,2
	Solaire thermique	2 036	3 000	3 000	47,3
	Biogaz	2 000	1 000	4 000	100,0
Total		287 336	341 248	349 253	21,6

Entre 2014 et 2019, la production EnR a bondi de plus de 21% sur Niort Agglo.

Cet engouement profite notamment à l'énergie photovoltaïque, mais aussi et surtout au bois énergie qui reste prédominant.

Répartition des productions EnR par filière, sur Niort Agglo en 2019 (source AREC)



PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES SUR NIORT AGGLO (SOURCE : AREC, 2021)

Les énergies renouvelables constituent une ressource durable pour diversifier la production énergétique, gagner en autonomie et lutter contre le changement climatique. Elles représentent également un bon gisement de développement économique et d'emplois pour le territoire.

La production énergétique d'origine renouvelable sur Niort Agglo atteint 349 GWh en 2019.

Si cette production énergétique d'origine renouvelable progresse, elle ne représente qu'une part encore modeste des besoins énergétiques sur le territoire (10,8 % en 2019).

De plus, cette production est marquée par la prédominance de la biomasse et notamment du bois (75% de la production renouvelable), ce qui interroge le mix énergétique de Niort Agglo.

Concernant le bois énergie (bûches, plaquettes, granulés), celui-ci est essentiellement consommé chez les particuliers (91% de la consommation), mais également par les chaufferies collectives (3% de la consommation) et industrielles (6% de la consommation).

Sur le territoire, l'énergie renouvelable produite est destinée en majorité à la production de chaleur qui repose principalement sur la filière bois énergie.

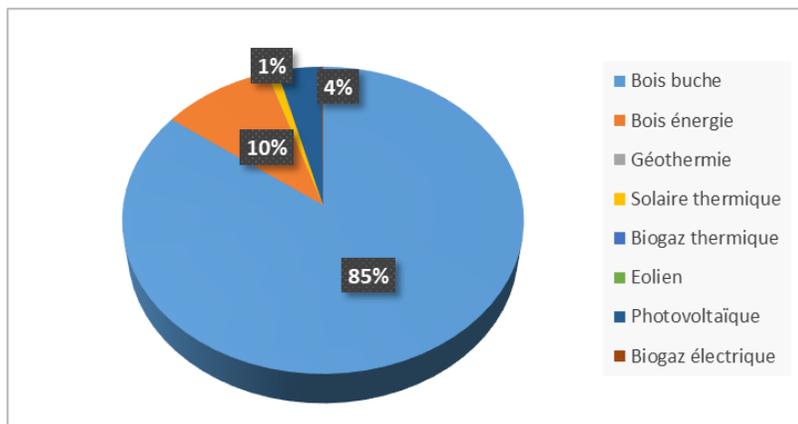
La production d'électricité renouvelable, liée principalement au photovoltaïque, est en plein essor : elle est passé de 11 GWh en 2014 à près de 16 GWh en 2019.

Depuis 2019, deux projets éoliens ont fait l'objet d'une autorisation d'exploitation : le projet de parc éolien du Breuillac (Va-du-Mignon, ex-commune de Prieures) autorisé par arrêté préfectoral du 27 septembre

2019 et celui situé sur les communes de Beauvoir-sur-Niort et Plaine d'Argenson (arrêté préfectoral du 7 janvier 2019). Ces deux parc éoliens seront inaugurés en 2023.

a) Le bois énergie

Le bois énergie est la principale filière renouvelable du territoire. Son utilisation reste cependant moins développée qu'en région : seuls 8% des logements de Niort Agglo utilisent le bois comme moyen principal de chauffage. Ce constat peut s'expliquer par la présence d'un réseau de distribution du gaz naturel et surtout par le faible taux de boisement du territoire. En effet, la forêt est peu présente sur Niort Agglo, avec un taux de boisement bien inférieur aux niveaux régional et national. Le boisement est essentiellement composé de peupliers.



REPARTITION PAR FILIERE DE LA PRODUCTION D'ORIGINE RENOUVELABLE EN 2013 SUR LA CAN (SOURCE : AREC, 2014)

Les particuliers se tournent principalement vers le bois bûche, qui après un déclin à la fin des années 90, connaît un essor depuis 2000. Les chaufferies collectives utilisent plutôt le bois plaquette ou granulés, qui séduit également de plus en plus de particuliers.

Il existe actuellement 26 installations utilisant la filière bois-énergie sur le territoire de Niort Agglo, soit une puissance globale de 2 731 kW, répartis comme suit :

- 14 chaudières individuelles au bois (496 kW),
- 10 installations collectives (2 175 kW),
- 2 installations pour le secteur industriel (60kW).

La filière bois-énergie (production de plaquettes bois) mise en place dans le Marais Mouillé (Coulon) par le CIVAM (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture en Milieu rural) du Marais Mouillé a été récemment abandonnée, en raison d'un manque de compétitivité du bois produit (prix, qualité). Les objectifs de ce projet étaient de préserver et d'entretenir le paysage du Marais poitevin, de valoriser le bois issu de l'entretien, de dynamiser le territoire et de relocaliser l'économie.

Toutes essences confondues, 28 260 tonnes de bois énergie sont mobilisables par an et 60 070 tonnes sont mobilisés/consommés. Le taux de récolte du bois énergie est donc de 213%. Ce tonnage inclut le potentiel généré par le bocage du territoire.

Si on distingue les essences, les résineux disposent encore d'une marge de gisement mobilisable par rapport à ce qui est consommé. Par contre, on observe une consommation supérieure au gisement local disponible pour les feuillus, qui sous-entend une « importation » de feuillus, principalement sous la forme de bûches.

Il faut noter que le gisement de bois récolté peut ne pas être consommé sur le territoire. De même, le bois énergie consommé sur le territoire peut ne pas provenir du territoire. Le gisement local peut donc ne pas être entièrement exploité.

	Feuillus	Peupliers	Résineux
Gisement mobilisable	17 320	10 630	310
Bois industrie consommé	940	1 100	160
Bois décheté consommé	1 260	1 100	0
Bois bûche consommé	55 510	0	0
Gisement restant	- 40 390	8 430	150

GISEMENTS DE BOIS ENERGIE EN T/AN (SOURCE : AREC, 2014)

Néanmoins, le potentiel sur le bois énergie semble limité sur le territoire de Niort Agglo, notamment concernant les feuillus. Les marges de progression correspondent à la valorisation des tonnages en résineux restant à mobiliser.

L'expérience du CIVAM montre également qu'une ressource en bois est potentiellement mobilisable au niveau du bocage mais qu'elle est difficilement compétitive en prix par rapport au marché du bois.

b) L'éolien

Le territoire de l'ex-région Poitou-Charentes accueille de nombreux projets éoliens, et produit l'essentiel de la production éolienne en Nouvelle-Aquitaine (plus de 80% de la production régionale). Ces implantations, massives ces dernières années, ont ainsi pu impacter les paysages des territoires concernés.

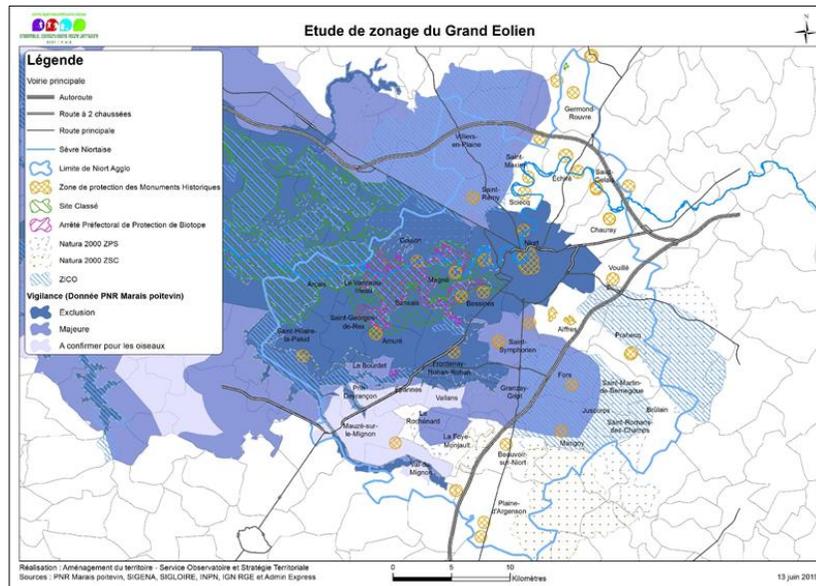
À l'échelle du territoire de Niort Agglo, le gisement éolien est important et les communes du territoire sont fortement sollicitées pour le développement de projets.

Plusieurs projets ont vu récemment le jour sur le territoire de Niort Agglo : le projet de parc éolien du Breuillac (Val-du-Mignon, ex-commune de Priaires) ainsi que celui situé sur les communes de Beauvoir-sur-Niort et la Plaine d'Argenson. En outre, un autre projet a

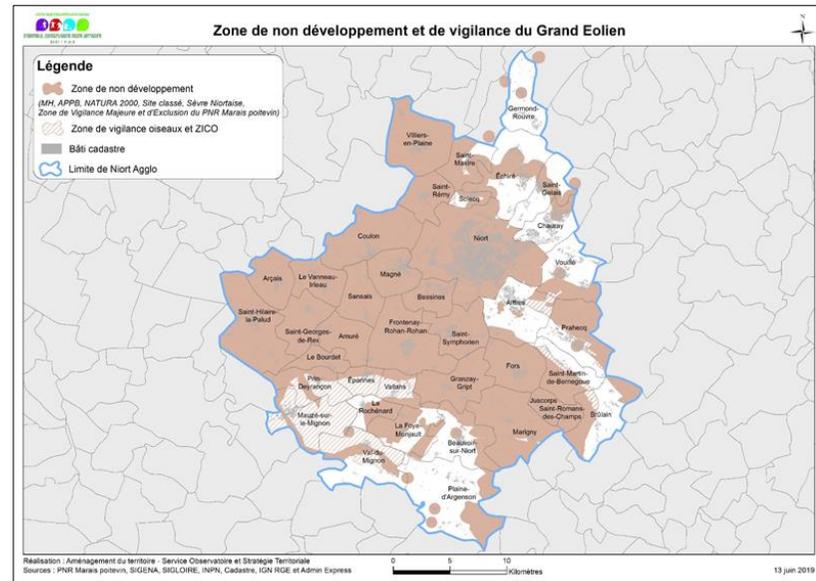
été récemment abandonné sur les communes d'Échiré et de Saint-Gelais. De plus, plusieurs parcs sont en fonctionnement à proximité immédiate du territoire (Champdeniers-Saint-Denis, Benet).

Sur Niort Agglo, plusieurs secteurs apparaissent comme plus favorables au développement de l'éolien notamment sur le quart Sud-Ouest et une frange Est du territoire. On note une concordance de ces résultats avec les communes identifiées comme favorables par le Schéma Régional Eolien approuvé le 29 septembre 2012 et annulé le 4 avril 2017 (zones de types A et F) : Beauvoir-sur-Niort, Plaine d'Argenson, Val-du-Mignon, Épannes, La Rochénard, La Foye-Monjault, Mauzé-sur-le-Mignon, Prin-Deyrançon et Vallans. Les communes situées sur la frange Est concernent Brûlain, Prahecq, Saint-Martin-de-Bernegoue, Aiffres, Vouillé, Chauray, Saint-Gelais, Échiré, Saint-Maxire, Germond-Rouvre. Cependant, l'implantation d'éoliennes doit prendre en compte un certain nombre de contraintes liées à la préservation des paysages, du patrimoine et de la biodiversité, la réduction des nuisances pour les habitations, le maintien des servitudes aéronautiques, etc. Le PNR du Marais poitevin a entrepris un travail de cartographie des zones de vigilance et d'exclusion de projets éoliens (mâts supérieur à 50 m), dont la projection pour le territoire de Niort Agglo est présentée ci-après.

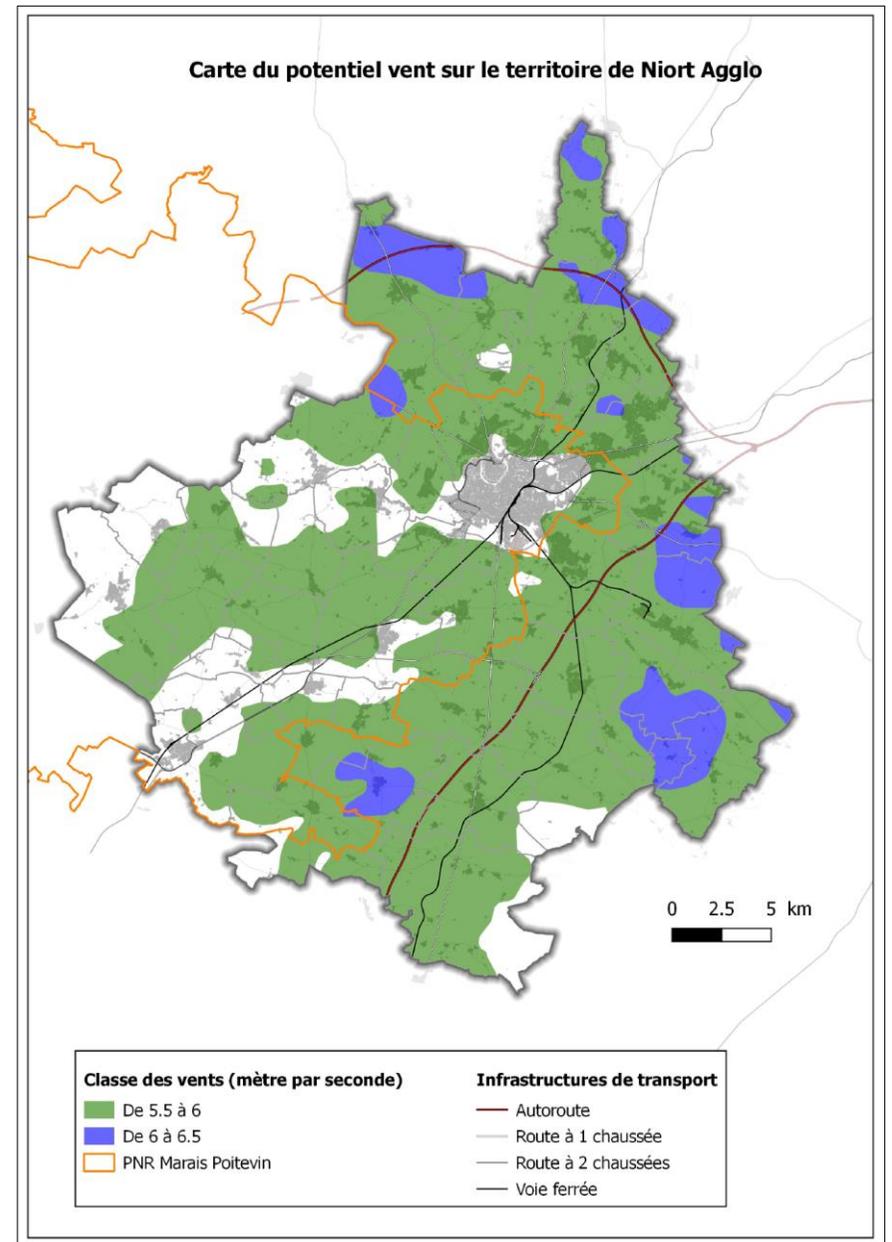
Au regard des équilibres et des spécificités du territoire de Niort Agglo, de l'importance des parcs éoliens existants en toute proximité et de l'orientation vers d'autres énergies renouvelables tels que la méthanisation, la géothermie, l'aérothermie, le solaire et la biomasse, les futurs projets éoliens feront l'objet d'une attention particulière, en concertation avec les partenaires majeurs du territoire (PNR Marais poitevin, le Département,...) et des populations.



ETUDE ET ZONAGE DU GRAND EOLIEN (SOURCE : PNR DU MARAIS POITEVIN)



ZONE DE NON DEVELOPPEMENT ET DE VIGILANCE DU GRAND EOLIEN (SOURCE : SCOT DE NIORT AGGLO)



CARTE DU POTENTIEL VENT SUR LE TERRITOIRE DE NIORT AGGLO

c) Les agro-carburants

Il n'y a pas d'unité de production d'agro carburants à ce jour sur Niort Agglo.

	Sites favorables	Potentiel énergétique en kWh/an
Vouillé	5	220 772
Saint-Rémy	4	196 658
Mauzé-sur-le-Mignon	8	251 793
Magné	4	134 374
Arçais	6	73 674
Prin-Deyrançon	2	45 183
Echiré	10	310 106
Amuré	5	59 704
Niort	15	757 733
Saint-Georges-de-Rex	4	35 480
Saint-Hilaire-la-Palud	9	135 700
Aiffres	11	323 644
Coulon	4	115 092
Epannes	5	145 559
Frontenay-Rohan-Rohan	5	155 256
Bessines	3	168 444
Chauray	7	420 568
La Rochénard	3	69 871
Le Bourdet	5	51 454
Le Vanneau-Irleau	7	104 142
Priaire	1	10 368
Sansais	6	116 436
Sciecq	5	75 324
Saint-Gelais	6	166 863
Saint-Maxire	9	122 832
Thorigny-sur-le-Mignon	2	16 563
Usseau	8	177 553
Villiers-en-Plaine	12	189 830
Total	171	4 370 500

SITES FAVORABLES ET POTENTIEL ENERGETIQUE DE PRODUCTION D'AGRO-CARBURANTS PAR COMMUNE

Néanmoins, le territoire dispose d'un potentiel de développement sur cette énergie en lien avec sa production agricole d'oléagineux.

d) Le solaire

Avec 1 980 heures d'ensoleillement annuel et 1 200 kWh/m² d'irradiations annuelles, le territoire de Niort Agglo bénéficie d'une situation privilégiée en lien avec sa proximité de la façade atlantique. L'énergie solaire peut être exploitée tant pour la production d'eau chaude sanitaire (solaire thermique) que pour celle de l'électricité (solaire photovoltaïque).

On compte ainsi, en 2013, 695 centrales photovoltaïques sur Niort Agglo correspondant à une puissance raccordée au réseau de 7,96 MWC et plus de 700 installations solaires thermiques pour une production de plus de 2 GWh de chaleur. Ces installations sont pour la plupart des équipements de particuliers mais l'essentiel de la puissance est portée par des installations de petit ou de grand collectif.

Depuis mi-2012, le photovoltaïque a été fragilisé par les évolutions du cadre réglementaire national concernant la tarification de la vente d'électricité, entraînant un net ralentissement de la filière.

En 2011, des études ont été menées par le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) pour déterminer le potentiel photovoltaïque des bâtiments du patrimoine public, des toitures d'entreprises et des terrains pollués sur 28 communes du territoire.

e) L'hydraulique

Le potentiel de développement de l'énergie hydraulique apparaît fortement limité sur le territoire, au regard du relief doux et de la nature du réseau hydrographique. À ce jour, aucune installation hydro-électrique n'est recensée sur le territoire de Niort Agglo.

En outre, le réseau hydrographique est déjà touché par des assècs fréquents, peu compatibles avec une production électrique optimale, et qui risquent de se renforcer dans un contexte de réchauffement climatique.

À noter cependant que certaines perspectives sur de la micro-hydraulique pourraient être envisageables notamment sur la Sèvre Niortaise, sous réserve d'une prise en compte des continuités écologiques, des activités locales...

f) La géothermie

Le principe de la géothermie consiste à aller chercher les calories dans le sol, par le biais d'une pompe à chaleur, soit sur nappe (dans l'eau), soit sur sondes (dans le sol).

On recense deux installations de géothermie (0,09 GWh en 2013) sur Niort Agglo (hors particuliers).

Aucun potentiel haute énergie n'a été décelé sur le département.

Seule la géothermie de minime importance est possible sur Niort Agglo, avec un potentiel avéré :

- très fort potentiel sur nappes, dans le Marais poitevin.
- fort potentiel sur sondes verticales sur Niort et sa première couronne.

g) La méthanisation

La méthanisation est un procédé biologique naturel qui permet de dégrader la matière organique pour produire du biogaz. Ce biogaz peut être valorisé pour produire de la chaleur et de l'électricité ou être injecté dans le réseau de gaz naturel. Ce procédé biologique produit

également un fertilisant, le digestat, qui peut être épandu directement selon un plan d'épandage ou commercialisé comme engrais.

Sur Niort Agglo, on recense deux installations de méthanisation agricole sur le territoire, par cogénération (production d'électricité et de chaleur) :

- L'unité du GAEC La Lougnolle, située sur la commune de Prahecq.. Sur un fonctionnement en année pleine, cette installation de 12 000 tonnes de déchets valorise 3,2 GWh d'électricité et 2 GWh de chaleur. Jusqu'au 31 décembre 2022, la chaleur a été valorisée pour chauffer le collège à proximité.
- Démeter Energies, situé sur la commune de Prin-Deyrançon. Sur un fonctionnement en année pleine, cette installation de 21 000 tonnes valorise 4,5 GWh d'électricité et 5 GWh de chaleur. La chaleur est notamment valorisée pour chauffer la piscine communautaire les Colliberts, la mairie et les écoles de Mauzé sur le Mignon ainsi que le collège à proximité.

Le territoire dispose en effet d'un bon potentiel de développement de cette filière, évalué à partir des ressources méthanisables du territoire (déjections animales, résidus de culture, sous-produits des industries agroalimentaire, boues de station d'épuration, tontes de pelouses, déchets verts voire ordures ménagères résiduelles). Le tableau ci-dessous, établi par l'AREC, présente ces différentes ressources et leur potentiel énergétique :

Niort Agglo	tonnes	MWh
Industrie agro alimentaire	2 216	1241
GMS	311	149
Petits commerces	46	36
Restauration commerciale	138	107
Restauration collective	164	214
HAU restauration	37	217
Ménages	710	671
STEP	590	1483
Déchets verts	7 365	6504
Herbe	6 286	3470
Effluents agricoles	110 575	32870
<i>dont lisiers</i>	<i>49 530</i>	<i>7385</i>
<i>dont fumiers</i>	<i>61 044</i>	<i>25485</i>
Résidus de culture	30 881	57792
<i>dont paille céréales</i>	<i>23 681</i>	<i>44724</i>
<i>dont paille maïs</i>	<i>2 235</i>	<i>4665</i>
<i>dont paille colza</i>	<i>1 054</i>	<i>1048</i>
<i>dont paille tournesol</i>	<i>714</i>	<i>1584</i>
<i>dont issues de céréales</i>	<i>334</i>	<i>365</i>
<i>dont menues pailles</i>	<i>2 862</i>	<i>5406</i>
Cultures interméd à vocation énergétique	56 917	50918
CE	11 381	26385
TOTAL	227 616	182 057

h) Les réseaux de chaleur

Quelques réseaux de chaleur sont présents sur Niort Agglo. Le réseau de chaleur du Clou Bouchet à Niort fonctionne au gaz, tandis que les réseaux de chaleur des Brizeaux à Niort, d'Échiré et St-Hilaire-la-Palud fonctionnent au bois.

Niort Agglo	tonnes	MWh
Industrie agro alimentaire	2 216	1241
GMS	311	149
Petits commerces	46	36
Restauration commerciale	138	107
Restauration collective	164	214
HAU restauration	37	217
Ménages	710	671
STEP	590	1483
Déchets verts	7 365	6504
Herbe	6 286	3470
Effluents agricoles	110 575	32870
<i>dont lisiers</i>	<i>49 530</i>	<i>7385</i>
<i>dont fumiers</i>	<i>61 044</i>	<i>25485</i>
Résidus de culture	30 881	57792
<i>dont paille céréales</i>	<i>23 681</i>	<i>44724</i>
<i>dont paille maïs</i>	<i>2 235</i>	<i>4665</i>
<i>dont paille colza</i>	<i>1 054</i>	<i>1048</i>
<i>dont paille tournesol</i>	<i>714</i>	<i>1584</i>
<i>dont issues de céréales</i>	<i>334</i>	<i>365</i>
<i>dont menues pailles</i>	<i>2 862</i>	<i>5406</i>
Cultures interméd à vocation énergétique	56 917	50918
CE	11 381	26385

Le principal potentiel méthanisable est constitué par les effluents d'élevage avec près de 50% du tonnage représentant moins de 20% du potentiel énergétique. 96 % du potentiel énergétique de la méthanisation provient du secteur agricole.

Au global sur Niort Agglo, le gisement méthanisable représente près de 228 000 tonnes de déchets pour un potentiel brut énergétique de 182 GWh.

A ce jour, moins de 15% de ce gisement en tonnes est mobilisé.

Aussi, de nouveaux projets sont appelés à se développer.

Trois projets de méthanisation en injection sont donc en cours sur le territoire :

- l'un au stade d'étude, sur Aiffres, porté par les Injecteurs niortais.
- l'autre au stade d'étude, porté par Engie Bioz.
- le dernier au stade instruction du permis de construire, sur Saint-Gelais, porté par Techique Biogaz.

5) Des risques qui contraignent l'installation humaine

A. *Des risques technologiques*

a) Risques industriels

Le risque industriel fait référence aux risques d'évènements accidentels se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences graves sur les populations, les biens et l'environnement. Il peut s'agir de risques d'incendies de produits inflammables, d'explosions, de dispersion de produits dangereux...

Les installations à risque sont classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et sous soumises à déclaration, à

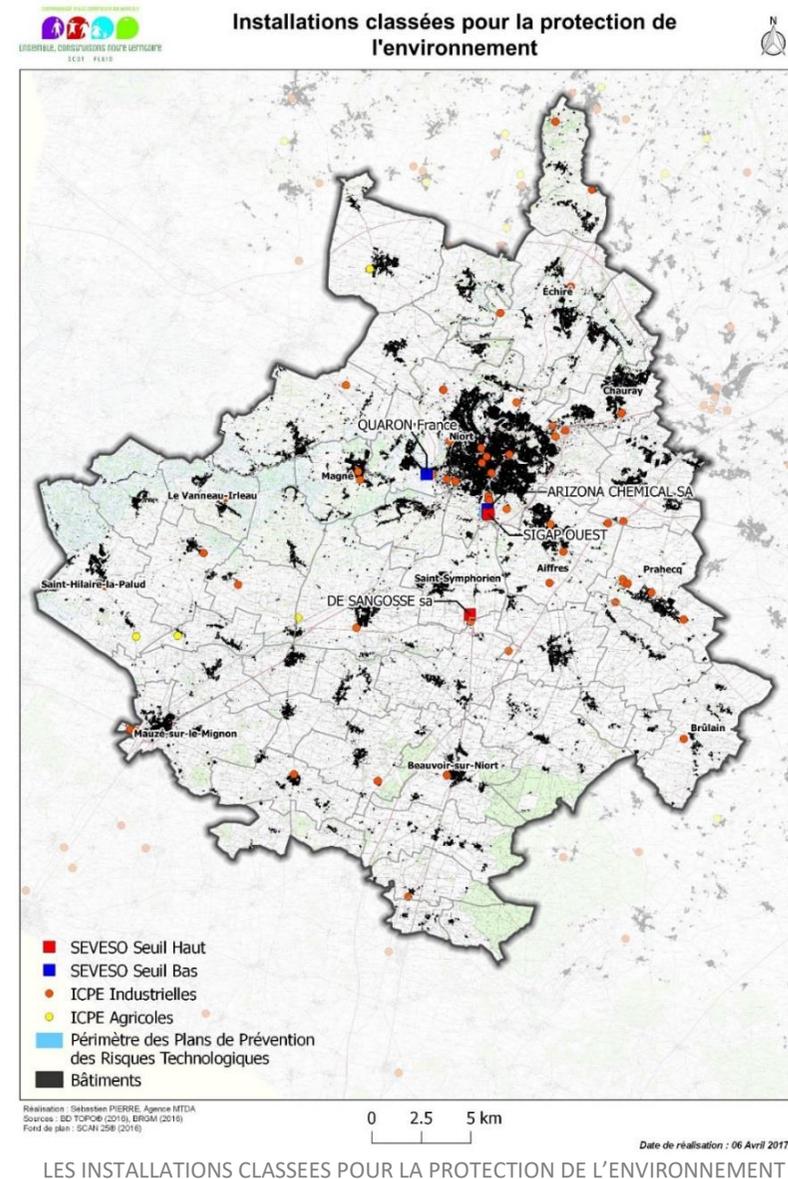
enregistrement voire à autorisation lorsque les risques sont plus importants. Les sites présentant le plus de risques sont classés SEVESO (seuil bas ou seuil haut).

Le territoire compte au total près de 144 installations classées. Ces installations classées sont principalement concentrées sur Niort qui totalise près de 69 installations soit 48% des ICPE de l'ensemble du territoire. Si la plupart de ces installations sont situées à l'écart des zones résidentielles, quelques-unes sont situées au cœur des villes notamment à Niort. Certaines d'entre elles peuvent représenter des nuisances sonores (scierie, installation industrielle...).

Parmi ces 144 installations classées, 30% sont soumises à enregistrement et 22% à autorisation, le reste des installations ayant un autre régime (Géorisques). On compte également 4 installations SEVESO dont 2 seuils hauts et 2 seuils bas. 3 de ces installations sont situées sur Niort, en périphérie de la tâche urbaine et la dernière est localisée sur la commune de Saint-Symphorien.

Sur Niort, l'installation SEVESO « Seuil Haut » correspond à la société industrielle de gaz de pétrole de l'Ouest, SIGAP Ouest, située dans la zone industrielle de Saint-Florent. Cette société assure la réception, le stockage et l'expédition de gaz de pétrole liquéfié (GPL), sous forme vrac. Elle fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), approuvé le 30 avril 2015, qui vaut servitude d'utilité publique et doit être annexé au PLUi-D. Ce PPRT induit un périmètre d'exposition aux risques, comprenant 5 zones de réglementation où l'urbanisation est plus ou moins contrainte :

- Zone rouge foncé France d'interdiction stricte
- Zone rouge clair France d'interdiction
- Zone bleu foncé (B) d'autorisation sous conditions
- Zone bleu clair (b) d'autorisation limitée
- Zone grise correspondant aux limites des emprises clôturées de l'ensemble des activités dédiées à la société SIGAP OUEST.



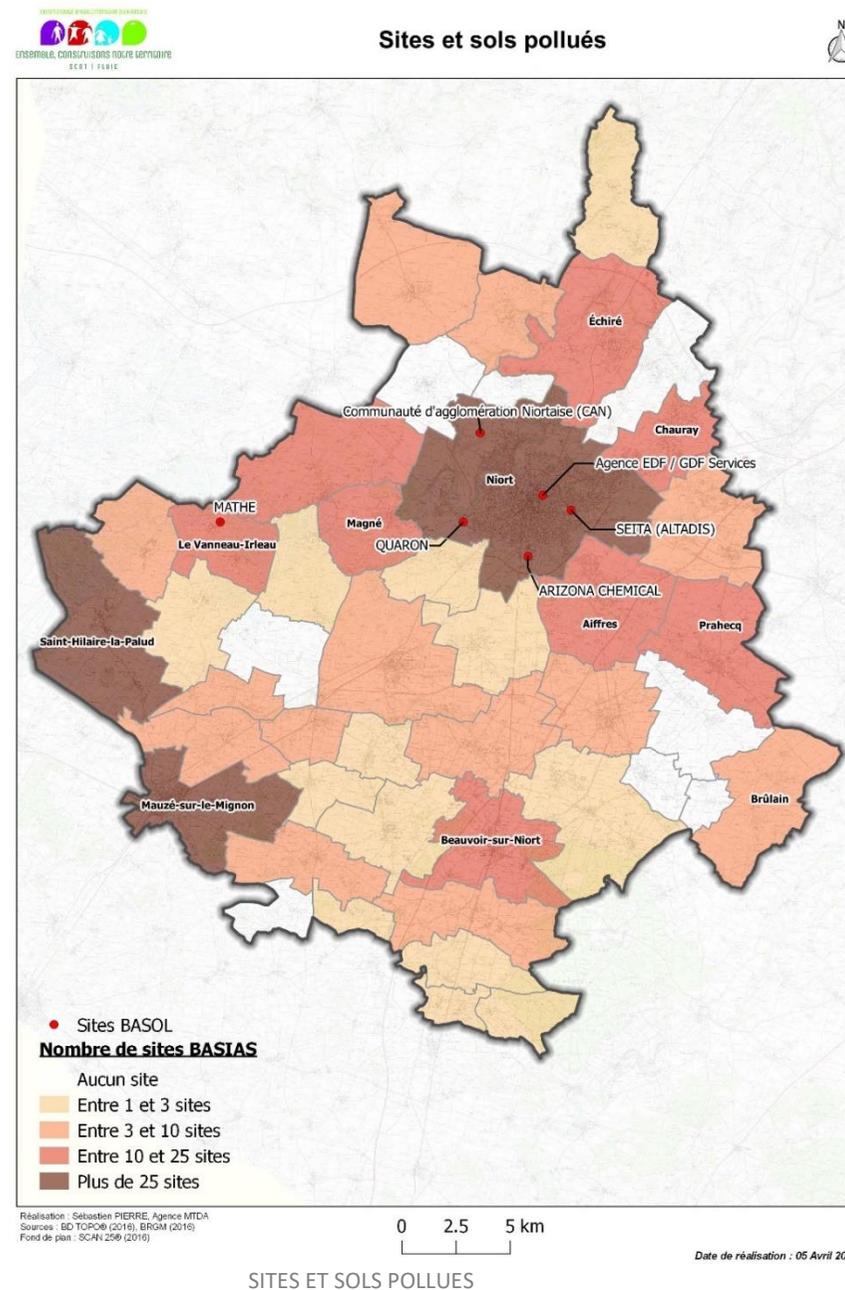
Arizona Chemical, située en continuité du dépôt de GPL de SIGAP Ouest, est quant à elle classée en SEVESO « Seuil Bas ». Elle est spécialisée dans la production de résines synthétiques utilisées pour la fabrication d'encre et de gommes pour pneumatiques.

L'établissement Quaron est également classé en SEVESO « Seuil Bas ». Situé sur la zone industrielle de Saint Liguair, il stocke et fabrique des produits chimiques d'hygiène et de désinfection notamment pour le secteur agro-alimentaire.

Enfin, la société De Sangosse SA, située à Saint-Symphorien, sur la zone industrielle Les Pierrailleuses, est une installation SEVESO « Seuil Haut ». Elle commercialise des produits phytopharmaceutiques, semences, engrais, anti-nuisibles et accessoires de jardin. Un PPRT a été approuvé le 7 décembre 2009.

b) Pollutions des sols

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets, de fuites de produits chimiques, ou de retombées de rejets atmosphériques, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Les sols pollués ne représentent pas dans la plupart des cas un risque direct pour les populations dans le sens où la pollution est contenue à un endroit précis sans contact avec la surface. Ils peuvent cependant devenir problématiques lorsque de nouveaux usages sont affectés à un site pollué.



Deux sources d'information principales sont disponibles :

- les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif (ex-BASOL) recensent les sites, ou anciens sites industriels, pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif, connus de l'État ;
- CASIAS (ex-BASIAS), carte nationale des anciens sites industriels et activités de services, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement.

Enfin, ces sites, lorsqu'ils présentent une pollution avérée qui justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la santé et l'environnement, peuvent être classés en Secteurs d'Information sur les Sols (SIS).

On dénombre 977 sites BASIAS et 7 sites ex-BASOL sur l'ensemble Niort Agglo.

Ces sites sont inégalement répartis sur le territoire. La commune de Niort regroupe ainsi à elle seule 703 sites inventoriés soit environ 72 % des sites BASIAS et 6 des 7 sites ex-BASOL du territoire. Mauzé-sur-le-Mignon, Saint-Hilaire-la-Palud et Échiré sont également des communes où la présence de sites BASIAS est non négligeable puisqu'elles totalisent 9% des sites BASIAS sur leur périmètre communal. Le dernier site BASOL est identifié sur la commune du Vanneau-Irleau. La présence de ces sites potentiellement pollués ou pollués est importante à considérer notamment lorsqu'ils sont situés au cœur des zones urbaines ou dans des zones à sensibilité environnementale.

Les communes d'Amuré, de Juscorps, de Priaires, de Saint-Etienne-la-Cigogne, de Saint-Martin-de-Bernegoue, de Saint-Rémy, de Saint-

Romans-des-Champs et de Sciecq ne comptent aucun site potentiellement pollué.

Environ 16% des sites BASIAS sont encore en activité contre 72% de sites fermés. Concernant les 7 sites BASOL recensés, 3 d'entre eux sont toujours en activité dont 2 dont l'activité encore exercée est à l'origine de la pollution : il s'agit d'Arizona Chemical et de Quaron, également identifiés comme installations classées pour la protection de l'environnement (SEVESO Seuil bas). Le site BASOL de l'agence EDF / GDF Services a été réaménagé en parking et les deux derniers sites sont actuellement des friches industrielles.

Le tableau page suivante caractérise les différents sites BASOL recensés sur le territoire.

FIGURE 414 : CARACTERISTIQUES DES DIFFERENTS SITES BASOL RECENSES SUR LE TERRITOIRE

Identifiant	Nom	Commune	Description	Situation technique	Pollution	Nature des polluants présents	Traitement effectué
SSPP0008720	ARIZONA CHEMICAL	Niort	Usine de fabrication de produits chimiques en activité	Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée ou en cours	Sol pollué, nappe polluée	Hydrocarbures, solvants halogénés	Traitement biologique des terres polluées, traitement physico-chimique des eaux et rabattage de nappe
SSP0003918	Agence EDF / GDF Services	Niort	Ancienne usine de stockage de gaz industriel aujourd'hui reconverti en parking au niveau du Centre EDF/GDF (en activité)	Site traité avec restrictions d'usages ou servitudes imposées (ou en cours)	Dépôt de déchets enterrés, nappe polluée	Hydrocarbures, HAP, Zinc, Arsenic, Cyanures, Plomb	Traitement des déchets (physico-chimique et incinération), traitement des eaux (filtration, biologique)
SSP0007839	Communauté d'agglomération Niortaise	Niort	Ancien dépôt de déchets industriels liquides, boues de STEP, de fosses septiques et de voiries	Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée ou en cours	Dépôt de produits divers, sol pollué, dépôt enterré	Chrome, cuivre, plomb, hydrocarbures, solvants halogénés	Mise en sécurité (gardiennage), traitement des déchets et des terres par confinement sur site
SSP0008721	QUARON	Niort	Centre de regroupement d'acides, vases et solvants usagés avec stockage tampon de solvants en cuves en activité	Site en cours de traitement – objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mises en œuvre	Sol pollué, nappe polluée	Hydrocarbures, solvants halogénés	Mise en sécurité (évacuation des produits, reconditionnement)

SSP0003846	SEITA (ALTADIS)	Niort	Ancienne fabrique de batteries et d'accumulateurs puis usine de traitement de feuille d tabac Site aujourd'hui en friche	Site nécessitant des investigations supplémentaires	Sol pollué	HAP, Hydrocarbures, Arsenic, Cadmium, Chrome, Cuivre, Mercure, Nickel, Plomb, Zinc	Mise en sécurité du site et interdiction d'accès
SSP0003845	Mathé	Le Vanneau-Irleau	Ancienne usine de fabrication de panneaux contreplaqués et un entrepôt de bois aujourd'hui en friche	Site nécessitant des investigations supplémentaires	Dépôt enterré, sol pollué, dépôts aérien	Hydrocarbures, Cadmium, Cuivre, Zinc, Arsenic	Mise en sécurité du site et interdiction d'accès
SSP0007837	Société Fossier Allard	Niort	Ancien établissement de travail des métaux La partie majoritairement polluée est celle située actuellement en dessous des parcelles citées. Elle est maintenant recouverte par la route.	Pas de nouvelle action nécessaire ou de surveillance particulière			Travaux de dépollution réalisés

c) Des flux de matières dangereuses

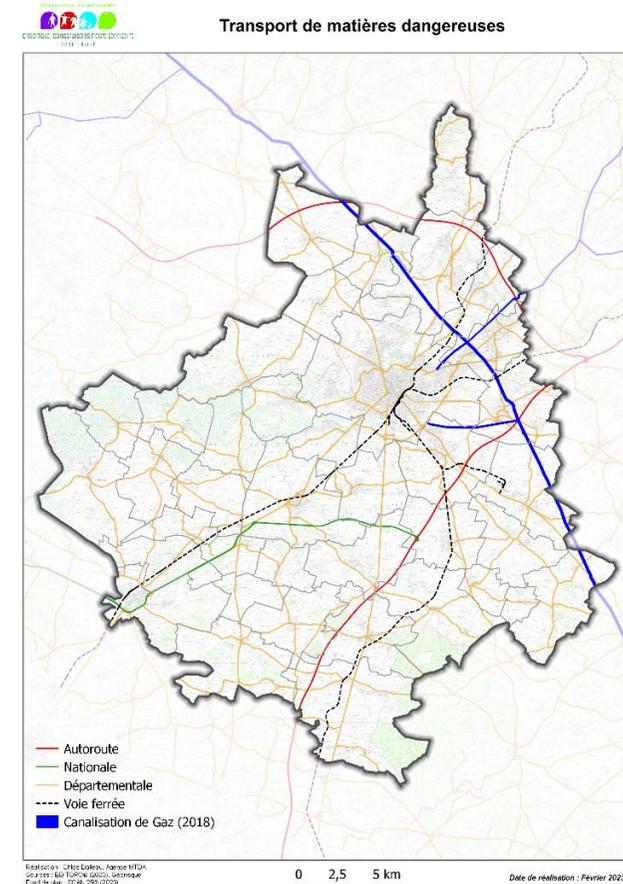
Une matière dangereuse est une substance pouvant provoquer des conséquences graves sur l'homme, les biens ou l'environnement. Le risque de Transports de Matières Dangereuses (TMD), est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, aérienne, navigable ou canalisations et peut se manifester sous la forme d'explosion, d'incendie, de dégagement de nuage toxique, de déversement de produits toxiques...

Les flux de transit de marchandises dangereuses par route sont relativement importants dans Niort Agglo, située au carrefour de grands axes routiers et autoroutiers. Les ports de La Rochelle et de Bordeaux alimentent en grande partie ce trafic, tout comme les pôles industriels et commerciaux de l'agglomération. Niort Agglo est notamment traversée par deux autoroutes majeures, l'A10 (Poitiers – Bordeaux) et l'A83 (Nantes – Niort). Plusieurs routes nationales ; la RN11 (Poitiers – La Rochelle), la RN10 (Poitiers-Angoulême), la RN149 et 249 (Poitiers-Nantes) et la RN248 (reliant la N11 à l'A10 via Frontenay-Rohan-Rohan) ; représentent aussi des portions à risque vis-à-vis du transport de matières dangereuses.

Enfin, un réseau de routes départementales dense supporte des flux de trafic important : D648 (Fontenay-le-Comte – Niort), D650 (Niort – Saint-Jean-D'Angély), D740 (Niort – Ruffec), D743 (Niort – Parthenay), D744 (Niort – Mauléon), D948 (Niort – Melle)...

Concernant le trafic ferroviaire, les marchandises dangereuses sont acheminées uniquement par la ligne Poitiers – La Rochelle passant par Niort, Épannes et Mauzé-sur-le-Mignon.

D'autre part, le territoire de Niort Agglo est traversé par plusieurs canalisations de transport de gaz combustibles, exploitées par GRTgaz. Ces canalisations concernent onze communes de Niort Agglo : Saint-Rémy, Aiffres, Chauray, Échiré, Niort, Saint-Gelais, Saint-Maxire, Vouillé, Prahecq, Brûlain et Villiers-en-Plaine⁴. Malgré un risque de rupture faible, les canalisations constituent des servitudes d'utilité publique et impliquent la mise en place de distances de recul inconstructibles dans les documents d'urbanisme.



TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

⁴ Toutes les canalisations n'apparaissent pas sur la carte.

d) Des nuisances sonores

Le territoire de Niort Agglo est concerné par **quatre Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'État (PPBE)** :

- **Le PPBE de l'aérodrome** de Niort-Souché (approuvé le 11 avril 2005),
- **Le PPBE des Deux-Sèvres** concernant le réseau routier national des sections de plus de 8 200 véhicules/jour (approuvé le 27 septembre 2019)
- **Le PPBE de Niort Agglo** concernant les voiries communautaires supportant un trafic de plus de 3 Millions véhicules/an (PPBE approuvé en conseil communautaire le 20 juin 2016).
- **Le PPBE pour la voirie communale de la Ville de Niort** supportant plus de 3 millions de véhicules/an (approuvé en mai 2016)

En outre, l'arrêté préfectoral du 6/02/2015 modifié par l'arrêté du 30/10/2015 portant approbation du classement sonore des infrastructures de transports terrestres sur le territoire communal de Niort fait état de 94 tronçons de voies classées (de 1 à 5) sur le territoire de Niort Agglo

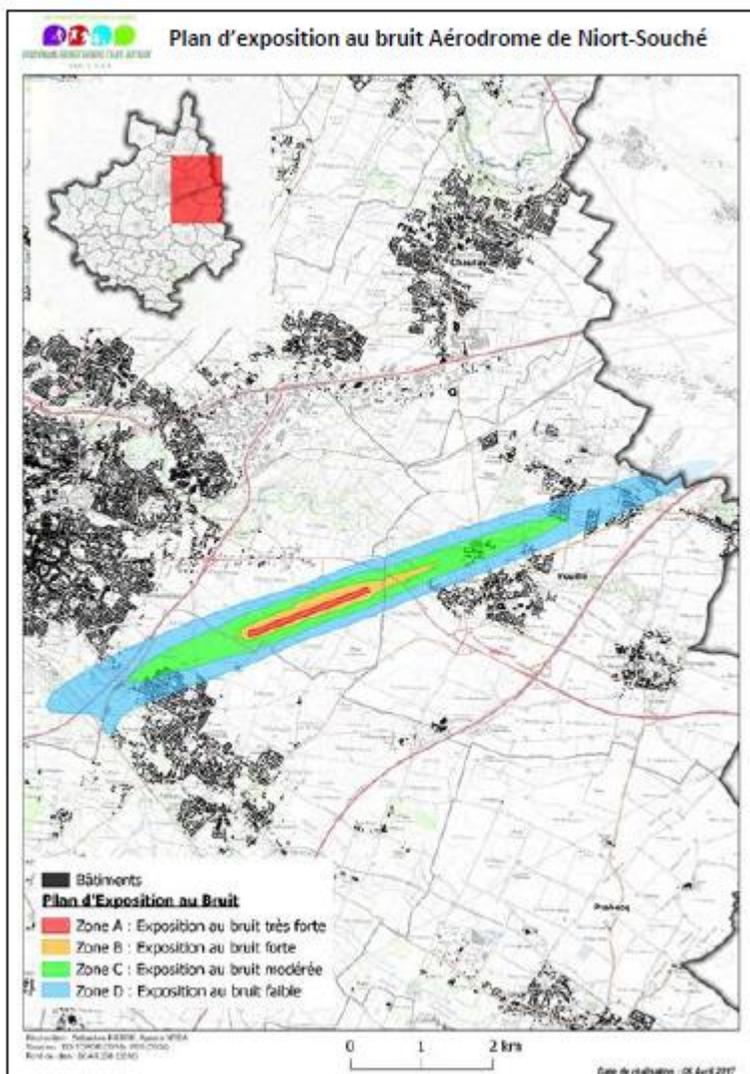
(http://www.deux-sevres.gouv.fr/content/download/13630/107281/file/arrete_communes_2015.pdf).

L'aérodrome de Niort-Souché constitue en effet une source de nuisances sonores notable, qui affecte en partie le Sud-Est de Niort, le Nord d'Aiffres et une partie de la commune de Vouillé. Néanmoins, les abords immédiats de cette infrastructure étant peu urbanisés, les nuisances restent modérées.

Le **Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome de Niort-Souché** réglemente l'urbanisation afin de limiter l'exposition de nouvelles populations aux nuisances sonores. Il détermine 4 zones :

- La zone A de bruit très fort (Lden 70) et la zone B de bruit fort (Lden62) : dans ces zones sont interdites toutes constructions neuves à usage d'habitation ou toute action sur le bâti existant tendant à accroître la capacité d'accueil (sauf exceptions).
- La zone C de bruit modéré (Lden 56) : sont autorisées les constructions individuelles non groupées situées dans les secteurs déjà urbanisés et desservis par des équipements publics dès lors qu'elles n'entraînent qu'une faible augmentation de la capacité d'accueil d'habitants.
- La zone D de bruit faible (Lden 50).

Les zones A et B n'impactent pas les zones urbanisées des 3 communes. En revanche, la zone C impacte plusieurs zones d'habitat au Nord d'Aiffres et sur Vouillé (Fief Chevalier, Pissardant, Le Vigneau, Montapeine). Le Sud de la zone industrielle de Niort Saint-Florent, l'hippodrome, la gare de triage et le sud du quartier des Millaterie sont également concernés par la zone C. Arthenay et La Rivière, à Vouillé, sont classés en zone D (bruit faible).



PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT DE L'AERODROME NIORT-SOUCHE

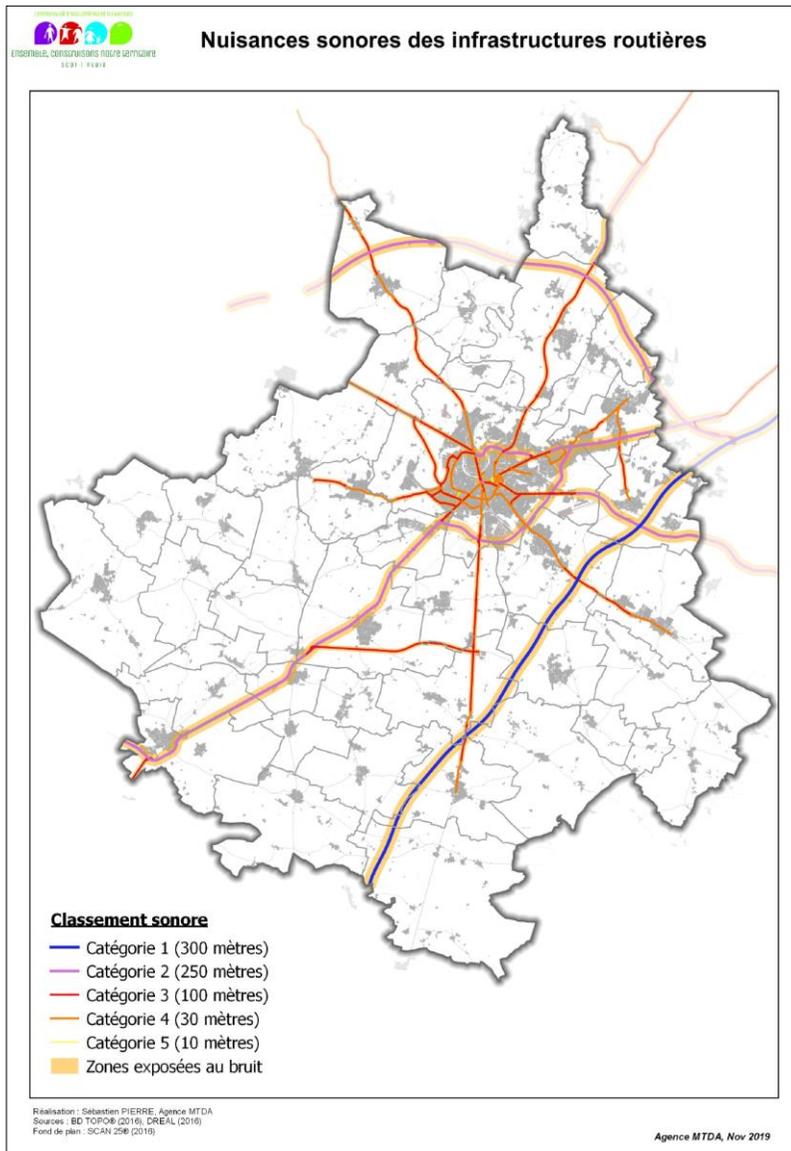
Le PPBE des Deux-Sèvres identifie plusieurs routes du territoire classées comme « infrastructures bruyantes de transport terrestre ». Elles sont affectées à une catégorie (1 à 5) selon la largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de leur axe :

- Catégorie 1 : 300 mètres,
- Catégorie 2 : 250 mètres,
- Catégorie 3 : 100 mètres,
- Catégorie 4 : 30 mètres,
- Catégorie 5 : 10 mètres.

Les autoroutes sont identifiées comme les structures les plus bruyantes mais traversent des zones peu habitées, ce qui limite leur impact sur la population niortaise. Les départementales et les routes qui traversent l'agglomération et notamment la ville de Niort sont potentiellement plus impactantes car elles traversent des zones plus denses.

Le PPBE de Niort Agglo 2018-2023 concernant les voiries communautaires supportant un trafic de plus de 3 Millions véhicules/an identifie les voies suivantes comme bruyantes :

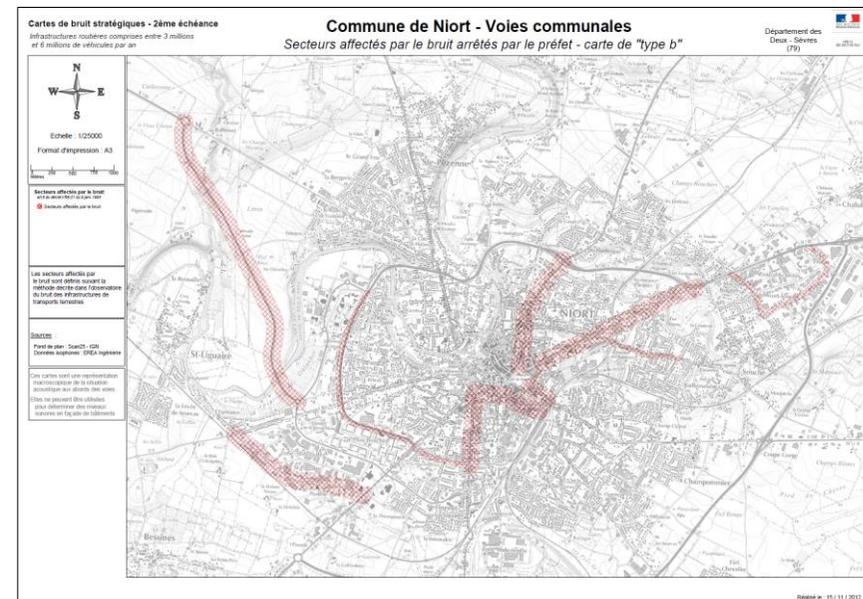
- rue de Pied de Fond
- rue du Fief des Amourettes et rue Ferdinand de Lesseps
- rue des Ors
- rue Jean Couzinet
- boulevard Willy Brandt



NUISANCES SONORES DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES

Le PPBE pour la voirie communale de la ville de Niort supportant plus de 3 millions de véhicules/an identifie 12 voies communales concernées par le PPBE :

- boulevard de l'Atlantique
- avenue Louis Pasteur
- avenue St Jean d'Angély
- rue du 24 février
- rue de la gare
- avenue de Limoges pour partie
- rue du 14 juillet
- avenue de Paris
- rue de Souché
- avenue de la résistance, pour partie
- rue Alsace Lorraine
- rue du Maréchal Leclerc



VOIES COMMUNALES DE NIORT AFFECTEES PAR LE BRUIT

B. Les risques naturels

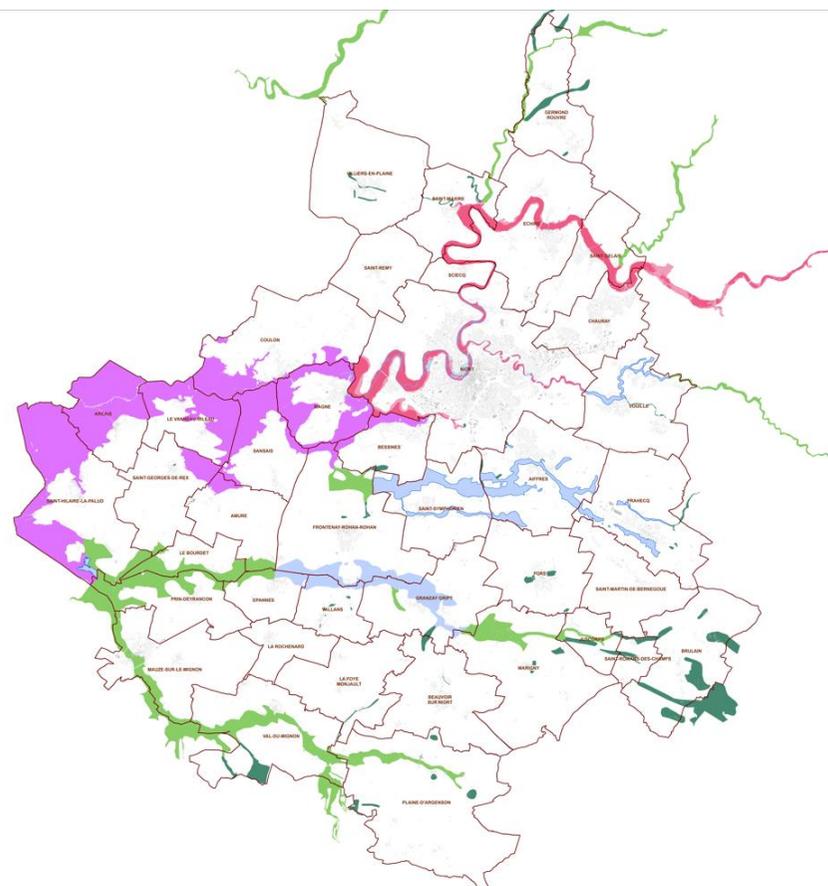
a) Le risque inondation

L'ensemble du territoire est concerné par le risque d'inondation ; chaque commune faisant état d'au moins un arrêté de catastrophe naturelle lié à des inondations et/ou des coulées de boues.

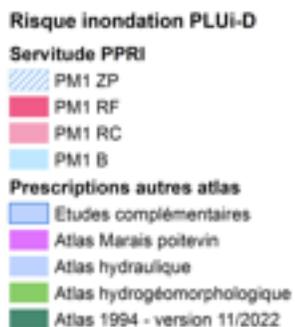
Ce risque est majoritairement lié aux débordements des cours d'eau mais aussi aux ruissellements des eaux pluviales en secteur urbain ou à la remontée de nappes souterraines.

Le Marais, du fait de sa topographie plane et de son altitude inférieure au niveau des plus hautes mers, constitue une zone d'expansion de crues et donc une zone à caractère inondable stratégique pour le territoire et l'ensemble du bassin versant.

La majorité des risques sont localisés dans le Marais poitevin et aux abords de la Sèvre Niortaise, qui est à l'origine d'inondations de plaines à évolution lente, et notamment au niveau de certains secteurs fortement urbanisés de Niort.



ZONES INONDABLES DU TERRITOIRE DE NIORT AGGLO



La crue de 1936 constitue actuellement la référence en matière de Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) pour la Sèvre Niortaise avec 14,18 m NGF à Niort. Les débits atteints lors de la crue de décembre 1982 sont parmi les plus élevés connus mais n'ont pas généré les cotes maximales à Niort (14,15 m NGF). La période de retour de cette crue est estimée à 30 ans. Les événements de 1904, 1906 et 1961 sont aussi trois événements importants, de même que la crue de janvier 95 dont la période de retour est estimée à 10 ans.

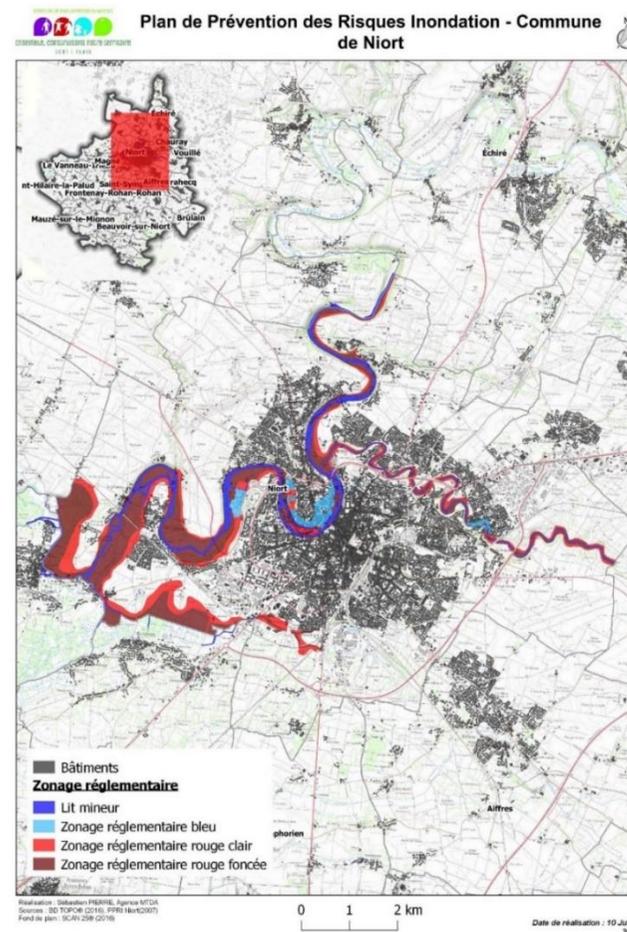
L'atlas des zones inondables met également en avant d'autres cours d'eau soumis à des phénomènes de crues notamment la Guirande, la Courance, le Mignon, les Alleuds et le Lambon.

Les crues des cours d'eau du territoire sont liées à la pluviométrie mais aussi à l'évacuation de l'eau du Marais vers la mer, qui dépend des coefficients de marée. En effet, lorsque le niveau de la marée est supérieur à celui des cours d'eau, les portes à flot sont fermées et le Marais stocke les eaux de pluies. Cette singularité hydrologique, associée à des pentes très faibles, rend souvent difficile l'évacuation des crues.

La prise en compte de ces risques inondation est bien engagée sur la Sèvre, avec l'approbation le 3 décembre 2007 du **1^{er} Plan de prévention des Risques Inondation de Niort⁵ sur la Sèvre Niortaise, le Lambon, ainsi que le ruisseau de Romagné.**

Un 2nd PPRi sur le secteur de la Sèvre Niortaise Amont, prescrit en mars 2014, a été approuvé le 21 mars 2017 et couvre les communes de Sciecq, Saint-Maxire, Échiré, Saint-Gelais et Chauray sur Niort Agglo⁶. Les PPRi valent servitude d'utilité publique et doivent être annexés au PLUi, en intégrant la réglementation particulière des zones soumises au risque inondation :

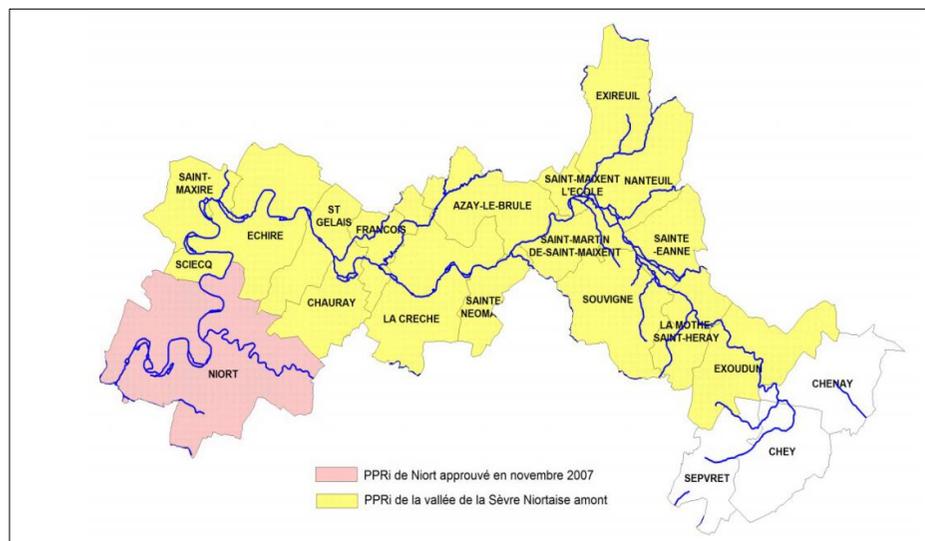
- Les **zones rouges (A)** : Elles sont à préserver de toute urbanisation nouvelle.
- Les **zones bleues (B)** : Les constructions sont autorisées sous réserve du respect de prescriptions techniques visant à réduire leur vulnérabilité au risque inondation.



PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION – COMMUNE DE NIORT

⁵ Les PPR ont pour objectif de réglementer de manière pérenne les usages du sol dans les zones concernées par les risques, et de maîtriser l'aménagement et l'urbanisation dans les zones les plus vulnérables.

⁶ <http://www.deux-sevres.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Prevention-des-risques-naturels-majeurs-et-technologiques/Plans-de->



PERIMETRES DES PPRI DE NIORT ET DE LA VALLEE DE LA SEVRE NIORTAISE AMONT

b) Ruissellement des eaux pluviales

L'artificialisation des sols entraîne une imperméabilisation et donc un ruissellement des eaux pluviales. Lors de pluies de forte intensité ou sur une période longue, le réseau de collecte et les bassins de rétention des eaux pluviales peuvent arriver à saturation, ce qui peut conduire à des inondations ponctuelles. Les communes les plus urbanisées sont les plus concernées par ce risque notamment la commune de Niort. Le schéma directeur des eaux pluviales de Niort est validé depuis 2017. Il est donc opposable

Selon le zonage et schéma directeur des eaux pluviales de la commune de Niort, la commune dispose d'un réseau d'eaux pluviales suffisant pour répondre aux besoins à l'exception de quelques points critiques, qui représentent des zones vulnérables aux inondations :

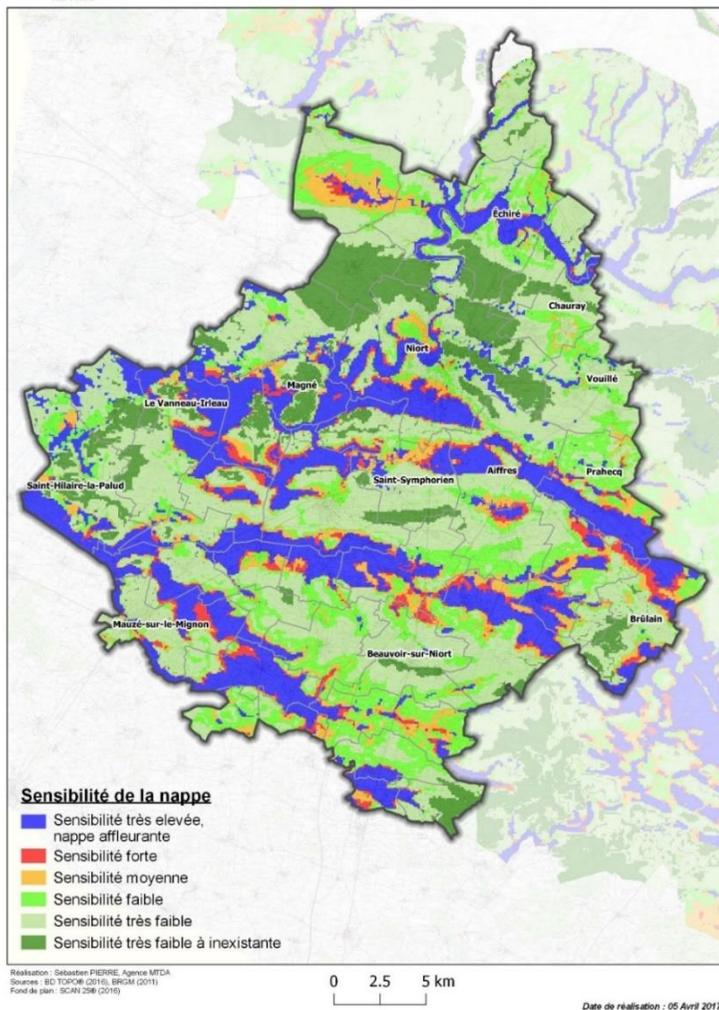
- L'axe principal du réseau, de la rue de la Terraudière au quai de la Préfecture, avant le passage en siphon sous la Sèvre ;

- La rue de la Boule d'Or, avec des mises en charge remontant jusqu'à la rue Tartifume.
- Le boulevard de l'Atlantique, avec des mises en charge par influence aval depuis l'avenue de La Rochelle ;
- L'avenue de Limoges, en amont des bassins de rétention du même nom ;
- La rue du Collège à son intersection avec la rue du Coteau Saint-Hubert.

De plus, les secteurs à urbaniser, définis aujourd'hui dans le PLU de la ville de Niort, vont engendrer une artificialisation supplémentaire des sols et augmenter les volumes collectés dans le réseau d'eaux pluviales. Si aucune gestion des eaux pluviales n'est prévue dans ces nouveaux aménagements, des inondations pourront voir le jour sur de nouveaux secteurs.

Afin de guider au mieux les aménagements futurs, le zonage pluvial réalisé indique les zones à risque d'inondation par ruissellement pluvial :

- R0 = zone à risque faible ;
- R1 = zone à risque modéré, important ou participant aux débordements à l'aval.



RISQUE INONDATION PAR REMONTEE DE NAPPE SOUTERRAINE SUR LE TERRITOIRE DE NIORT AGGLO

Le territoire est soumis à un fort risque d'inondation par remontée de nappes, lorsque les eaux pluviales font monter en niveau de nappes d'eaux souterraines affleurantes.

Niort Agglo est en effet couverte par des superficies importantes de zones à sensibilité très élevée, situées dans le Marais et le long du réseau hydrographique.

c) Risque sismique

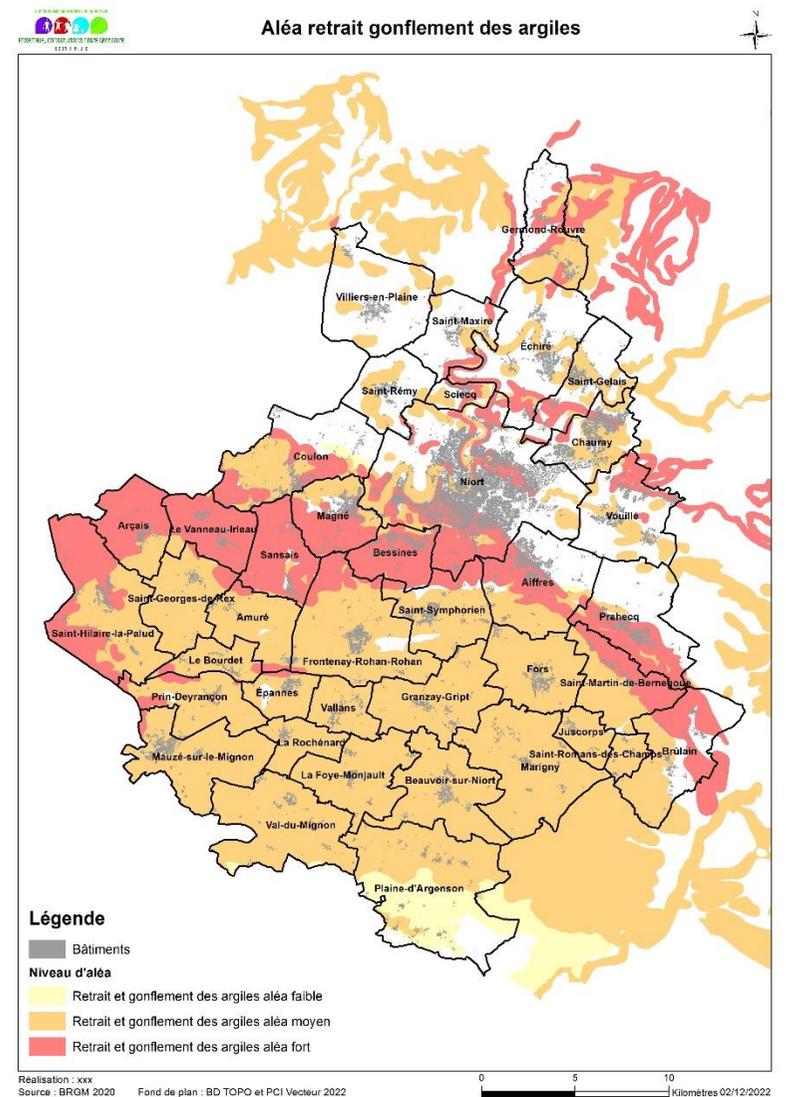
Selon le zonage sismique entré en vigueur le 1^{er} mai 2011, le territoire, comme l'ensemble du département des Deux-Sèvres est soumis à risque de séisme de niveau 3, soit à un risque de sismicité modérée (DDRM, 2013).

Bien que quelques phénomènes sismiques de faible amplitude aient été signalés sur Niort Agglo, les enjeux humains restent modérés.

d) Risque de retraits / gonflements des argiles

Les terrains argileux sous l'effet des variations climatiques sont soumis à des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches), qui peuvent potentiellement avoir des conséquences importantes sur les bâtiments (fissurations, rupture de canalisations...).

Toutes les communes ont fait l'objet d'au moins un arrêté de catastrophe naturelle en lien avec un retrait/gonflement des argiles (DDRM, 2013). L'ensemble de Niort Agglo est donc concerné par ce risque même si la sensibilité est plus ou moins forte selon les communes en fonction de la présence d'argiles dans le sol. Les secteurs les plus sensibles sont situés au centre et au Sud de la communauté d'agglomération.



RISQUE RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES SUR LE TERRITOIRE DE NIORT AGGLO

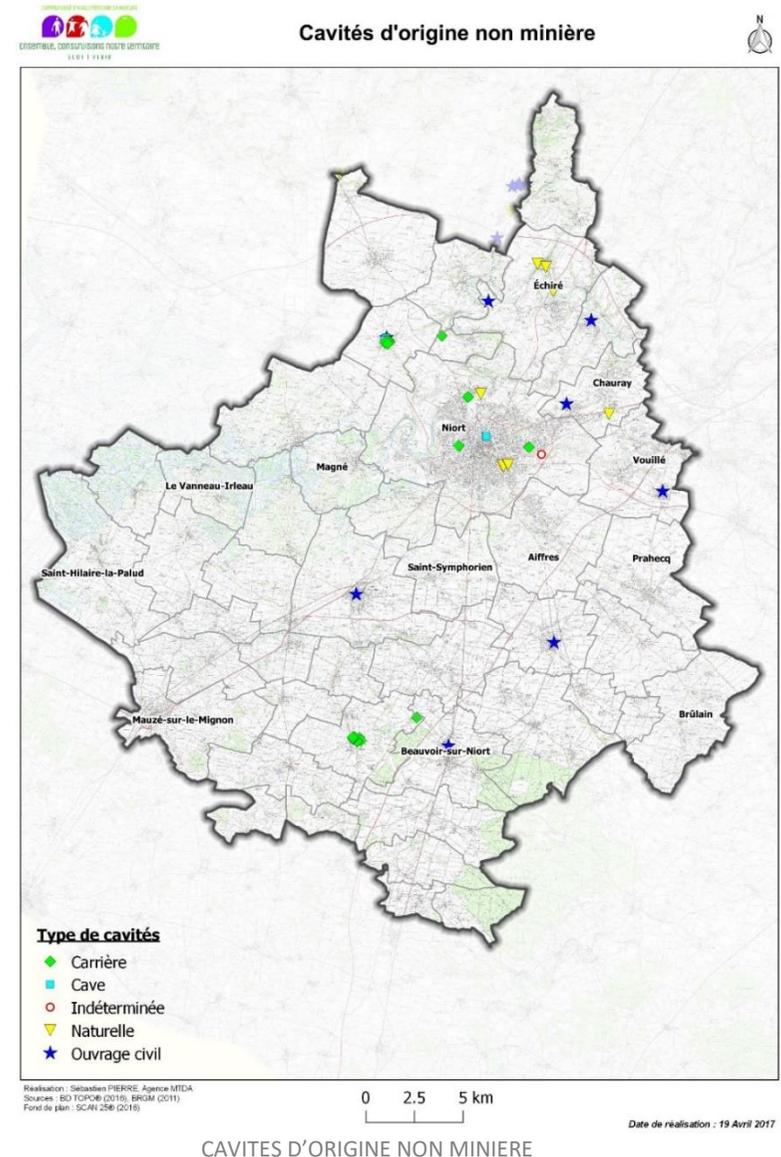
e) Risque d'érosion et d'effondrement des berges

Des phénomènes d'érosion et d'effondrement de berges peuvent subvenir le long de la Sèvre Niortaise et peuvent être problématiques lorsque des habitations ou des routes sont situées à proximité. Selon Géorisque, les communes d'Arçais, du Vanneau-Irleau, de Magné et de Sansais sont concernées par un risque d'érosion de berge.

f) Risque d'effondrement de cavités

Niort Agglo est concernée, notamment au Nord, par plusieurs cavités, qu'elles soient naturelles ou anthropiques (ouvrages civils, anciennes carrières, souterrains...).

Le BRGM recense plus précisément 51 cavités sur 12 communes du territoire de Niort Agglo (Niort : 14 ; Saint-Rémy : 12 ; La Foye-Monjault : 9 ; Échiré : 5 ; Sciecq, Chauray et Saint-Gelais : 2 ; Germond-Rouvre, Vouillé, Frontenay-Rohan-Rohan, Fors, Beauvoir-sur-Niort : 1). Le risque d'effondrement de cavités doit donc être pris en compte, même si aucun arrêté de catastrophe naturelle ne fait mention d'un évènement de ce type.



g) Risque de rupture de barrage

Les risques majeurs sont associés aux barrages de plus de 20 mètres de hauteur. Un barrage de cette envergure, le barrage de la Touche Poupard, peut représenter un risque pour Niort Agglo, qui se situe en aval.

Les communes concernées par ce risque sont : Arçais, Bessines, Chauray, Coulon, Échiré, Le Vanneau-Irleau, Magné, Niort, Saint-Gelais, Saint-Maxire, Sansais et Sciecq (DDRM, 2013). Les zones d'habitation et d'activité en bordure de la Sèvre Niortaise seraient directement impactées par l'onde de submersion.

Le barrage de la Touche Poupard est implanté dans la commune de Saint-Georges-de-Noisne à 47 km en amont de Niort (Nord-Est), sur le ruisseau Le Chambon, un affluent de la Sèvre niortaise.

D'une hauteur de 36 mètres et d'une longueur de 200 mètres, il peut stocker jusqu'à 15 millions de m³ par an pour l'alimentation en eau potable (7 millions de m³), l'irrigation (3 millions de m³) et le soutien à l'étiage (5 millions de m³). Il a été mis en service en 1995 et est exploité par la CAEDS (Compagnie d'Aménagement des Eaux des Deux-Sèvres). Le risque de rupture brusque et imprévue est aujourd'hui extrêmement faible. La situation de rupture pourrait plutôt venir d'une dégradation de l'ouvrage.



h) Evènements climatiques

Un évènement climatique est un phénomène traité par la vigilance météorologique à savoir : vent violent, pluie-inondation, orage, neige-verglas, inondation, avalanche, canicule, grand froid et vagues-submersion.

Le département a été sévèrement touché par des épisodes violents de tempêtes et notamment par plusieurs évènements de grande ampleur : tempêtes Lothar et Martin (1999), tempête Klaus (2009), tempête Xynthia (2010).

En outre, de nombreux orages violents ou tornades se produisent régulièrement dans le département des Deux-Sèvres. Les évènements exceptionnels ont souvent des effets très localisés mais on dénombre plusieurs évènements qui ont touché l'ensemble du département. Ainsi, les orages de 1983 ont provoqué des tornades et des fronts de rafales, notamment dans la ville de Niort et le Marais poitevin. Ces orages ont dévasté le Marais poitevin et la forêt de Chizé. Plus récemment, en 2013, un violent orage et une pluie de grêlons ont balayé les Deux-Sèvres, placé en vigilance orange.

Les épisodes de chutes de neige et de verglas sont, à contrario, plutôt rares dans le département des Deux-Sèvres. Néanmoins, il n'est pas à négliger d'autant plus que la population et les pouvoirs publics n'ont pas l'habitude d'être confrontés à ces situations. Février 1956, décembre 1967, janvier 1979 et janvier 1987 constituent des événements exceptionnels pour le département.

Le département des Deux-Sèvres est enfin ponctuellement touché par des périodes de températures exceptionnelles. Les 4 principales vagues de froid survenues depuis 1947 se sont produites, en février 1956,

janvier 1963, janvier 1985 et janvier 1987. L'épisode de 1956 est le plus significatif dans sa durée et dans son intensité.

La France a connu, depuis 1947, ses plus grosses canicules lors des étés de 1947, 1976, 1983, 1994, 2003 et 2006. La canicule de 2003 a été l'épisode le plus chaud avec des températures de l'ordre de 40°C.

6) Synthèse – Partie C1

Atouts	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un réseau hydrographique développé et des aquifères exploitables ▪ Des rendements réseaux pour l'eau potable satisfaisants ▪ Des périmètres de protection de captage qui protègent la ressource en eau ▪ Un programme Re-Sources qui agit sur l'amélioration de la qualité de l'eau ▪ Une eau potable de bonne qualité après traitement ▪ Des interconnexions entre syndicats et une diversification de l'origine de l'eau potable qui permettent une meilleure sécurisation de la ressource ▪ Une production locale d'énergies renouvelables ▪ Labellisation de la CAN comme « Territoire à Énergie positive pour la croissance verte » en 2016 ▪ Une bonne qualité de l'air en général 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer les énergies renouvelables en valorisant les ressources du territoire ▪ Valoriser la démarche de PCAET dans le PLUi-D pour améliorer l'autonomie énergétique du territoire
Faiblesses	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des assecs de plus en plus fréquents ▪ Des pollutions diffuses qui menacent la qualité des eaux brutes ▪ Des nappes vulnérables aux pollutions de surface en lien avec la géologie du territoire ▪ Des nappes en mauvais état quantitatif ▪ Un aménagement important du réseau hydrographique ▪ Des défauts d'entretien dans le marais qui nuisent à sa pérennité ▪ Plusieurs usages dépendants de l'eau : l'alimentation en eau potable, l'agriculture et à la marge l'industrie 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les effets du changement climatique, avec des répercussions sur la ressource en eau, la biodiversité et la santé des populations ▪ Une dégradation du marais en lien avec les problématiques d'entretien ▪ Des conflits d'usages autour de l'eau ▪ Un changement climatique qui peut avoir des répercussions sur les consommations énergétiques

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Un territoire dépendant des énergies fossiles d'un point de vue énergétique▪ Des consommations énergétiques et des émissions de GES non négligeables principalement dues aux déplacements et au chauffage, entraînant la précarité énergétique de 5 500 ménages en 2011▪ Une production énergétique renouvelable surtout tournée vers le bois▪ Une qualité de l'air non homogène | |
|---|--|

2. Une mobilité structurante, support du développement urbain

1) Un lien renforcé entre mobilité et urbanisme

A. Des réflexions sur le lien projets urbains/mobilités

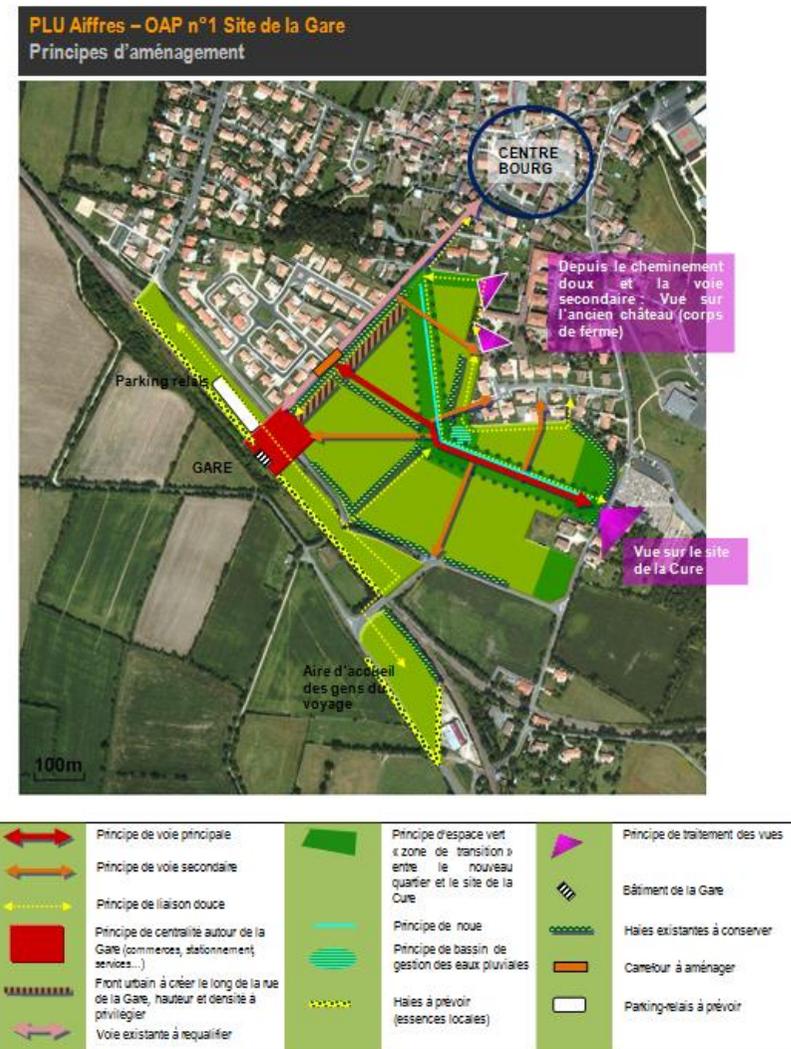
Depuis quelques années, les gares affirment leur rôle central dans l'aménagement du territoire et dans la vie urbaine. Elles constituent de véritables lieux d'échange (intermodalité) et de vie. La gare devient un lieu de projet urbain, qui accueille des activités mixtes, œuvrant dans le sens d'une ville plus durable (rapport densité/déplacements) et donnant vie au quartier.

À ce titre, le territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais compte quelques projets, que l'on retrouve dans les OAP des PLU actuels :

- Le projet autour de la gare de Mauzé-sur-le-Mignon
- Le projet autour de la gare d'Aiffres



FIGURE 426 : OAP DU PLU DE MAUZE-LE-MIGNON



EXTRAIT DU PLU D'AIFFRES, OAP SUR LE SITE DE LA GARE

Par ailleurs, Niort Agglo a engagé la réflexion sur la recomposition du quartier Gare Niort-Atlantique.

B. Une interface transport – urbanisme considérable

FOCUS SUPRA-TERRITORIAL

Le DOO du SCoT du Pays de Gâtine exige d'inscrire dans les PLU que des aires de covoiturage devront être déployés le long des grands axes permettant de rejoindre Niort, afin de faciliter les déplacements tout en réduisant les flux automobiles (2015).

Le PADD du SCoT du Pays Haut Val de Sèvre (2013) préconise le développement de pôles d'échanges multimodaux (gares de St-Maixent et de la Crèche). Il appelle également à la mise en place de partenariats avec les AOM (Autorité Organisatrices de la Mobilité : Conseils Départemental et Régional, CAN ...) pour une meilleure articulation et mise en cohérence des stratégies. Le DOO valorise aussi le développement des aires de covoiturage, particulièrement au niveau des gares (la Crèche et Saint-Maixent-l'École).

Le SCoT du Pays Mellois (2015) indique une quinzaine d'aires de covoiturage structurantes, existantes ou à aménager.

Le PADD du SCoT d'Aunis mentionne le scénario retenu dans l'étude déplacements – transports de 2009 – 2010, proposant la création de plateformes de covoiturage / parkings-relais équipées de parcs sécurisés pour les vélos, dans les pôles structurants ou les autres communes, et le long des axes routiers principaux du territoire.

Qu'ils soient à dominante d'habitat, d'activités, d'équipements ou autres, on ne relève pas de projet urbain connu appelé individuellement à générer des flux considérables de déplacements. Seule la Zone d'activités économiques Terres de Sport, à l'Est de Niort, va induire un trafic conséquent substantiel aux heures de pointe, pouvant détériorer les conditions de circulation à réseau constant, bien que les surfaces affectées aient été revues à la baisse. De même, le cumul des projets de zones d'habitat portés par les communes va renforcer la demande sur les radiales en direction de Niort et des principales zones d'activités. Il

peut en résulter des phénomènes de congestion ou de report de trafic à travers des quartiers résidentiels ou sur des axes secondaires non dimensionnés pour cela. Des projets à l'interface de l'urbanisme et des transports comme ceux de la Gare ou de l'avenue de Limoges pourraient aussi impacter les déplacements.

En revanche, les conditions de déplacements difficiles dans le secteur Mendès-France conduisent à restreindre son développement. La problématique des déplacements doit nécessairement être prise en compte dans le cadre des projets urbains et ce, de plusieurs manières :

- Par la localisation du projet urbain, ses distances avec les centralités et ses conditions de desserte par les transports collectifs et le réseau viaire,
- Par le programme urbain, et notamment la mixité ou non des fonctions, qui impacte sur la nécessité de recourir à la voiture pour atteindre les pôles générateurs,



VUE AERIENNE DE L'ENTREE EST DE NIORT (SOURCE : GOOGLE MAPS)

- Par la densité urbaine, qui va certes multiplier les flux, mais également permettre de proposer une desserte de qualité en transports et la présence d'aménités sur le site,
- Par la composition urbaine, dont les réseaux de déplacements peuvent favoriser tel ou tel mode,
- Par le traitement des espaces publics, qui peuvent inciter à recourir aux modes actifs.

2) De nouvelles façons d'aborder la mobilité dans les aménagements

A. Des zones de circulation apaisées au profit des modes actifs

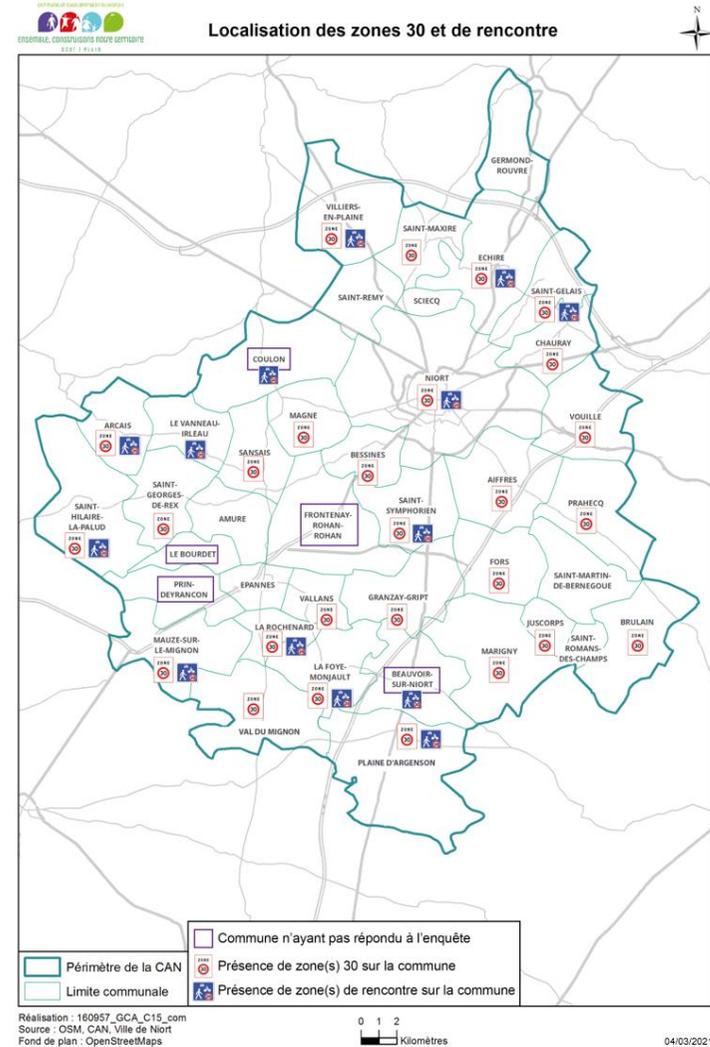
Sur le territoire de Niort Agglo, les flux de déplacements piétons les plus élevés concernent le centre-ville de Niort. Selon l'EDVM de 2016, environ 40 000 déplacements quotidiens internes ou en lien avec le centre-ville sont réalisés à pied, 5 000 à vélo, sur un total de 135 000 déplacements. La marche est aussi assez utilisée par les habitants des faubourgs de Niort, des quartiers d'habitat social et de certains centres bourgs périphériques.

Le SCoT de Niort Agglo identifie le développement de la pratique de la marche et du vélo comme enjeu, à Niort comme ailleurs. Il est stratégique en termes de transfert modal, de lutte contre la pollution atmosphérique, de nuisances sonores, d'ambiance urbaine et de santé.

En 2021, seules 10 communes ne proposent pas de zone de circulation apaisée. Le recours à la zone de rencontre concerne un tiers des communes, la zone 30 deux-tiers.

Certaines communes non équipées sont confrontées à des nuisances liées au passage de poids-lourds, ne respectant pas toujours les interdictions de circulation, et des vitesses excessives dans leur centre

bourg (Amuré, Germond-Rouvre, Saint-Rémy). Certaines sont parfois utilisées comme « raccourci » par les automobilistes pour éviter les zones saturées de l'agglomération, générant ainsi des nuisances et de l'insécurité pour les usagers, notamment aux abords des écoles.



LOCALISATION DES ZONES 30 ET DE RENCONTRE

B. L'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Dans le cadre de la Loi de février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, l'ensemble des communes a eu l'obligation de réaliser un Plan d'Accessibilité des Voiries et de l'Espace public (PAVE) afin de définir un programme de mise en accessibilité des rues et trottoirs des zones agglomérées.

Ces opérations sont planifiées au gré des opérations de voiries, créations ou reprises. Lors de l'enquête menée auprès des communes en 2017, 29 communes de l'agglomération avaient déclaré avoir réalisé leur PAVE. La mise en œuvre est très variable selon les communes. Certaines se sont arrêtées au simple PAVE, d'autres souhaiteraient agir mais manquent de moyens, une majorité réalise la mise en accessibilité au fur et à mesure des aménagements de voirie. Aucune, semble-t-il, ne met en œuvre son PAVE de manière « proactive », indépendamment d'autres considérations. Certaines communes arguent du fait que les PAVE ne sont désormais plus obligatoires pour les communes de moins de 1 000 habitants.

Outre l'espace public, l'accessibilité pour tous s'entend sur l'ensemble d'une chaîne de déplacement intégrant notamment les transports publics. A ce titre, Niort Agglo a approuvé en septembre 2015 le Schéma Directeur d'Accessibilité de son réseau de transport, validé par la Préfecture en mars 2016 (un premier SDA avait été engagé dès 2008 mais moins approfondi), renforcé par la définition d'un Sd'AP (Schéma d'Accessibilité Programmé) la même année. Ce document planifie la mise aux normes PMR du matériel roulant et des points d'arrêts du réseau. Le service TANLIB à la demande PMR est ouvert aux personnes ayant une carte d'invalidité à hauteur de 80 % par la MDPH.

C. Des initiatives en faveur des « nouvelles mobilités »

Les nouvelles mobilités se situent au carrefour de trois facteurs de développement : l'écologie, l'innovation numérique et les modes de vie. Le renforcement de l'offre de ces mobilités émergentes sur le territoire de Niort Agglo peut contribuer à réduire la croissance de la circulation motorisée. Plusieurs types d'initiatives émergent.

Les entreprises et administrations du territoire montrent un intérêt certain à la mise en place de plans de mobilité employeur et sont nombreuses à se lancer dans le déploiement du forfait mobilité durable pour aider à la mobilité de leurs salariés. Plusieurs d'entre eux se sont inscrits aux formations sur le plan de mobilité employeurs proposées par l'ADEME et relayées par l'Agglomération.

9 employeurs ont officiellement transmis à l'agglomération leur Plan de mobilité.

Le conseil en mobilité de l'agglomération proposé depuis 2010 est régulièrement sollicité par des employeurs qui souhaitent bénéficier d'informations ou organiser des stands d'informations mobilité au sein de leur structure.

On observe depuis 2016 une très bonne participation des employeurs du Niortais au Challenge de la Mobilité proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine et relayé localement (jusqu'à 33 établissements inscrits et 742 salariés participants). Des initiatives sont ainsi prises, telles la mise en place de navettes internes intersites ou en direction de la Gare SNCF, la mise à disposition de flottes de VAE en interne, et plus récemment, l'expérimentation de dispositifs de co-financement de covoiturage pour les salariés à l'aide d'applications dédiées.

Concernant la mobilité des scolaires, Niort Agglo a entrepris plusieurs types d'actions ces dernières années :

- l'Opération pour les CM2 leur permettant la découverte du réseau de transports collectifs ;
- la mise en place des guides pour établissements scolaires permettant de connaître l'ensemble des services scolaires organisés depuis chaque commune de Niort Agglo ;
- la mise en place du kit établissement scolaire (cartes réseaux, fiches horaires, plan pôles d'échange et guide établissement).

En revanche, il n'a pas été instauré d'intervention de type « plan de mobilité scolaire » à l'échelle des établissements eux-mêmes et proposant des démarches globales intégrant sensibilisation et sécurisation des abords d'écoles.

La « location » d'un véhicule standard plutôt que son appropriation, ainsi que la motorisation électrique, rebutent encore beaucoup d'automobilistes. Néanmoins, les vertus de l'autopartage liées à la baisse de la mobilité motorisée doivent conduire à ne pas écarter cette solution à moyen ou long terme, lorsque l'aversion de certains se sera atténuée, que l'organisation du stationnement sera plus incitative, que la fiabilité économique de ce type de service se sera améliorée.

Le SDIEP a réalisé en 2022 le Schéma Directeur d'Installations de recharges électrique sur le territoire départemental. Il prévoit le déploiement de plus de 1 000 bornes de recharges électriques sur ce territoire, dont Niort Agglo.

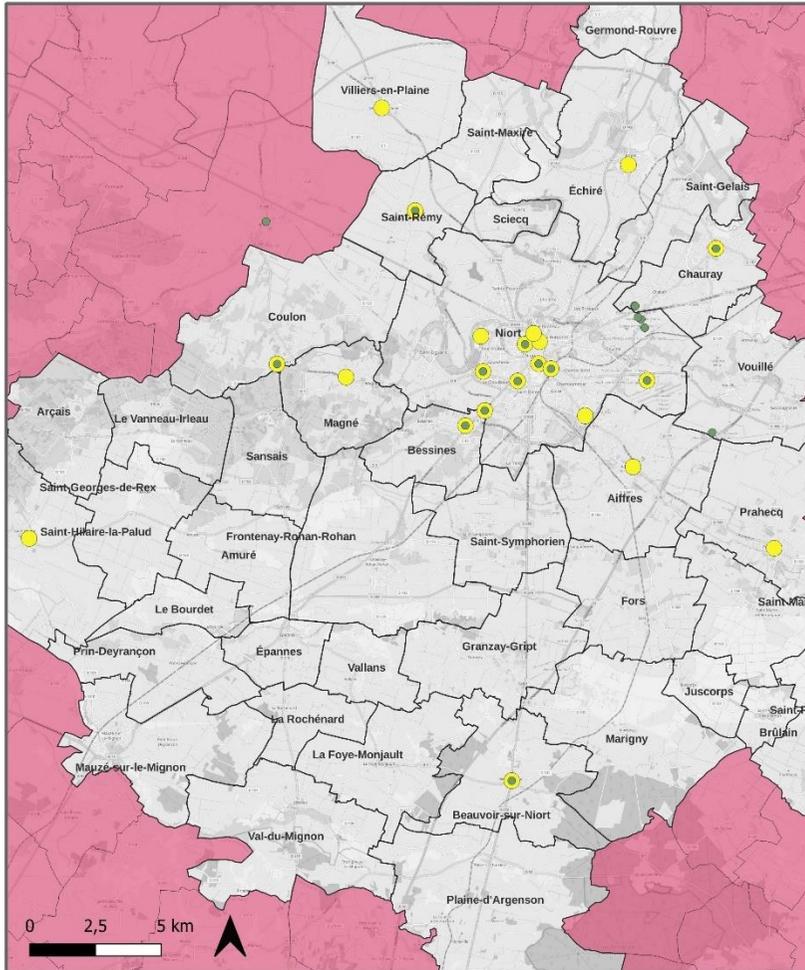
En l'attente, l'offre de bornes est aujourd'hui plus dense dans la ville centre, mais plusieurs bourgs traversés par les radiales départementales sont également équipés. En revanche, des communes de plus grande taille comme Mauzé-sur-le Mignon ou Frontenay-Rohan-Rohan ne sont pas équipées. De plus, pour rappel, le Code de la

Construction et de l'Habitat (art. R111-14-3 et suivants) rend obligatoire l'installation de bornes dans les locaux d'activités et de services publics neufs. Quelques grandes surfaces commerciales (ex : Leclerc, Géant, Castorama) ont aussi installé leur propre borne sur leur parking, ouverte au public.

Un service de location de VAE a vu le jour en octobre 2017 (3 mois gratuits puis location longue durée payante) avec une première flotte de 40 VAE qui s'est étendue à 1 000 VAE en 2021. En complément, 3 vélos-cargos sont en prêt pour 1 mois gratuit, de même que 15 trotinettes électriques pour favoriser l'intermodalité (2 mois gratuit puis abonnement à tarif modéré).

Une offre de location de vélo en libre-service électriques a été mise en place en janvier 2020 avec désormais 100 vélos répartis sur 7 stations.

Localisation bornes de recharge électrique



Auteur : AVT
 Sources : OSM (parkings), Ville de Niort, Sécolis réseau AlterBase et CAN
 Fond de plan : OSM
 Date : 15/02/2023



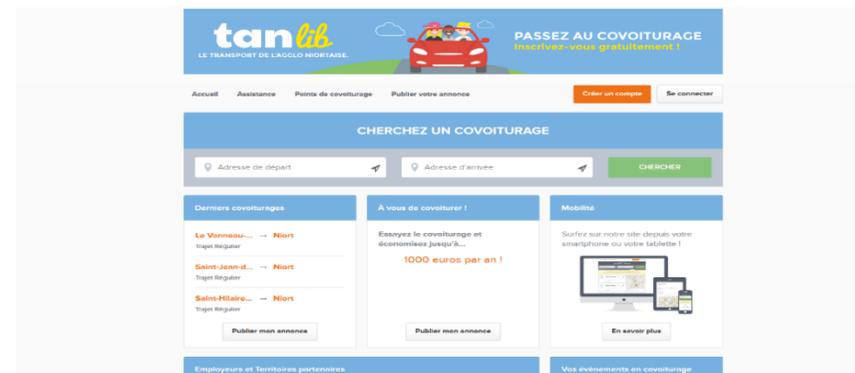
IRVE_autre_borne
 IRVE_AlterBase

LOCALISATION DES BORNES DE RECHARGE (SOURCE NIORT AGGLO, ALTERBASE)

Le 18 novembre 2013, le CD79 a approuvé son Schéma Directeur des Aires de Covoituration du Conseil Départemental 79. Celui-ci identifie des aires de covoituration potentielles sur le territoire de Niort Agglo (1 sous MOA CD79 à Granzay-Gript, 2 sous MOA ASF et 6 sous MOA Communes ou Niort Agglo), mais ne propose pas d'aide financière pour leur aménagement. L'aire de covoituration de Granzay-Gript a été aménagée en juin 2020.

La pose de panneaux de signalisation est proposée gratuitement aux communes qui en feraient la demande : seule la commune de Sansais a sollicité l'aide départementale suite à la réalisation d'une telle aire, avec 10 places. Un parking existe sur l'échangeur ASF de Vouillé, mais il n'est pas officiellement identifié comme aire de covoituration. Ces dernières années, la proposition a été reprise par Niort Agglo, de fourniture de la signalisation pour les points de covoituration. Toutes les communes s'en sont saisies, hormis Vouillé qui a un projet avec ASF mais qui utilisera la signalétique de l'agglomération, et Amuré qui s'est bien inscrit dans le dispositif mais à l'aide de panneaux virtuels.

Nota : les parcs-relais sont traités dans un autre chapitre.



PAGE D'ACCUEIL DU SITE DE COVOITURAGE DEVELOPPE PAR LA CAN AVEC SON SERVICE MOBILITE (SOURCE : WWW.COVOITURAGE-TANLIB.FR)

3) Synthèse – partie C2

Atouts	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assez forte diffusion des zones 30, zones de rencontre présente dans une commune sur quatre ▪ Schéma d'Accessibilité Programmée existant (à réviser) avec déjà 1/3 des arrêts mis aux normes ▪ La Sèvre Navigable, projet d'ampleur et valorisant pour le territoire ▪ Des démarches « qualités » engagées sur les entrées de ville ▪ De nombreux exemples d'apaisement de la circulation au profit des modes actifs, sur tout le territoire ▪ Développement progressif des parkings-relais et des aires et points de covoiturage 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement urbain de plus en plus favorable aux modes alternatifs à la voiture ▪ Intérêt des grandes entreprises pour les Plans de mobilité ▪ Déploiement des bornes de recharge électrique (schéma SDIEP) ▪ Des projets réalisés ou en réflexion qui peuvent guider les intentions fixées dans le SCoT et le PLUi-D
Faiblesses	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Une zone majeure - Mendès-France - qui génère de nombreux déplacements aux heures de pointe et de la saturation • Développement important de la périurbanisation, entraînant la « désertification » des centres • 1/4 des communes sans PAVE et des PAVE approuvés non suivi d'effet 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation tendancielle des flux ▪ Modes de travail « à la carte » du secteur des Mutuelles, jouant en défaveur du covoiturage et des transports en commun

3. La problématique foncière comme préalable aux perspectives de développement du territoire

1) Des pratiques d'aménagement qui entraînent une forte consommation d'espace

A. Un point mort marqué par la vacance

L'ensemble des logements produits sur une période donnée ne permet pas uniquement d'accueillir de la population supplémentaire. Une partie de ces logements absorbe en effet différents phénomènes qui consomment des résidences principales potentielles. Cette part est appelée « point mort » ou « point d'équilibre ». Elle est constituée de 4 phénomènes principaux : le renouvellement urbain, l'évolution de la vacance, l'évolution des résidences secondaires et le desserrement des ménages.

a) Le renouvellement urbain

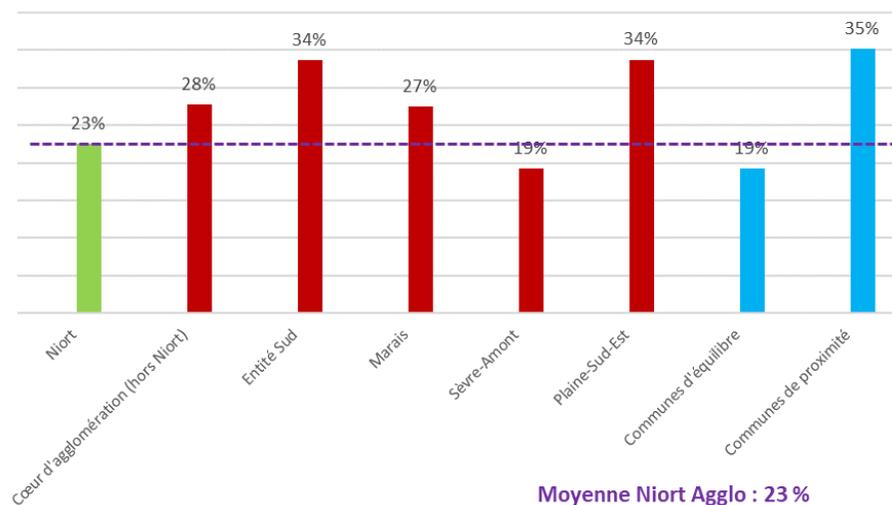
Le renouvellement urbain est lié à la production de logements sur le territoire. Il est calculé par la différence entre les logements produits sur une période (nombre de logements comptabilisés par l'Insee) et les logements neufs construits sur cette même période (logements commencés comptabilisés sur Sit@del).

En effet, les logements peuvent être produits par la construction neuve : sur Niort Agglo, cela représente 2 288 nouveaux logements, commencés sur la période 2012-2016.

Cependant, le parc de logements évolue aussi en interne : des logements font l'objet de division ou de regroupement, des bâtiments

mutent d'usage depuis ou vers du logement, des logements sont détruits... Ces phénomènes peuvent amener la croissance ou la diminution du parc de logements en-dehors des logements neufs. On peut l'établir par la différence entre le solde global du parc et la construction neuve. Sur Niort Agglo, 2 983 logements supplémentaires ont été comptabilisés entre 2012 et 2017. Ce sont donc près de 695 logements qui ont été créés au sein du parc existant ou par mutation de bâti agricole ou industriel.

Cela représente près de 23 % des logements supplémentaires sur la période qui ont été produits par renouvellement urbain.



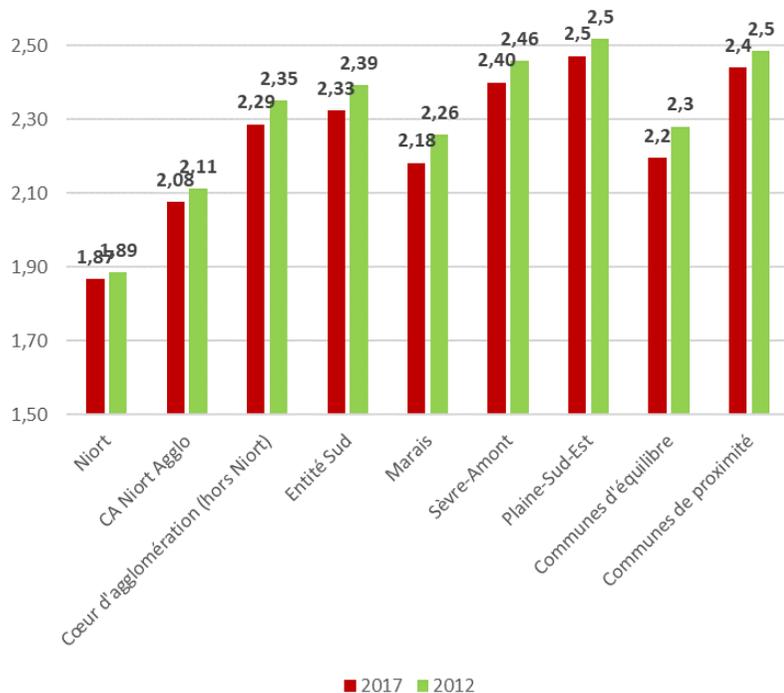
PART DES LOGEMENTS SUPPLEMENTAIRES PRODUITS PAR RENOUVELLEMENT URBAIN ENTRE 2012 ET 2017 (SOURCE : INSEE, SIT@DEL)

b) Le desserrement des ménages

Le desserrement des ménages est lié à la décohabitation générationnelle ou familiale. Pour une même population, le nombre de ménages est supérieur ce qui entraîne un besoin en logements supplémentaires. Du fait de son profil sociodémographique, le

deserrement des ménages est important sur le territoire, notamment sur la commune de Niort et dans le Marais.

À l'échelle de Niort Agglo, le deserrement des ménages a consommé 989 logements entre 2012 et 2017.

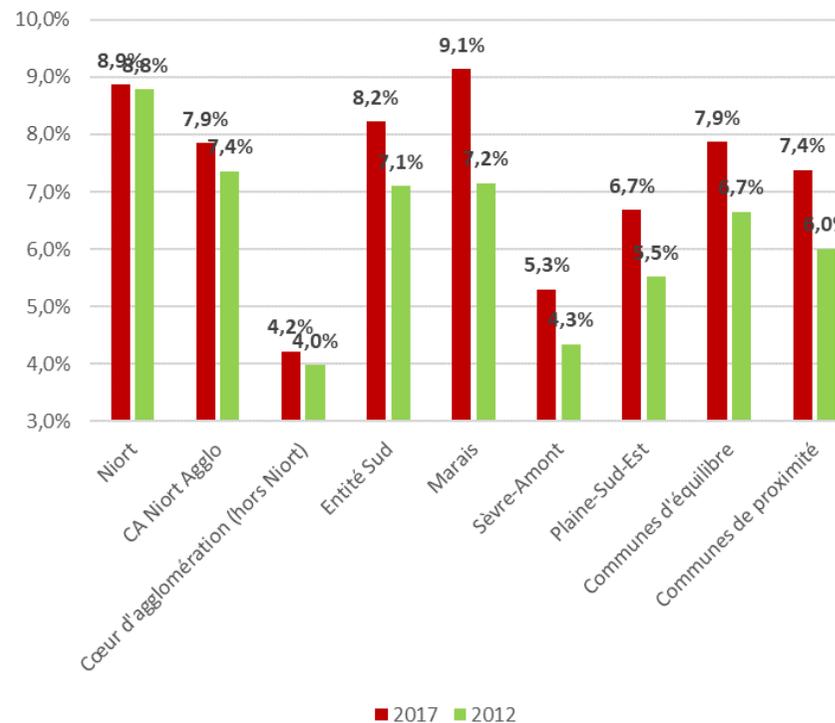


EVOLUTION DU NOMBRE MOYEN DE PERSONNES PAR MENAGE ENTRE 2012 ET 2017 (SOURCE : INSEE)

c) L'évolution de la vacance

En 2020, l'Agglomération du Niortais a un taux de logements vacants de 8,7 %, soit 5 783 logements libres de toute occupation tous types confondus (parcs public et privé, parc social), dont 3 895 logements - soit 67,3 % - à Niort.

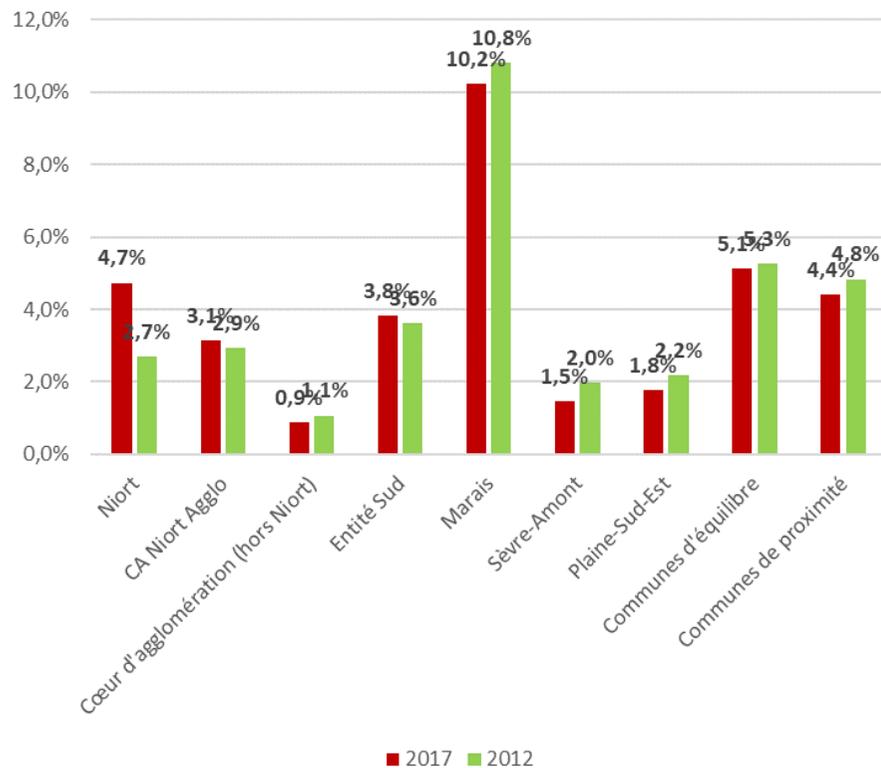
Il est plus important dans les communes du cœur d'agglomération (9,8 %), et beaucoup plus faible dans les communes d'équilibre et de proximité.



EVOLUTION DU TAUX DE VACANCE ENTRE 2012 ET 2017 (SOURCE : INSEE)

d) L'évolution des résidences secondaires

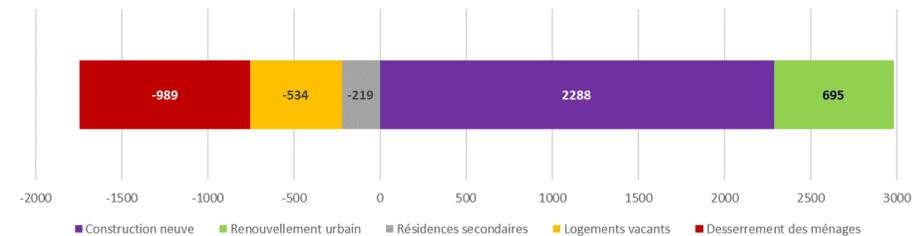
Les résidences secondaires sont aussi consommatrices ou libératrices de résidences principales. Le taux est très bas sur la CA du Niortais mais il a augmenté entre 2012 et 2017, passant de 2,9 % du parc à 3,1 %. Cette croissance a consommé environ 219 résidences principales sur la période.



EVOLUTION DU TAUX DE RESIDENCES SECONDAIRES ENTRE 2012 ET 2017 (SOURCE : INSEE)

e) Bilan

L'ensemble de ces phénomènes a consommé 1 047 logements. Ce sont ainsi 1 241 logements en excédent qui ont permis d'accueillir de la population supplémentaire. Cela représente 55 % de la construction neuve. Si l'on regarde les besoins liés uniquement à la population (population supplémentaire et desserrement des ménages), ils représentent 97 % de la consommation des logements neufs et 75 % des logements supplémentaires. Le parc de la CA du Niortais est donc relativement efficace en matière de réponse aux besoins de sa population.



BILAN DES PHENOMENES CONSTITUTIFS DU POINT MORT (SOURCE : INSEE, SIT@DEL)

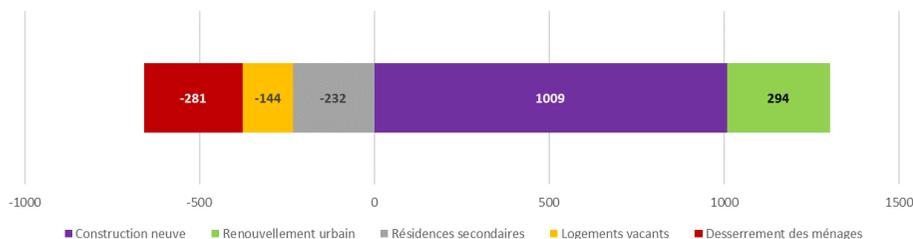
f) Analyse en fonction du niveau d'armature

La ville-centre, Niort

Le parc de logements de Niort a crû de 1 303 logements entre 2012 et 2017. Les constructions neuves ont représenté 1 009 logements, soit 77 % des logements supplémentaires. Les opérations de renouvellement urbain expliquent ce faible taux de production interne de logements : des logements ont été détruits puis reconstruits à neufs sur la commune.

Entre 2012 et 2017, le nombre de personnes par ménage est resté relativement stable sur la ville-centre, car déjà très bas : il est passé de 1,89 à 1,87, ce qui a consommé environ 281 logements sur la période. De même, contrairement aux autres territoires du Niortais, la vacance est restée relativement stable autour de 8,9 % (déjà plus élevée que le reste du territoire hors Marais). Elle a consommé environ 144 logements.

Ce sont les résidences secondaires qui marquent le point mort sur la commune de Niort : leur part est passée de 2,7 % à 4,1 % du parc, soit une augmentation de près de 232 unités. Cela s'explique notamment par l'essor de l'offre touristique type « Air B'n'B » sur le territoire.



BILAN DES PHENOMENES CONSTITUTIFS DU POINT MORT SUR LA COMMUNE DE NIORT
(SOURCE : INSEE, SIT@DEL)

Au final, l'ensemble de ces phénomènes a consommé 364 logements sur la ville-centre. Ce sont ainsi 645 logements qui ont permis d'accueillir de la population supplémentaire (1 206 habitants supplémentaires sur la période).

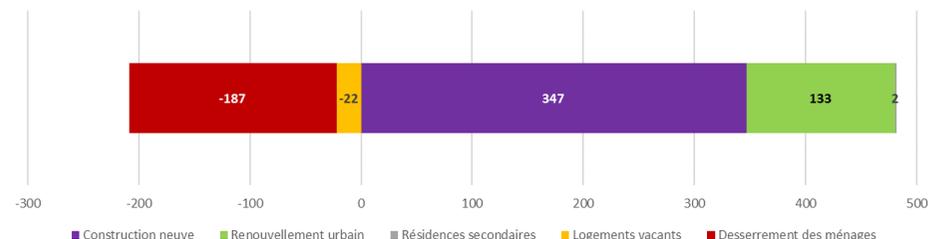
Cela représente 64 % des constructions neuves. Si l'on regarde les besoins liés uniquement à la population (population supplémentaire et desserrement des ménages), ils représentent 92 % de la consommation des logements neufs et 71 % des logements supplémentaires. Le parc de la commune de Niort est donc relativement efficace en matière de réponse aux besoins de sa population.

Le cœur d'agglomération en dehors de Niort

Le parc de logements du cœur d'agglomération (hors Niort) a crû de 480 logements entre 2012 et 2017. Les constructions neuves ont représenté 347 logements, soit 72 % des logements supplémentaires.

Entre 2012 et 2017, le nombre de personnes par ménage a diminué du fait du vieillissement de la population principalement : il est passé de 2,35 à 2,29, ce qui a consommé environ 187 logements sur la période. La vacance a légèrement augmenté entre 2012 et 2017, passant de 4,0 % du parc à 4,2%, un taux toujours très bas témoignant de la forte demande sur les communes de la première couronne de Niort. Elle a consommé environ 22 logements.

La première couronne de Niort a une vocation essentiellement résidentielle et très peu touristique. La forte tension qui s'exerce sur le marché du logement laisse peu de place aux résidences secondaires. Ainsi, leur nombre est resté relativement stable entre 2012 et 2017, marquant leur recul en part dans le parc de logement. L'évolution du nombre de résidences secondaires a ainsi libéré 2 logements.



BILAN DES PHENOMENES CONSTITUTIFS DU POINT MORT SUR LES COMMUNES DU CŒUR D'AGGLOMERATION EN-DEHORS DE NIORT (SOURCE : INSEE, SIT@DEL)

Au final, l'ensemble de ces phénomènes a consommé 73 logements sur les communes du cœur d'agglomération en-dehors de Niort. Ce sont ainsi 274 logements qui ont permis d'accueillir de la population supplémentaire (620 habitants en plus sur la période).

Cela représente 79 % des constructions neuves. Si l'on regarde les besoins liés uniquement à la population (population supplémentaire et desserrement des ménages), la construction neuve ne suffit pas à répondre aux besoins de la population : ces besoins représentent 133 % des constructions neuves. Ils consomment 96 % de la production de logements sur le territoire. Ainsi, la production de logements démontre une nouvelle fois le caractère très tendu du marché de la première couronne niortaise.

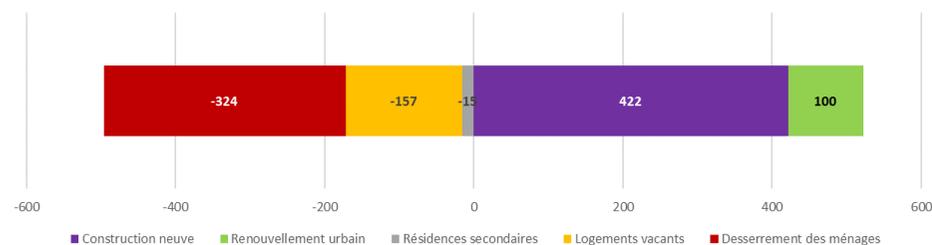
Les communes d'équilibre

Le parc de logements des communes d'équilibre a crû de 522 logements entre 2012 et 2017. Les constructions neuves ont représenté 422 logements, soit 81 % des logements supplémentaires.

Entre 2012 et 2017, le nombre de personnes par ménage a diminué rapidement du fait du vieillissement de la population principalement : il est passé de 2,28 à 2,20, ce qui a consommé environ 324 logements sur la période.

La vacance a augmenté de façon très importante entre 2012 et 2017, passant de 6,7 % du parc à 7,9 %, rattrapant la moyenne de l'agglomération et sortant d'une vacance de fonctionnement. L'augmentation de la vacance a ainsi consommé environ 157 logements.

Le rôle de centralités des communes d'équilibre renforce leur rôle résidentiel. Ainsi, la part des résidences secondaires est en retrait entre 2012 et 2017, passant de 5,3 % du parc à 5,1 %. Leur nombre est resté relativement stable : les résidences secondaires ont consommé environ 15 logements.



BILAN DES PHENOMENES CONSTITUTIFS DU POINT MORT SUR LES COMMUNES D'EQUILIBRE
(SOURCE : INSEE, SIT@DEL)

Au final, l'ensemble de ces phénomènes a consommé 396 logements sur les communes d'équilibre. Ce sont ainsi seulement 26 logements qui

ont permis d'accueillir de la population supplémentaire (70 habitants en plus sur la période).

Cela ne représente que 6 % des constructions neuves. Si l'on regarde les besoins liés uniquement à la population (population supplémentaire et desserrement des ménages), la construction neuve est consommée à 83 % par ces besoins. Ceux-ci consomment 67 % de la production de logements sur le territoire. Près d'un tiers de la production de logements des communes d'équilibre est consommée pour autre chose que l'accueil de population. C'est un point à surveiller pour que la construction neuve ne vienne pas alimenter la vacance.

Les communes de proximité

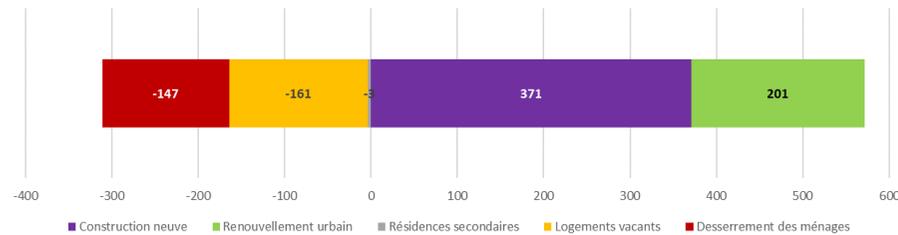
Le parc de logements des communes de proximité a crû de 572 logements entre 2012 et 2017. Les constructions neuves ont représenté 371 logements, soit 65 % des logements supplémentaires. La part de renouvellement est importante, notamment alimentée par les changements de destination de bâtiments agricoles et industriels.

Entre 2012 et 2017, le nombre de personnes par ménage a diminué rapidement du fait du vieillissement de la population principalement : il est passé de 2,49 à 2,44, ce qui a consommé environ 147 logements sur la période.

La vacance a augmenté de façon très importante entre 2012 et 2017, passant de 6,0 % du parc à 7,4 %. L'augmentation de la vacance a ainsi consommé environ 161 logements.

Les communes de proximité du Niortais n'ont pas une forte vocation touristique en-dehors des communes du Marais. Ainsi, la part des résidences secondaires est en retrait entre 2012 et 2017, passant de 4,8

% du parc à 4,4 %. Leur nombre est resté relativement stable : les résidences secondaires ont consommé environ 3 logements.



BILAN DES PHENOMENES CONSTITUTIFS DU POINT MORT SUR LES COMMUNES DE PROXIMITE (SOURCE : INSEE, SIT@DEL)

Au final, l'ensemble de ces phénomènes a consommé 110 logements sur les communes de proximité. Ce sont ainsi près de 261 logements qui ont permis d'accueillir de la population supplémentaire (642 habitants en plus sur la période).

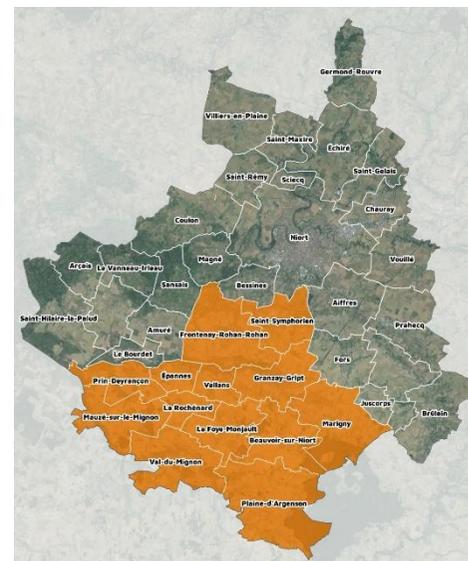
Cela représente 70 % des constructions neuves. Si l'on regarde les besoins liés uniquement à la population (population supplémentaire et desserrement des ménages), la construction neuve seule ne répond pas aux besoins de la population : ceux-ci représentent 110% de la construction neuve. Ces besoins représentent 78 % de la production de logements.

Le secteur « Entité Sud »

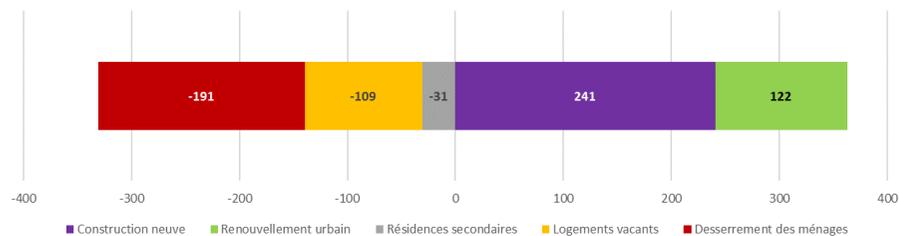
Le parc de logements des communes du sud du territoire a crû de 363 logements entre 2012 et 2017. Les constructions neuves ont représenté 241 logements, soit 66 % des logements supplémentaires. La part de renouvellement est importante, notamment alimentée par les changements de destination de bâtiments agricoles et industriels.

Entre 2012 et 2017, le nombre de personnes par ménage a diminué rapidement du fait du vieillissement de la population principalement : il est passé de 2,39 à 2,33, ce qui a consommé environ 191 logements sur la période.

La vacance a augmenté de façon très importante entre 2012 et 2017, passant de 7,1% du parc à 8,2 %. L'augmentation de la vacance a ainsi consommé environ 109 logements.



L'entité Sud a un profil relativement rural. Elle n'a pas une vocation touristique affirmée mais sa proximité du Marais et le vieillissement de sa population ont amené un léger renforcement de la part des résidences secondaires, passées de 3,6 % du parc en 2012 à 3,8 % en 2017. Ce phénomène a consommé 31 logements.



BILAN DES PHENOMENES CONSTITUTIFS DU POINT MORT SUR LES COMMUNES DE L'ENTITE SUD (SOURCE : INSEE, SIT@DEL)

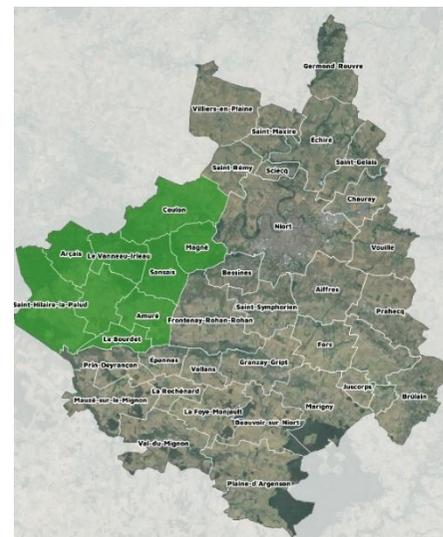
Au final, l'ensemble de ces phénomènes a consommé 209 logements sur les communes de l'entité Sud. Ce sont ainsi près de 32 logements qui ont permis d'accueillir de la population supplémentaire (81 habitants en plus sur la période).

Cela ne représente que 13 % des constructions neuves. Si l'on regarde les besoins liés uniquement à la population (population supplémentaire et desserrement des ménages), la construction neuve seule est consommée à 93 %. Ces besoins consomment 61% des nouveaux logements. La production de logements supplémentaires est donc consommée à 39 % par d'autres destinations que résidentiels. C'est un point de vigilance pour le secteur.

Le secteur « Marais »

Le secteur Marais est le seul secteur du territoire à perdre de la population sur la période : environ 120 habitants (- 0,2 % par an) entre 2012 et 2017. Son effort de production de logements répond donc d'abord aux besoins liés au desserrement des ménages et donc à l'augmentation du nombre de ménages en interne.

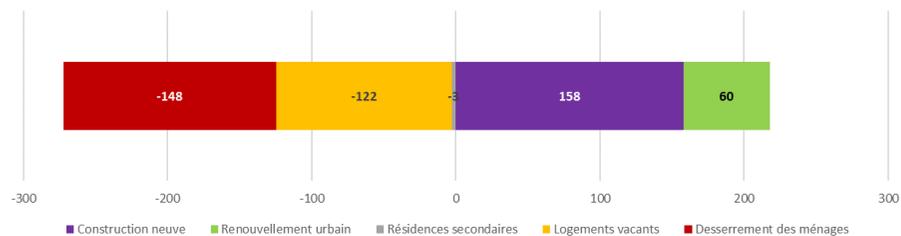
Le parc de logements des communes du sud du territoire a crû de 218 logements entre 2012 et 2017. Les constructions neuves ont représenté 158 logements, soit 73 % des logements supplémentaires.



Le vieillissement de la population est particulièrement important sur le secteur du Marais ce qui accélère le phénomène de desserrement des ménages : le nombre moyen de personnes par ménage est passé de 2,26 en 2012 à 2,18 en 2017. Ce desserrement a consommé 148 logements.

Le secteur du Marais est le territoire où la vacance a le plus augmenté en proportion entre 2012 et 2017 : elle est passée de 7,2% du parc à 9,1 %. Cette augmentation rapide est principalement due à la déprise du territoire et au vieillissement de la population : les habitations trouvent plus difficilement preneurs. La vacance a ainsi consommé 122 logements.

Le Marais est le secteur le plus touristique de l'agglomération. La part des résidences secondaires y est largement supérieure au reste du territoire. Entre 2012 et 2017, le nombre de résidences secondaires y est resté relativement stable (il a consommé 3 logements) mais leur part a reculé dans le parc de logements, passant de 10,8 % à 10,2 %. L'évolution du parc de logements se faisant désormais davantage au profit de la vacance.



BILAN DES PHENOMENES CONSTITUTIFS DU POINT MORT SUR LES COMMUNES DU SECTEUR « MARAIS » (SOURCE : INSEE, SIT@DEL)

Au final, l'ensemble de ces phénomènes a consommé 213 logements sur les communes du secteur « Marais ». Si le territoire avait un solde neutre en matière démographique, il lui manquerait 55 logements pour arriver à cet équilibre (120 habitants en moins sur la période).

Cependant, la construction neuve est consommée à 94 % pour les besoins liés au desserrement des ménages. Ces besoins représentent 68 % de la production de logements sur la période 2012-2017.

Le secteur « Sèvre -Amont »

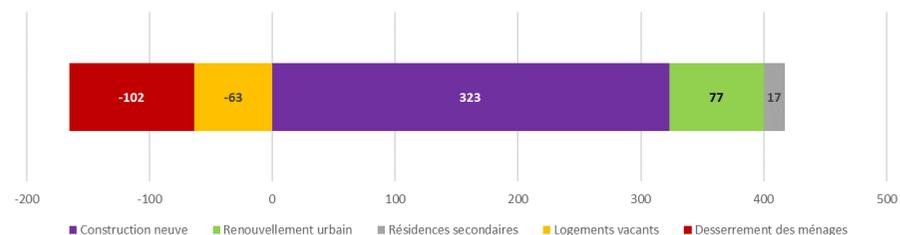


Le parc de logements des communes du secteur « Sèvre-Amont » a crû de 400 logements entre 2012 et 2017. Les constructions neuves ont représenté 323 logements, soit 81 % des logements supplémentaires. Ce secteur, à proximité immédiate de la ville-centre a connu une moindre production au sein du parc existant.

Entre 2012 et 2017, le secteur de « Sèvre-Amont » demeurant un territoire très familial et attractif, le nombre de personnes par ménage a diminué de façon relativement contenue, principalement du fait du vieillissement de la population : il est passé de 2,46 à 2,40, ce qui a consommé environ 102 logements sur la période.

Comme dans le cœur d'agglomération, la vacance a progressé mais de façon relativement contenue, passant de 4,3 % du parc en 2012 à 5,3 % du parc en 2017. Ce taux bas confirme la pression exercée sur les marchés de l'habitat des communes du secteur, notamment celles situées en première couronne de Niort. La vacance a néanmoins consommé 63 logements sur la période.

Le secteur « Sèvre Amont » est profondément résidentiel et la part des résidences secondaires y est négligeable, elle a d'ailleurs diminué entre 2012 et 2017, passant de 2% du parc à 1,5 % du parc. Ce recul des résidences secondaires a libéré 17 logements.

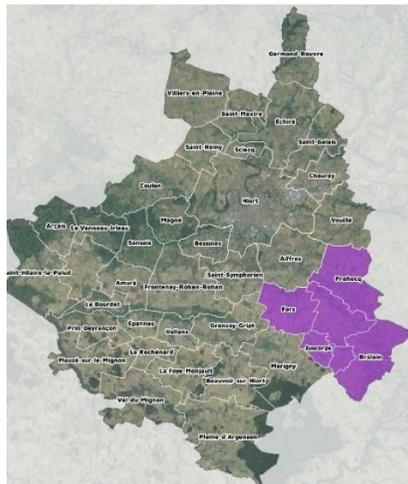


BILAN DES PHENOMENES CONSTITUTIFS DU POINT MORT SUR LES COMMUNES DU SECTEUR « SEVRE-AMONT » (SOURCE : INSEE, SIT@DEL)

Au final, l'ensemble de ces phénomènes a consommé 71 logements sur les communes du secteur « Sèvre-Amont ». Ce sont ainsi près de 252 logements qui ont permis d'accueillir de la population supplémentaire (611 habitants en plus sur la période).

Cela représente 78 % des constructions neuves. L'ensemble des besoins liés à la fonction résidentielle (accueil de nouvelles populations et desserrement des ménages) représente 110 % des constructions neuves : les besoins sont remplis grâce à la production effectuée au sein du parc existant. Ils représentent 89% des logements supplémentaires. Cette forte proportion démontre la pression forte exercée sur le secteur « Sèvre Amont » en matière d'attractivité résidentielle.

Le secteur « Plaine Sud-Est »

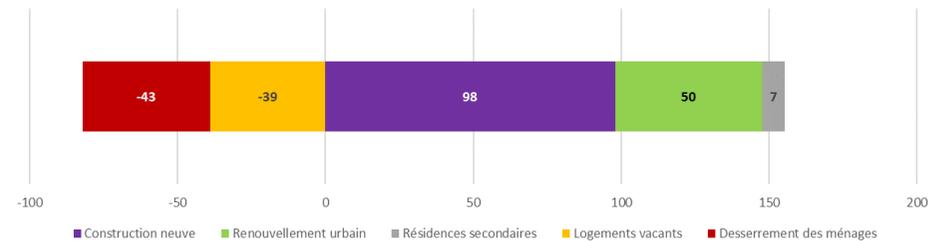


Le parc de logements des communes du Sud-Est du territoire a crû de 148 logements entre 2012 et 2017. Les constructions neuves ont représenté 98 logements, soit 66 % des logements supplémentaires. Près du tiers des logements supplémentaires ont ainsi été créés par division et par mutation d'un bâti agricole ou industriel existant.

Le secteur « Plaine Sud-Est » est un territoire très familial et même s'il est en recul, il dispose du nombre de personnes moyen par ménage le plus élevé. Celui-ci est passé de 2,52 en 2012 à 2,47 en 2017. Ce léger desserrement a consommé 43 logements sur la période.

Comme les territoires ruraux du territoire, la vacance a augmenté de façon notable entre 2012 et 2017, passant de 5,5 % du parc à 6,7 %. Le nombre de logements vacants a ainsi crû de 39.

Le territoire est peu touristique : la part des résidences secondaires y est très faible et en recul (de 2,2 % en 2012 à 1,8% en 2017). Cela a permis de libérer 7 logements sur la période.



BILAN DES PHENOMENES CONSTITUTIFS DU POINT MORT SUR LES COMMUNES DU SECTEUR « PLAINE SUD EST » (SOURCE : INSEE, SIT@DEL)

Au final, l'ensemble de ces phénomènes a consommé 25 logements sur les communes du secteur « Plaine Sud-Est ». Ce sont ainsi près de 73 logements qui ont permis d'accueillir de la population supplémentaire (180 habitants en plus sur la période).

Cela représente 74 % des constructions neuves. L'ensemble des besoins liés à la fonction résidentielle (accueil de nouvelles populations et desserrement des ménages) représente 120 % des constructions neuves : les besoins sont remplis grâce à la production effectuée au sein du parc existant. Ils représentent 78% des logements supplémentaires.

B. Des formes urbaines peu denses et une forte artificialisation

Type de construction	Densité de logements (logts/ha)	Occupation du sol (% de surfaces bâties)	Superficie moyenne des parcelles
Centre de Niort	115	72%	100-200m ²
Faubourgs de Niort	45	48%	200-300m ²
Centres-bourgs	30	51%	300-400m ²
Centres-villages	15	22%	750-850m ²
Centres-rue	10	22%	950-1050m ²
Hameaux	10	23%	Plus de 1000m ²
Le diffus	<10	11%	Plus de 1000m ²
Quartiers des grands ensembles	70	12%	250-350m ²
Quartiers d'habitat individuel groupé	35	32%	350-500m ²
Extensions pavillonnaires	20	27%	500-600m ²

CARACTERISTIQUES DES FORMES URBAINES SUR NIORT AGGLO

Les morphologies urbaines sur l'agglomération de Niort marquent une différence entre milieux urbains et milieux ruraux mais aussi entre secteurs anciens et quartiers les plus récents. Dans une optique de réduction de la consommation d'espace et de renforcement des liens avec les centralités, les nouvelles opérations doivent respecter une certaine densité.

Le SCoT fixe ainsi les densités moyennes minimales à appliquer sur le territoire :

- 28 logts/ha sur Niort
- 18 logts/ha sur les autres communes du cœur d'agglomération
- 16 logts/ha sur les communes d'équilibre
- 12 logts/ha sur les communes rurales.

C. Une consommation importante d'espaces agricoles et naturels

Cette partie est gérée dans le bilan de la consommation de l'espace et analyse des capacités de densification.

2) Synthèse – Partie C3

Atouts	Opportunités
<ul style="list-style-type: none">▪ Une dynamique démographique qui soutient le rythme de construction	<ul style="list-style-type: none">▪ Des densités croissantes mais en rupture entre les centres historiques et les extensions récentes▪ Une part croissante de logements produits au sein du tissu existant et en densification▪ Une forte demande notamment sur la première couronne de Niort
Faiblesses	Menaces
<ul style="list-style-type: none">▪ Une consommation d'espaces importante ces dernières années avec des formes urbaines peu denses mais vecteurs d'une forte artificialisation	<ul style="list-style-type: none">▪ Une vacance encore contenue mais qui augmente rapidement